

UNIVERSITE DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS

Institut
d'Etudes et de Recherches
Interethniques et Interculturelles

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE
SECTION LETTRES
300, Bd Herriot
06200 NICE

Programme interministériel "Université et Ville", Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme.

ÊTRE UN ÉTUDIANT AFRICAIN DANS L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE

LE CAS DE NICE

Philippe POUTIGNAT, Jocelyne STREIFF-FENART,
Lise VOLLENWEIDER

(avec la collaboration de G. BIMBOU et J.R. KIDOYO)



Rapport de la recherche
"l'espace universitaire et de la ville par les étudiants africains"

Responsables scientifiques
Streiff-Fénart (Chargée de recherche au CNRS)
Poutignat (Ingénieur d'études au CNRS).

Octobre 1993



Bd. de la Madeleine - Bât A. - 06000 NICE (France)
Tél : 93.44.82.44 - Fax : 93.97.20.42

Programme interministériel "Université et Ville", Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme.

ÊTRE UN ÉTUDIANT AFRICAIN DANS L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE

LE CAS DE NICE

Philippe POUTIGNAT, Jocelyne STREIFF-FENART,
Lise VOLLENWEIDER

(avec la collaboration de G. BIMBOU et J.R. KIDOYO)

Rapport de la recherche

"Appropriation de l'espace universitaire et de la ville par les étudiants africains"

Responsables scientifiques

J. Streiff-Fénart (Chargée de recherche au CNRS)
Ph. Poutignat (Ingénieur d'études au CNRS).

Octobre 1993



IDERIC 63 Bd. de la Madeleine - Bât A. - 06000 NICE (France)
Tél : 93.44.82.44 - Fax : 93.97.20.42

SOMMAIRE

I- L'ÉTUDIANT AFRICAIN EN FRANCE : CATÉGORIES, CATÉGORISATIONS, ÉTIQUETTES

I- L'ÉTUDIANT AFRICAIN EN FRANCE : CATÉGORIES, CATÉGORISATIONS, ÉTIQUETTES.....2

- "Noirs", "Africains Noirs", "Compatriotes" : des catégories pertinentes selon le niveau de contraste.....3
- Les Africains en France : les étudiants et les autres12

II- LE RÉSEAU DES ÉTUDIANTS AFRICAINS EN FRANCE19

- Le réseau comme sphère clôturée d'interaction.....22
- Structuration du réseau27

III- MISE EN SAILLANCE DES CARACTÉRISTIQUES ETHNIQUES ET APPROPRIATION DE L'ESPACE DANS LA VILLE ET DANS L'UNIVERSITÉ.....37

- Etre un Noir dans la ville : apprendre à maîtriser les impressions38
- Le balisage de la ville : une appropriation de l'espace par évitement43
- Etre un étudiant africain à l'université.....47
- L'université : un espace approprié57

IV- ETUDIANT AFRICAIN EN FRANCE : UN ITINÉRAIRE DE MIGRANT66

- Le réseau des collègues entre Afrique et Europe69
- Modalités de gestion du rapport entre Afrique et Europe : quelques carrières d'étudiants africains en France.....77

V- APPENDICE : LES ÉTUDIANTS AFRICAINS EN FRANCE ET À NICE. ETUDE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE.....87

- Evolution des effectifs sur le plan national.....87
- La situation actuelle.....89
- Le cas de Nice : une forte augmentation des étudiants africains93
- Trajectoires universitaires et conditions de vie à Nice.....99

VI- NOTE MÉTHODOLOGIQUE.....106

ANNEXES111

C.7671

I- L'ÉTUDIANT AFRICAIN EN FRANCE : CATÉGORIES, CATÉGORISATIONS, ÉTIQUETTES

Le danger de substantialiser les catégories ethniques dès lors qu'on ne les maintient pas dans le statut d'objet de l'investigation, danger que les recherches contemporaines sur les phénomènes d'ethnicité, y compris nos propres recherches antérieures¹, ont bien mis en évidence, implique que dans cette étude nous traitons la catégorie "étudiants africains noirs" comme une catégorie descriptive de sens commun. En tant que catégorie de la langue naturelle, elle comporte nécessairement des ambiguïtés de sens et de référence. Ainsi par exemple, chacun conviendra que cette désignation s'applique aux étudiants originaires du Congo, mais il n'en ira sans doute pas de même s'agissant de décider de son adéquation pour les étudiants originaires de Mauritanie. Selon notre point de vue, le problème ne consiste pas tant à remarquer qu'une catégorie descriptive, parce qu'elle appartient à la langue naturelle, est vague et imprécise et d'y suppléer par une définition stipulative de la population concernée ; il consiste plutôt à apercevoir qu'aucune catégorie descriptive ne peut s'envisager indépendamment des activités sociales dans lesquelles elle est effectivement mobilisée, des autres catégories auxquelles elle se trouve liée et de leurs délimitations mutuelles. La question de l'inclusion ou de l'exclusion des étudiants mauritaniens (ou d'une partie seulement d'entre eux) dans une étude portant sur les "étudiants africains noirs", si elle devait être décidée *a priori*, ne pourrait recevoir qu'une réponse à toutes fins pratiques parce qu'ainsi formulée, elle serait décontextualisée et extraite des pratiques où en premier lieu elle fait sens, laissant inanalysées les raisons même qui amènent à la poser. Pour les sujets de notre étude (et plus largement pour ceux avec qui ils s'inscrivent dans une même situation sociale², et donc pour nous-mêmes), la délimitation des catégories fait l'objet d'orientations mutuelles : elle est une partie intégrante de l'organisation des actions dans le même temps qu'elle contribue à leur intelligibilité et à leur descriptibilité.

¹ J. Streiff-Fénart : *Théories de l'ethnicité* (travaux présentés en vue de l'obtention d'une habilitation à diriger des recherches), Université de Nice, 1992.

Ph. Poutignat : "La problématique de l'ethnicité : du groupe ethnique à l'organisation sociale des différences culturelles", in : C. Labat (ed.), *Cultures croisées : du contact à l'interaction*, Paris, l'Harmattan, 1993 (sous presse).

² selon la définition donnée par E. Goffman de la situation sociale : "un environnement fait de possibilités mutuelles de contrôle" sans néanmoins restreindre cette définition à la co-présence physique (E. Goffman : *Les moments et leurs hommes*, Paris, Seuil-Minuit, 1988, p. 146).

Dans quelle mesure la catégorie d'Africain noir représente-t-elle une catégorie pertinente pour les gens auxquels nous l'appliquons ? Telle sera donc la question que nous poserons en premier. Elle en appelle immédiatement d'autres : dans quelles circonstances est-elle mobilisée, dans quelles circonstances est-elle laissée de côté ? Quelles étiquettes les étudiants africains emploient-ils eux-mêmes pour se désigner et désigner les autres ? Il ne s'agit pas ici d'interroger les gens sur la façon dont ils se définissent (comme ont pu le faire les psychologues sociaux à l'aide du test "Qui-suis-je ?"), mais de rapporter les désignations telles qu'elles sont employées en contexte et de décrire les circonstances de leur usage. Nos observations, conduites *in situ*, montrent que les catégories utilisées pour se désigner et désigner les autres varient selon le niveau de contraste qu'il est pertinent de souligner dans une circonstance donnée. Les attributions catégorielles interviennent dans les conversations naturelles comme des marqueurs de frontières entre des Nous et des Eux. Elles indiquent à la fois l'inclusivité de ceux qui les connaissent et les utilisent, mais aussi l'opportunité de marquer une distinction entre le groupe désignateur et le groupe désigné. Elles sont souvent aussi révélatrice du type de relations inter-groupes.

"Noirs", "Africains Noirs", "Compatriotes": des catégories pertinentes selon le niveau de contraste

"Noirs"

La catégorie "Noirs" définit le cercle le plus large des Nous et se situe en contraste avec une catégorie "Blancs" également non qualifiée. Pour désigner les indigènes on utilisera de préférence le terme "Blancs", plutôt que "Français"³ ou, lorsqu'on est entre locuteurs d'une même langue, le terme qui sert à désigner les Blancs dans cette langue : *Mundélé* en lingala, *Toubabs* chez les Sénégalais.

Cette opposition Blancs/Noirs trouve toute sa pertinence dans les interactions anonymes dans la ville.

Pour l'étudiant africain arrivant en France, l'expérience de la vie urbaine se construit d'emblée à partir d'une appréhension de l'espace social

³ Réciproquement lorsque l'étiquette "Français" sera utilisée, elle impliquera pragmatiquement (elle implicitera) la qualité de "Blanc" de telle sorte qu'il peut arriver qu'en sa qualité de français, un Antillais, pourtant noir de peau, se voit compter parmi les "Blancs" (lors d'un décompte des couples "mixtes" par exemple, et même si cet usage, pour peu qu'on y attire l'attention, est traité comme un lapsus) ; le critère pertinent dans ce dernier cas est "Africains" vs. "non Africains", mais "Africain" et "Noir", comme "Français" et "Blanc", se superposent dans l'usage courant. Il en résulte le cas de figure inverse, mais non contradictoire, qu'une antillaise recrutée pour être la quatrième d'un spectacle de danse dans une soirée "l'Afrique à Nice" peut être, parce que noire, assimilée aux africaines.

comme un espace occupé par deux catégories de personnes, les Blancs et les Noirs, ces deux types d'identité catégorielle déterminant des modes différents d'interaction communicative, mais aussi des façons différentes de se communiquer des identités respectives.

Avec les Blancs, on a essentiellement des relations fonctionnelles médiatisées par l'identification de leur statut (contrôleurs de la SNCF, personnel du CROUS, enseignants, logeuses). Ceci ne veut évidemment pas dire qu'il soit impossible d'avoir avec des "Blancs" des relations personnelles, mais que la catégorisation préalable entre Nous-Noirs et Eux-Blancs établit une différence systématique quant aux virtualités de telles relations. Avec les Noirs, on peut avoir une relation "en tant que Noirs", c'est-à-dire qu'on peut les aborder sans les connaître, sans que les raisons pour lesquelles on leur adresse la parole aient à être explicitées et justifiées. Le passant noir rencontré dans le train, dans le bus, aux abords de la faculté, est d'emblée identifié comme un co-membre à qui il est légitime ou même simplement poli d'adresser un signe de reconnaissance ou un salut, et avec qui il est normal d'engager la conversation. Par exemple, lorsque B., ivoirien, débarque du train en gare de Nice, il avise un voyageur noir et se dirige vers lui pour lui demander de lui indiquer le chemin du CROUS. Lorsque P. se met en quête d'un étudiant togolais qu'il sait résider à Nice sans le connaître, il aborde tous les étudiants noirs qu'il croise au restaurant universitaire pour leur demander où il peut le trouver. Dans les deux cas, il va de soi que la raison pour laquelle on s'adresse à cette personne là est comprise et tacitement admise par les deux participants de l'interaction : on s'adresse à un Noir parce que, en tant que Noir, il est supposé devoir répondre à une demande d'assistance de la part d'un autre Noir, ou parce que en tant qu'étudiant africain, il est supposé disposer d'informations sur tout autre étudiant africain. De même qu'il est normal d'aborder un Noir, on s'attend à être soi-même abordé par un Noir, et lorsque cela arrive, il n'y a pas lieu de manifester l'étonnement ou l'inquiétude qu'on manifeste habituellement (particulièrement les filles) lorsqu'on est accosté par un étranger. Lorsque M. passe devant la faculté quelques jours après son arrivée, et qu'elle se fait interpellé par un étudiant noir qui lui demande si elle est ivoirienne, le sens de la question, telle qu'elle la comprend immédiatement est qu'on l'a identifiée comme une nouvelle étudiante africaine qu'on invite à se présenter. Lorsque C, étudiant congolais se rend à l'église pour assister à la messe dominicale, les deux ivoiriens présents l'abordent à l'issue du service en s'enquérant de sa nationalité et en déclinant la leur.

La relation "en tant que Noirs" s'établit donc entre des personnes qui ne se connaissent pas personnellement, mais qui s'identifient mutuellement comme des interactants potentiels, de sorte que quand l'interaction se réalise, elle fournit en elle-même son propre contexte d'interprétation. De plus, ces rituels de salutation par lesquels on s'identifie comme individus de la même "espèce" ne manifestent pas seulement qu'une relation est possible, ils impliquent de façon sous-jacente

l'affirmation d'une norme morale : celle du devoir de solidarité entre Noirs. La forme élémentaire de la relation "en tant que Noirs" consistant à "se dire bonjour comme ça, quand on se croise", instaure entre les participants une sorte d'engagement moral de soutien réciproque dans un milieu urbain qui peut à tout moment devenir hostile. C'est cette forme de solidarité qui s'est manifestée lors du conflit opposant un étudiant burkinabé à un contrôleur de bus sur lequel nous reviendrons en détail plus loin. Lorsque ce conflit surgit, deux autres étudiants africains de nationalité nigérienne sont présents dans le bus.

Dans "On se connaissait de vue. On se disait bonjour comme ça si on se croise. Mais on s'était jamais parlé (...). Donc, le car m'a descendu, eux ils sont descendu aussi. Ils disaient : non, on ne va pas le laisser seul, on va le supporter. Voilà comment j'ai connu A. On est entré au commissariat ensemble, ça a dû les impressionner. Le policier, il a dit : où est le problème? Y en a un (des deux étudiants nigériens) qui s'est proposé pour aller chercher mes papiers, je lui ai donné la clef. A. est resté avec moi, il n'a pas voulu partir. Et c'est là qu'on a commencé à discuter, on s'est présenté".

La relation "en tant que Noirs" n'est toutefois pas obligatoire ni automatique. Elle demande à être établie et négociée dans l'interaction elle-même. Ces explications d'un autre étudiant, ivoirien, le montrent bien :

"Si je rentre dans un bus et que je sens que la personne ... on peut avoir affaire à un Noir qui vous évite du regard aussi. Vous le sentez. Vous sentez qu'il vous évite un peu du regard, là vous n'allez pas vous asseoir à côté de lui. ça dépend de l'expression générale du visage de la personne. Y en a je dis bonjour parce que je sens que la personne veut me dire bonjour. Là je dis bonjour. Mais ça se voit sur le visage. Y en a l'expression vous dit de ne pas dépasser un certain seuil dans vos rapports. Vous vous asseyez juste sans lui dire bonjour. Dans la rue, quand on se croise, c'est pareil. Tout dépend de l'expression du visage. Y en a je sens que la personne est prête à me parler, je lui dis bonjour. Y en a vous sentez que la personne vous a vu, mais il ne veut pas. Je sens que la personne ne me regarde pas, c'est comme si elle ignorait ma présence là je ne peux pas dire bonjour et je ne le dis pas. Par contre si je sens que la personne me regarde, là je dis automatiquement bonjour. La différence c'est que le regard de façon générale je le porterai sur un Noir que je rencontrerai, parce qu'on n'est pas nombreux je regarde je dirai bonjour parce que je sens que la personne attend de moi

un bonjour et je le sentirai sur la personne. On n'est pas nombreux par rapport aux Blancs, vous voyez un Noir, que vous le connaissiez ou pas, vous le regardez ne serait-ce qu'un instant avant de détourner le regard. Et le salut, tout dépendra de l'expression de la personne. Dans de telles situations, mon expression montre à la personne que je suis prêt à lui dire bonjour, même à parler avec elle. Celui qui sait lire tant mieux. Sinon je me dis tant pis".

Dans les propos de cet étudiant nous pouvons discerner trois moments analytiquement importants dans l'établissement interactionnel de la relation "en tant que Noirs". Premier moment : le balayage visuel⁴ et l'assurance qu'il suffit à établir d'emblée la conscience mutuelle d'une co-présence chez ceux que cette conscience rend par là-même candidats à la relation. Cette assurance, fondée sur une garantie de visibilité ("on n'est pas nombreux par rapport aux Blancs, vous voyez un Noir"), n'est autre que la garantie du processus de catégorisation lui-même, en tant qu'il est indissociable des actes perceptifs ; lui correspond la pertinence *a priori* de l'identification catégorielle "Nous-Noirs" dans les lieux publics. Deuxième moment : la négociation de la relation "en tant que Noirs" où interviennent les coups d'œil focalisés conduisant par l'échange ou l'évitement des regards à la "vérification de la vérification par l'autre" des intentions d'établir la relation. Enfin, dernier temps, la ratification proprement dite de la relation par l'échange des salutations. Il transparaît également que l'établissement de la relation, bien qu'il soit possible de s'y soustraire, est l'option préférée, c'est à dire non marquée. En l'occurrence il ne s'agit pas seulement de la préférence du locuteur ("si je sens que la personne me regarde, là je dis automatiquement bonjour") mais d'un trait mutuellement connu de la situation qui contribue à la confiance dans l'interprétation des intentions : c'est parce qu'on s'attend à ce qu'elle soit établie qu'il est facile en pratique de s'y soustraire et que l'évitement apparaît sans ambiguïté comme tel.

La forme la plus élémentaire de l'interaction "en tant que Noirs" est le salut adressé en passant à un inconnu, qui peut en rester là. Les tentatives de l'un ou de l'autre pour engager la conversation plus avant seront identifiées et comprises comme des confirmations et des ratifications

⁴ Dans le récit présenté, la place ménagée à ce premier moment est une bonne illustration de la remarque de D. Sudnow : "It appears crucial for much of interactional coordination in public places that persons be able to rely on the fact that considerable pre-glance monitoring work routinely goes on. There is strong reliance for example upon the effectiveness of peripheral vision in monitoring the environment for situations requiring more directed looking." D. Sudnow, "Temporal parameter of interpersonal observation", in D. Sudnow (ed) : *Studies in Social Interaction*, New-York, The Free- Press, 1972.

supplémentaires de l'établissement de la relation sur cette base. Ainsi d'après cet étudiant nigérien :

"On fait un signe de tête, bonjour, si la personne répond, vous pouvez échanger quelques mots, moi souvent quand je vois les gens je vais demander : vous êtes de quel pays?"

De façon générale, lorsque la relation s'engage, elle passe par la présentation mutuelle des identités nationales, celles-ci étant souvent devinées par l'interlocuteur ou situées dans une aire régionale plus vaste. Lorsque les indices sont suffisamment clairs, on peut tenter de démarrer l'interaction en usant d'une langue dont on suppose l'usage chez l'interlocuteur. Ainsi Z. se fait aborder par un inconnu dans un bus qui, après l'avoir longuement observé lui adresse la parole en lingala. Cette façon de se présenter sur la base d'identités particularisantes (nationalité, groupe ethnique ou linguistique) est le propre de la relation "en tant que Noirs", celle-ci consistant dans le fait que se reconnaître en tant que Noirs, c'est précisément se reconnaître comme des gens qui ne sont pas seulement noirs.

"Africains noirs"

En l'absence relative à Nice de Noirs non originaires d'Afrique (nous pensons ici en premier lieu aux Antillais dont la présence en particulier dans les services publics n'est en rien comparable à celle qui en fait un trait identifiant de certains de ces services à Paris)⁵, la catégorie d'"Africain" n'est guère pertinente à ce niveau de contraste. Elle est par contre largement mobilisée pour se distinguer d'une autre catégorie de personnes, non plus sur une base raciale mais culturelle et politique : celle des Maghrébins.

Il existe un terme en usage chez certains au moins des étudiants africains en France, "*ndibou*", pour désigner les Arabes. Il s'agit d'un terme codé, utilisé lorsqu'on veut parler des Arabes entre Africains, sans que ceux-ci comprennent que l'on parle d'eux. Cet usage implique qu'il arrive souvent d'en dire du mal : il est associé à une représentation des Arabes qui reprend à son compte, quelque peu paradoxalement, le répertoire des stéréotypes qui dans le contexte majoritaire, reporte sur l'Arabe,

⁵ Sur le trajet qui nous mène au bureau où nous rédigeons ce rapport nous avons eu l'occasion d'attester ce jour même une occurrence banale : lors d'une émission d'une chaîne de radio nationale, une personne en train de décrire la façon dont elle a surmonté les épreuves de sa maladie, peut mentionner sans autres précisions qu'elle a grandement bénéficié à l'hôpital de la gentillesse des "antillaises qui étaient vraiment formidables" supposant (à juste titre pour ce qui est de ses interlocuteurs dans le studio) qu'il allait de soi qu'elle désignait par là le personnel hospitalier. A Nice une telle référence ne va pas de soi.

représentant superlatif du groupe des ex-colonisés, la crainte suscitée par les "classes dangereuses" :

"Quand on est entre nous, entre Africains noirs, on dit pas arabes, sinon ils se rendent compte on dit Ndibou, ça veut dire arabe. On a vraiment peur des Arabes parce qu'ils sont violents, on dit qu'ils ont des couteaux, on peut pas parler d'eux mal, dire par exemple ils s'habillent mal" (étudiant congolais).

Comme les Blancs, mais à un autre niveau, les Maghrébins représentent une catégorie appréhendée en bloc (sans tenir compte des sous-catégories nationales qui composent l'ensemble "Maghreb"). Si ce regroupement catégoriel de gens tous identifiés comme des "Maghrébins" n'est pas propre aux Africains noirs, il renvoie toutefois le plus souvent à un autre ensemble de catégories contrastives que celles qui le sous-tendent dans le paysage social français (immigrés/français). Lorsqu'elle est employée par les Africains noirs, la catégorie Maghrébins souligne l'opposition entre une unité "Afrique" et une unité "pays arabes". C'est donc paradoxalement en référence au contexte proprement africain que la catégorie "africain" sert à se distinguer des autres. Elle met en contraste les "vrais" Africains (les Africains noirs, les Africains d'Afrique sub-saharienne) et les gens à qui on dénie ce label.

Si la désignation "étudiants africains" (tout court) est dans nombre de circonstances tenue pour équivalente à celle d'"étudiants africains noirs", il en résulte que l'étiquette descriptive "africain" est susceptible de se révéler ambiguë lorsqu'il s'agit de désigner l'appartenance à une catégorie géopolitique (le continent africain) contrastée à d'autres ensembles comparables, et qui alors inclut d'autres populations que les "Africains noirs".

Ainsi dans cet extrait de tract :

"Convocation : tous les africains (arabes et négro-africains confondus) sont convoqués à participer à la mise en place d'un comité d'initiative (...).⁶

⁶ Tract diffusé à la rentrée 1993. L'objet du Comité était ainsi décrit : "jeter les bases d'une réflexion sérieuse sur la problématique de la vie des étudiants africains à Nice", sans autres précisions. Pour la plupart des étudiants africains il était clair que les problèmes évoqués seraient ceux soulevés par les conditions de renouvellement de la carte de séjour et par le refus de l'hébergement en cité universitaire des plus de trente ans, chacun s'accordant à y voir des motifs partagés d'inquiétude. Par contre, le succès de cette initiative, les chances d'une mobilisation "de tous les étudiants africains" et ses possibilités d'aboutir, étaient l'objet d'évaluations plus diverses.

Il est manifeste que les rédacteurs se sont orientés à l'égard de cette ambiguïté possible : ils ont tenu compte du fait que, souhaitant réunir les étudiants "africains" au delà des seuls "noirs", il était préférable d'ajouter à "tous les africains" la précision "arabes et négro-africains confondus". On peut donc en tirer la conclusion qu'en effet, cela ne va pas sans dire. Cependant "le dire" ne va pas non plus sans complications supplémentaires : l'appel à l'unité de "tous les africains" ne peut manquer du même coup de rendre manifeste la version de ses auteurs de ce qui les sépare. En l'occurrence il est notable que ceux-ci choisissent d'utiliser l'étiquette catégorielle "Arabes" pour désigner le groupe complémentaire de celui qui se trouve désigné par "Négro-Africains" et ne retiennent pas les étiquettes, "Maghrébins" - "Africains Noirs". Pourquoi les auteurs ne choisissent-ils pas de dériver directement les termes de référence aux catégories de personnes, à partir de la distinction Maghreb - Afrique Noire, pourtant conventionnelle dès lors que dans ce contexte est invoqué l'ensemble "continental" de tous les Africains ? Un élément à prendre en compte pour répondre à cette question est sans doute que, dans ce cas, la référence aux personnes désignées (Maghrébins, Africains Noirs) ne s'établirait que par le connecteur pragmatique de la nationalité et que ce rapport peut pour certains au moins des destinataires ne pas aller de soi. En effet, si "Africains-Noirs" et "Négro-Africains" peuvent à la rigueur être tenus pour équivalents, il y a au moins une classe de "Négro-Africains" dont les membres sont citoyens d'un pays, la Mauritanie, qui revendique son appartenance au Maghreb. Ainsi en retenant les étiquettes "Arabes" et "Négro-Africains", les auteurs du tract greffent une distinction ethnique sur celle géo-politique que le contexte de l'unité africaine rend transparente. Par là-même, ils étendent à l'Afrique en général la ligne de partage "ethnico- raciale" de la population mauritanienne, qu'il est d'usage de décrire à l'aide des deux désignations qu'ils retiennent (ou alternativement, par celles de "Maures" et "Négro-africains"). Cette solution aux difficultés soulevées par la dérivation à partir d'entités géo-politiques d'étiquettes catégorielles employées en référence à des personnes, n'est évidemment pas elle-même inattaquable. Elle rend sensible que les auteurs n'appellent pas seulement à réunir les parties complémentaires d'un tout, mais à surmonter une division, à l'égard de laquelle, en donnant, comme nous l'avons dit, leur propre version, ils se positionnent. Les difficultés que nous avons mentionnées ci-dessus, ne sont évidemment ni logiques, ni linguistiques. Elles tiennent au caractère performatif plutôt que constatif de l'usage de ces étiquettes et à la nature des orientations envers les acteurs sociaux qu'elles évoquent et marquent en leur attribuant des appartenances dans des contextes d'action qu'elles contribuent, par là-même, à constituer.

L'identification mutuelle comme Africains Noirs en contraste avec les Maghrébins s'est particulièrement manifestée au cours de notre enquête

dans le contexte à première vue anodin⁷ de la coupe d'Afrique de foot-ball. La manifestation situe d'emblée les participants et les gens qui s'y intéressent comme des Africains. On pourrait donc penser (l'organisation même du tournoi le suggère, ce sont des nations d'Afrique qui se rencontrent) que ce sont, dans ce cas, les identités nationales qui sont pertinentes. Il apparaît au contraire que pour les étudiants africains spectateurs des retransmissions de la Coupe d'Afrique, cet évènement est avant tout l'occasion de mobiliser fortement une identité d'Africain Noir, les identités nationales étant en quelque sorte subordonnées ou secondes par rapport à cette identité englobante. Dans un premier temps, qui durera jusqu'à l'élimination de la dernière équipe du Maghreb en lice, les équipes nationales d'Afrique Noire sont perçues non pas comme des rivales dans la compétition, mais comme co-équipières dans un duel Maghreb/Afrique Noire. Par rapport à cette opposition, les différences nationales ne disparaissent pas, mais toute nationalité est comptable devant les autres de l'honneur de l'Afrique Noire.

"D'abord on souhaitait tous que toutes les équipes du Maghreb soient éliminées. Quand on (une équipe d'Afrique Noire) a éliminé le Maroc, après le Congo devait jouer contre l'Algérie. On nous disait : écoutez, vraiment si vous les laissez passer..., il faut vraiment faire un effort pour éliminer cette équipe là". (étudiant congolais)

L'opposition Afrique Noire/Maghreb ne met pas toutefois en jeu une altérité du même ordre que celle qui contraste les Noirs et les Blancs. Les Maghrébins peuvent, suivant les situations et le contexte, être ou ne pas être des Africains.

"Pendant le Mondial, quand une équipe du Maghreb joue, je me dis c'est une équipe africaine, je la soutiens entièrement. Si elle joue contre la Côte d'Ivoire, je serai du côté de la Côte d'Ivoire. Pendant la coupe d'Afrique, que la coupe revienne à un pays d'Afrique Noire, ça me plairait bien. Nous le Burkina on a pas une grande

⁷ A première vue seulement. E. Hobsbawm tout en soulignant que le sport international a acquis une efficacité quasi unique dans l'expression des communautés imaginées que sont les Nations ("La communauté imaginée de millions de gens semble plus réelle quand elle se trouve réduite à onze joueurs dont on connaît les noms"), rappelle également que les matchs internationaux avaient en premier lieu été institués afin de symboliser l'unité des Etats multinationaux. ("Les matchs qui opposaient dans une rivalité amicale les nations qui les composaient renforçaient l'impression que tous étaient unis"). Il n'est donc peut-être pas si anodin que les observations que nous avons menées conduisent à la conclusion que le sport-spectacle dans le contexte africain combine des traits de ces deux fonctions que Hobsbawm fait se succéder historiquement (E. Hobsbawm : *Nations et Nationalisme depuis 1780*. Paris, Gallimard, 1992, pp.182-183, *passim*).

équipe, mais à une autre équipe d'Afrique, comme le Ghana". (étudiant burkinabé)

On retrouve ici la logique segmentaire - plutôt le Burkina (si c'était possible) qu'une autre équipe d'Afrique Noire, plutôt une autre équipe d'Afrique Noire que les Maghrébins, plutôt les Maghrébins qu'une équipe non africaine - dont Amselle souligne avec raison qu'elle ne particularise pas un type de sociétés (archaïques), mais se retrouve aussi bien dans des formes d'organisation socio-politique tenues pour représentatives de la modernité et qu'elle "peut s'appliquer aussi bien à des domaines exotiques que domestiques. Les matches de football, les bandes de jeunes et les partis politiques entre autres..."⁸

"Compatriotes"

La catégorie de "compatriote" est fréquemment mise en avant pour rendre compte d'une qualité spéciale du lien qui fait des individus "des proches" indépendamment de leurs affinités personnelles. Ainsi pour cet étudiant burkinabé :

"Une chose est certaine, y a d'abord la relation entre nous, entre Burkinabés, mais en dehors on entretient d'autres relations avec d'autres. Personnellement mes amis sont sénégalais et camerounais".

La relation de compatriote relève autrement dit ce que Geertz⁹ caractérisait comme "un lien primordial" : celui où la nature de la relation tient au lien lui-même, établi *ipso facto* antérieurement et indépendamment de l'interaction. Lorsqu'elle est évoquée, la catégorie de compatriote connote une relation de fraternité non élective sous-tendue par l'intérêt commun et la solidarité obligée entre co-membres et qui implique un devoir de loyauté prioritaire entre les individus. Le caractère "primordial" de cette relation ne va toutefois pas de soi, mais apparaît au contraire comme une norme liée au contexte (celui de la vie en France) qui demande à être constamment ré-établie et soulignée pour garder sa validité. La priorité de l'identité nationale sur les identités sub-nationales (ethniques, régionales) est constamment rappelée comme un devoir, particulièrement dans les périodes (élections) où les loyautés ethniques risquent de prendre le dessus, ce que montre bien le récit de cet étudiant togolais :

⁸ J.L. Amselle : *Logiques métisses, anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 1990, p.111.

⁹ C. Geertz : "The integrative revolution", in C. Geertz (ed.) : *Old Societies and New States.*, New-York, The Free Press, 1963.

"Quand je suis arrivé, j'ai rencontré M. elle m'a demandé d'où je venais. Je suis de Lomé, je suis Ewe, elle elle est Kapié. Avec les réalités du pays actuellement, elle m'a dit qu'à Nice, ils ont trouvé que c'était un faux problème. Comme ils ne sont pas nombreux, ils essaient de se prendre en charge comme des frères, qu'il n'y ait pas de ces divergences : Kapié, Ewe, Mina, Tokotoli, Bassar, tout ça".

La nationalité détermine également une loyauté prioritaire par rapport à une identité plus large de Noir ou d'Africain. La solidarité entre Noirs qui se manifeste dans l'anonymat de l'espace public n'a aucune pertinence dans les situations où l'on est "entre Africains". Le niveau de contraste pertinent devient alors celui des identités nationales mises en avant pour se différencier des autres Africains noirs. La saillance des identités nationales se manifeste particulièrement dans l'organisation des fêtes et des soirées, notamment celles des réveillons de Noël et du jour de l'an, ainsi qu'on le verra plus loin.

Les Africains en France : les étudiants et les autres

Les appartenances raciales, nationales, ou ethniques déterminent des relations qui débordent le milieu étudiant. La relation en tant que Noir rend manifeste une marque de reconnaissance entre des individus anonymes identifiés comme co-membres sur le seul indice de leur apparence physique, quel que soit leur statut. La catégorie de compatriote instaure des relations entre des individus de statuts divers, à travers l'organisation des fêtes et les activités associatives. Plus généralement, il existe à Nice un "milieu" africain fragmenté selon les origines nationales, les statuts sociaux, les générations, mais composé d'individus qui, s'ils ne sont pas tous en relation les uns avec les autres, sont susceptibles de se rencontrer dans des lieux et des circonstances propres aux Africains, où leur co-présence est en quelque sorte "naturelle" : boutiques de produits exotiques, salons de coiffure, fêtes. Dans ce milieu, les étudiants constituent une catégorie dont les contours sont définis à la fois par l'âge et le statut d'intellectuel. Ces deux caractéristiques de l'étudiant africain le différencient d'autres catégories d'Africains en France que sont les travailleurs immigrés (généralement plus âgés et non intellectuels) ou ceux que les Congolais désignent comme les "aventuriers", ou les "parisiens". Nous nous attarderons quelque peu sur la signification de ces étiquettes, car elles désignent une catégorie de jeunesse explicitement opposée à la catégorie "étudiant". A ce titre elles sont particulièrement révélatrices, en négatif, des normes prescrites pour remplir le rôle social d'étudiant et de la nature de la frontière qui sépare les étudiants d'autres catégories d'Africains en France.

Telle qu'elle est employée au Congo ou au Zaïre, l'étiquette "parisien" a un sens très particulier :

"Le parisien, quand un congolais vous dit : c'est un parisien, cela signifie qu'il n'est pas étudiant, mais qu'il vit en France. Le parisien, c'est quelqu'un qui n'est pas étudiant, qui est congolais, qui vit en France, donc il s'habille beaucoup. Un étudiant ne peut pas être parisien, il peut vivre à Paris, mais on ne peut pas le considérer comme parisien. Moi, je peux aller au pays, on va dire : non lui il n'est pas parisien, mais c'est pas parce que je vis à Nice, mais parce que je suis étudiant. Mais un autre peut vivre à Nice, s'il n'est pas étudiant on l'appelle parisien". (étudiant congolais)

L'étiquette "parisien" est utilisée pour décrire à la fois un type de personne et un type de parcours migratoire qui n'est ni celui du travailleur ni celui de l'étudiant. Le "parisien" est celui qui vient en France sans autre objectif que celui de "faire l'aventure", et dont la réussite se manifeste par l'acquisition du statut de "sapeur". Une chanson du congolais Roger Lutin, intitulée "parisien refoulé" rend bien compte de la spécificité de cet itinéraire migratoire :

"J'ai appris une nouvelle ce matin, Wabankulubia veut aller à Paris [...]. Il ne sait ni lire ni écrire, il n'a aucun métier, mais aujourd'hui, il a décidé de monter dans l'appareil volant imitant l'oiseau. Oh, Wabankulubia, assoiffé de Paris, une "grande personne" comme toi [...]. Mais toi, Wabankulubia, qui n'a ni courage ni travail, tu veux aller à Paris seulement pour qu'on t'appelle parisien. Arrivé là-bas, si tu rencontres les difficultés, on entendra dire qu'un tel a été refoulé [...]. Amis parisiens, écoutez moi bien, beaucoup d'entre vous ne vont à Paris que pour s'habiller. S'habiller n'est pas mauvais, mais acquérir une parcelle confirme la dignité du parisien". (traduit du lingala)

Les catégories "étudiant" et "parisien" sont par principe mutuellement exclusives. On ne peut pas être à la fois "étudiant" et "parisien". Mais cela ne veut pas dire que la limite qui sépare les deux catégories soit infranchissable. Une autre chanson zaïroise intitulée "Proclamation" est de ce point de vue révélatrice. Le chanteur, Papa Wemba, y dit à peu près la chose suivante :

"Quand les copains vont en vacances, les parents demandent toujours : pourquoi notre fils n'est pas venu? [...]. Chers parents, écoutez cette histoire : en France, ils ne vont pas à l'école, ils font des petits

boulots pour gagner des sous. Dès qu'ils ont l'argent, ils vont acheter des habits et ils rentrent vite au pays pour les vacances. Dans la rue, les filles les admirent et disent : voici un parisien. Ils trouvent qu'ils ont du succès. Pendant ce temps en France, c'est le moment des examens. Le jour de la proclamation des résultats ils sont à Kin ou à Brazza". (traduit du lingala)

La puissance évocative de la catégorie de "parisien" tient précisément à ce que, par le contraste qu'elle établit entre deux types de parcours migratoires, elle signale les dangers de passer de l'un à l'autre. Ce danger symbolisé précisément pour les Congolais et les Zaïrois par le phénomène de la sape, est plus généralement évoqué par les étudiants africains au moyen d'une expression toute faite : "*dévier des études*".

Dévier des études, c'est littéralement se "dérouter", passer en cours de route, d'un itinéraire migratoire d'étudiant à un autre : celui de "parisien" ou de travailleur immigré par exemple. Les risques de ce changement d'itinéraire s'évaluent par l'absence ou la perte des traits les plus caractéristiques du statut étudiant. L'étudiant prototypique peut se définir essentiellement par trois traits : être titulaire d'une bourse d'étude, être logé en résidence universitaire, ne pas dépendre du travail salarié pour la survie économique.

- La bourse est le critère le plus central de l'appartenance à la catégorie des "étudiants". Elle est le signe de la reconnaissance officielle du statut d'étudiant accordée à son détenteur.

L'allocation et le type de la bourse différencient les étudiants africains selon trois catégories : les étudiants bénéficiant d'une bourse attribuée par leur pays, qui représentent le cas type ; les étudiants bénéficiant d'une bourse française qui forment une minorité privilégiée, désignée comme "*les smicards*" en référence au montant élevé de la bourse ; enfin les non-boursiers sont ceux qui viennent en France "*avec leur propre billet*". Ils constituent une catégorie particulière d'étudiants pas vraiment légitimes. Alors qu'un détenteur de bourse est d'emblée défini comme un étudiant, le non détenteur peut être étudiant, mais peut aussi être autre chose : quelqu'un qui réalise en fait un autre itinéraire (celui de travailleur immigré ou d'aventurier) en usurpant la qualité d'étudiant.

"Quand on vient ici, on demande d'abord par les études et puis après on abandonne. Des gens qui viennent en ayant dans l'esprit le travail, c'est comme ça on se sert des études comme prétexte pour sortir du pays. Il est très difficile de dire que ce sont des étudiants". (étudiant nigérien)

Lorsqu'on ne les soupçonne pas d'être coupables de ce type de comportements frauduleux, les non-boursiers sont vus comme les victimes les plus probables du risque de déviation. En dépit de son montant souvent modique, la bourse est vue comme une protection contre le recours au travail salarié et agit donc ainsi doublement pour garantir le maintien dans la catégorie "étudiant".

"Les gens qui font ça (qui abandonnent les études), c'est les non-boursiers. Y a deux catégories. Ceux qui viennent sans la bourse, ils sont obligés d'abandonner les études". (étudiant nigérien)

En tant que marque distinctive d'un statut, la bourse ne se confond pas avec l'allocation de ressources financières. On peut ainsi avoir un statut de boursier sans percevoir en fait les ressources correspondantes. C'est le cas des ressortissants de certains pays d'Afrique (comme par exemple le Congo) qui, bien que n'ayant pas touché leur bourse depuis des mois et étant donc en fait soumis aux mêmes conditions économiques que ceux qui sont venus "avec leur propre billet", n'en continuent pas moins d'appartenir à la catégorie des boursiers. C'est que la bourse ne représente pas qu'une garantie contre le salariat ni l'officialité d'un statut. Elle matérialise le lien entre les étudiants et leur pays d'origine, elle traduit le fait que les études de ces étudiants là ne sont pas que leur affaire mais l'affaire d'un pays et d'un Etat, comme le souligne bien cet étudiant congolais :

"Pour les boursiers c'est différent, on est toujours en contact avec l'ambassade, il y a des lettres de rappel, ils nous écrivent".

La bourse institue entre l'étudiant qui la reçoit et l'Etat qui la verse une obligation mutuelle : le contrôle que l'Etat exerce sur les boursiers a pour contre-partie le droit que s'arrogent ces derniers de demander des comptes au gouvernement sur la gestion de leurs études. La suspension du versement de l'allocation par les pays qui connaissent de graves difficultés économiques ne met pas en cause ce lien de dépendance et d'obligation réciproque entre les étudiants et leurs Etats respectifs. Elle n'empêche pas d'agir en tant que boursier, par exemple en participant aux manifestations organisées pour protester contre la suspension des bourses.

Les boursiers se trouvent ainsi nécessairement impliqués dans les affaires du pays et partagent, en tant que boursiers, des intérêts communs que ne peuvent partager les non-boursiers :

"Quand les autres parlent, oui on vient de toucher la bourse, il (celui qui n'a pas de bourse) se sent exclu". (étudiant burkinabé)

"Ils disent : Nous l'ambassade ne s'occupe pas de nous. En France il faut que je me batte moi-même. Quand on parle de ce qui se passe au pays, ils disent : qu'est ce que j'ai à faire de ça, je suis même pas boursier". (étudiant congolais)

- le travail salarié est un des éléments caractéristique du parcours universitaire des étudiants africains (voir Appendice). Mais s'il correspond à une nécessité économique, le travail salarié n'en est pas moins perçu comme un trait antinomique de l'appartenance à la catégorie d'étudiant. Cette contradiction se traduit par une distinction entre des bonnes et des mauvaises façons d'y avoir recours. Le bon usage du travail salarié est celui qui en fait un auxiliaire des études, ce qui implique d'y avoir recours de façon intermittente ou de le réserver aux temps des vacances sans mettre en cause le statut prioritaire d'étudiant, ainsi qu'en témoigne ce qu'écrit cet "ancien" de Strasbourg à un "nouveau" de Nice :

*"C'est bien que tu ais pu avoir un petit job pendant les vacances, ce qui te permettra d'avoir quelque chose et de bien préparer l'année nouvelle". (L. 13) **

Mais il peut aussi, représenter une des façons de "se détourner des études". L'étudiant qui s'y livre peut alors basculer dans la catégorie dénigrée de ceux "qui sont venus en fait pour d'autres choses que les études" :

"Il faut reconnaître que quand on s'adonne trop au travail, généralement les études ça ne marche pas; moi je préfère me consacrer aux études d'abord. Peut-être un été je peux faire un petit boulot, mais au cours de l'année, non". (étudiant sénégalais)

"Ils (les étudiants de la fac de Lettres) ont pris de mauvaises habitudes. Ils s'achètent des choses, quand on est habitué à ça on peut plus s'en sortir. Quand on est habitué à faire des petits boulots, à avoir de l'argent, on peut plus s'en sortir. Parce qu'une fois qu'on est habitué à avoir cet argent, on peut plus s'en passer, il faut continuer à l'avoir. J'ai vu beaucoup de gens. Comme ça prend énormément de temps, ils peuvent pas faire tout ça et faire la thèse". (étudiant nigérien)

"Je sais qu'y en en plein qui étaient venus pour les études, et finalement qui sont restés dans ces petits

* La lettre L. suivie d'un chiffre renvoie aux lettres d'étudiants africains dont sont extraites ces citations. Voir note méthodologique.

les entrées boulots en oubliant ce pour quoi ils sont venus, les études. C'est des choses qui peuvent arriver". (étudiant burkinabé)

- Le logement en résidence universitaire est, avec le statut de boursier et l'absence ou le recours modéré au travail salarié, le troisième trait constitutif de la catégorie d'étudiant. Le statut de "résident" borne des deux côtés l'itinéraire de l'étudiant africain en France. L'accès à la "Cité U" qui intervient dans la majorité des cas quelques semaines ou quelques mois suivant l'arrivée, marque symboliquement et pratiquement la fin de la période d'acclimatation et l'installation définitive dans le statut d'étudiant. La sortie de la résidence universitaire marque à l'autre bout la fin de la période où l'on est étudiant de plein droit. Elle signale qu'on a d'une manière ou d'une autre excédé les conditions d'âge, de succès, de durée des études que les dispositions administratives définissent comme celles de l'étudiant "normal". Pour les étudiants africains, la sortie de la résidence universitaire, souvent cumulée avec la perte de la bourse et le recours au travail salarié, est directement associée au risque de la déviation :

"L'année prochaine, je n'aurai plus droit à la Cité. Donc il faudrait que je finisse, même si je ne peux pas finir ici, aller au pays finir et juste venir soutenir ici. Autrement ça risque de dériver. Dans le sens où les choses peuvent s'éterniser parce que la thèse ne me tiendrait plus à cœur parce que j'aurai d'autres obligations parce que je suis en ville j'aurai d'autres contraintes que je n'ai pas actuellement en Cité, le loyer et bien d'autres choses, travailler un peu plus qu'il ne faut, et là les choses peuvent s'éterniser, faire comme les autres qui sont là et bon qui ne finissent jamais parce que quelque part le côté études a été mis à l'écart. Je ne pense pas que personnellement, pour moi y ait ce risque, mais bon, on ne sait jamais, c'est parce qu'on ne sait jamais que je préfère me barrer avant qu'il ne soit trop tard". (étudiant burkinabé)

Ces trois traits ne sont pas des conditions *sine qua non* de l'appartenance à la catégorie "étudiant", mais les caractéristiques de l'exemplaire le plus "pur" de la catégorie. L'étudiant prototypique se rencontre rarement dans la réalité, et il est encore plus rare qu'un étudiant particulier conserve tout au long de ses études les trois traits qui le définissent. A mesure qu'il perd ces traits constitutifs, l'étudiant, s'il ne cesse pas nécessairement d'être tel, cesse cependant de l'être purement et simplement : il doit rester étudiant.

En tant que représentation, ce modèle pur de l'étudiant a donc des effets bien réels : en fournissant les signaux qui permettent d'évaluer les risques de déviation, il maintient la limite catégorielle entre les étudiants et

les autres Africains en France, et contribue à fixer les normes selon lesquelles sont évaluées les conduites des membres de la catégorie.

Nous avons vu dans ce chapitre comment les étiquettes "Noirs", "Africains", "compatriotes" d'une part, "étudiants" d'autre part, sont utilisées en contraste avec d'autres étiquettes catégorielles pour établir des appartenances dont le jeu variable définit selon les contextes, les limites socialement pertinentes de la catégorie "étudiant africain noir". Néanmoins cette catégorie n'est pas seulement définie cognitivement et pratiquement par ce qu'elle exclut. L'établissement des limites avec l'extérieur est aussi une condition pour qu'à l'intérieur prennent forme des relations stables (comme l'indique déjà l'analyse de la relation "en tant que Noir"). Nous verrons dans le chapitre suivant comment la mise en forme de relations sociales non seulement stables mais durables (ce qui les différencie de la relation "en tant que Noir"), présupposant la capacité commune des parties prenantes à ces relations de se différencier d'un extérieur, se manifeste dans les activités du réseau propre aux étudiants africains.

C'est, le cas par cas, que se fait le contact avec les autres étudiants africains. On se rencontre au pays, les incourant pour venir à la fac, puis les petits détails pratiques, ensuite on nous a demandé dans les Cités pour voir tous les compatriotes qui étaient là.

Dans la plupart des cas, la prise en charge des nouveaux venus se fait de façon moins institutionnalisée, mais tout aussi efficace. Lorsqu'il ne connaît pas personnellement quelqu'un dans la ville d'arrivée, le nouveau venu dispose généralement de noms d'étudiants de son pays communiqués avant le départ par ses collègues ou ses professeurs. La règle tacite en vigueur chez les étudiants africains est de répondre à toute demande d'assistance d'un compatriote nouvellement arrivé, même lorsque sa venue n'a pas été annoncée. Lorsque S. se prépare à partir pour Nice, il ne dispose d'aucun contact dans cette ville où les étudiants nigériens sont très peu nombreux. Ce n'est qu'au moment de prendre l'avion qu'il rencontre par hasard à l'aéroport de Nîmes un étudiant qui a fait ses études à Nice et qui lui donne l'adresse d'un compatriote résidant toujours dans cette ville.

Je lui ai répondu en arrivant à Nice. Il m'a dit de venir chez lui. Il m'a hébergé chez lui pendant deux semaines. Il m'a fait le tour de la ville, il m'a montré tous les lieux dont j'ai besoin pour l'inscription. Il m'a fait un dossier et m'a prêté un ordinateur. Il m'a aussi prêté un ordinateur.

II- LE RÉSEAU DES ÉTUDIANTS AFRICAINS EN FRANCE

Pour le nouveau venu, le réseau des étudiants africains se manifeste dans la majorité des cas le premier ou les tous premiers jours suivant l'arrivée, sous des formes variables. Certains, tels les Burkinabés, se trouvent pris en charge dès l'arrivée par un réseau d'accueil très formalisé.

"Quand on est arrivé à Paris, la DBO¹⁰ informe l'ambassade qui informe l'AEBF¹¹ pour qu'ils partent nous accueillir à l'aéroport. On nous amène au CIES, on est logé, le bureau de l'AEBF a prévenu l'AEBF de Nice qui a envoyé un étudiant pour nous accueillir à la gare. Après le CROUS on nous a accompagné à la fac pour faire le dossier, à la poste pour faire le mandat, et ensuite on nous a montré les supermarchés les moins chers, le bus parce qu'il ne fonctionne pas de la même façon qu'au pays, les raccourcis pour venir à la fac, tous les petits détails pratiques, ensuite on nous a emmené dans les Cités pour voir tous les compatriotes qui étaient là".

Dans la plupart des cas, la prise en charge des nouveaux venus se fait de façon moins institutionnalisée, mais tout aussi efficace. Lorsqu'il ne connaît pas personnellement quelqu'un dans la ville d'arrivée, le nouveau venu dispose généralement de noms d'étudiants de son pays communiqués avant le départ par ses collègues ou ses professeurs. La règle tacite en vigueur chez les étudiants africains est de répondre à toute demande d'assistance d'un compatriote nouvellement arrivé, même lorsque sa venue n'a pas été annoncée. Lorsque S. se prépare à partir pour Nice, il ne dispose d'aucun contact dans cette ville où les étudiants nigériens sont très peu nombreux. Ce n'est qu'au moment de prendre l'avion qu'il rencontre par hasard à l'aéroport de Nyamey un étudiant qui a fait ses études à Nice et qui lui donne l'adresse d'un compatriote résidant toujours dans cette ville.

"Je lui ai téléphoné en arrivant à Nice. Il m'a dit de venir chez lui. Il m'a hébergé chez lui pendant deux semaines. Il a fait le tour avec moi, il m'a montré tous les lieux dont j'ai besoin pour l'Université. Il a fini ses études et a ouvert un cabinet de conseil en gestion des

¹⁰ Direction de l'Orientalisation et des Bourses

¹¹ Association des Etudiants Burkinabés en France

entreprises. Les Nigériens sont très rares ici. A part moi, il n'y en a que 3 que je connais. Un en thèse de sciences, il va finir cette année, un à Sophia qui fait énergie solaire, un en informatique. Il a téléphoné à tout le monde, ils sont venus me voir. C'est comme ça que je les ai connus".

Les choses se passent exactement de la même manière pour O. étudiant togolais à qui un de ses enseignants a donné la veille de son départ le nom d'un étudiant togolais à Nice, Mr. V. Deux jours après son arrivée, O. trouve l'adresse de Mr V. et prend contact avec lui.

"Il m'a fixé un rendez-vous à 13 heures. Là il m'a dit que comme le montant de notre bourse n'était pas assez élevé, il fallait nécessairement que je quitte l'hôtel. Il m'a dit que je pouvais rester chez eux. Là j'ai connu les amis de Mr. V. et tous les autres togolais à qui il a dit qu'un nouveau est arrivé".

Le cas de G., ivoirien, qui a débarqué en gare de Nice sans disposer d'aucune information préalable sur la ville ni d'aucun nom de résident ivoirien sur place, est assez rare. Mais même dans son cas, la prise en charge par le réseau des étudiants africains fonctionne dès le premier jour.

"Il se trouve que dans le train, je suis tombé sur un étudiant guinéen. Il m'a amené au CROUS, il est resté avec moi jusqu'à ce qu'on me donne l'adresse de l'hôtel. Il était avec moi, il m'a accompagné jusqu'à l'hôtel. Après ça il devait partir parce qu'il allait à Fréjus, mais il m'a donné rendez-vous le lendemain pour m'aider à trouver un logement. Le lendemain il est venu, on a téléphoné ensemble pour chercher des adresses. Il m'a amené à la fac. Lui il allait en fac de Lettres, il m'a montré la fac de Droit, c'est juste à côté. A la fac, j'ai abordé un étudiant africain à la bibliothèque. C'était un Camerounais. Il m'a présenté deux ivoiriens, B. et sa copine".

Deux semaines après son arrivée, G. n'a toujours pas obtenu de chambre en résidence universitaire, mais il a trouvé un "tuteur" en la personne d'un étudiant ivoirien en fin d'études qui va l'héberger pendant 3 semaines jusqu'à ce qu'il obtienne une chambre en Cité. On appelle "tuteur" la personne qui vous héberge quand vous arrivez et vous guide dans votre apprentissage de la vie en France. Seuls les étudiants qui n'ont pas accès d'emblée à la résidence universitaire sont susceptibles d'avoir un tuteur. Le tuteur n'est pas nécessairement, et même dans les faits est rarement, une relation personnelle de la personne qu'il prend en charge. Mais c'est presque toujours un compatriote. Si les formes courantes

d'assistance envers les nouveaux venus (visite guidée de la ville ou de la fac, conseils pour trouver un logement, aide dans les démarches administratives) s'exercent largement entre étudiants africains en général, le "tutorat", comme forme de prise en charge totale d'un nouveau par un ancien fait partie des obligations qu'on ne se doit qu'entre compatriotes et auxquelles les anciens, étudiants en fin de parcours ou déjà engagés dans la vie active, ne peuvent que difficilement se dérober.

Le réseau local des étudiants africains à Nice ne représente qu'une portion d'un réseau de communication qui s'étend sur tout le territoire français. Les inter-relations qui s'établissent d'une part entre les anciens "collègues"¹² d'une même université africaine établis dans les diverses universités françaises, et d'autre part entre les étudiants d'une ville française et les étudiants africains d'autres nationalités qu'ils y rencontrent, permettent une circulation de l'information et des formes d'entraide entre un très grand nombre d'individus situés en des points très différents du réseau.

Les échanges de lettres entre les étudiants de différentes universités françaises sont fréquents et contiennent toujours des informations ou des demandes de nouvelles ou d'adresses des autres étudiants de la même nationalité, fréquentant la même université que le correspondant. Les membres se tiennent régulièrement informés des activités des uns et des autres.

"Avant de terminer j'aimerais t'informer que je suis de temps en temps en contact téléphonique avec M. J. et F.. J. m'a même parlé de son mariage par procuration avec sa femme. Enfin, A. m'avait téléphoné le premier jour qu'il était arrivé à Paris. Je venais de répondre à B. et je te remercie de m'avoir fait parvenir sa lettre. Je félicite S. et C. pour leur succès". (L. 7)

"Le peuple congolais de Tours se porte bien. Qu'en est-il à Nice? N. a t-il enfin trouvé une chambre?". (L. 35)

"J'ai été surpris par une lettre de A. qui m'a écrit de Nice pour me parler de toi". (L. 13)

"Quelles sont les nouvelles des autres? J'espère que les anciens vont bien et que les nouveaux ont pu trouver un logement". (L. 26)

Nous avons jusqu'ici considéré le réseau des étudiants africains comme un réseau de communication et d'entraide entre les membres. Mais

¹² En français d'Afrique, l'expression "collègues" désigne les élèves ou étudiants qui font les mêmes études. (A. Queffelec : *Le Français au Congo*, I.N.A.L.F., U.R.L. 9 (Nice), CNRS, 1990).

"Tu avais certainement appris par B. que j'avais reçu en octobre dernier ma fiancée de BZV qui était déjà en sciences économiques à BZV. Ici, je lui ai préféré de faire techniques comptables à l'Université de Lille. M. est rentré tout dernièrement du Congo où il a été pour un séjour de deux mois environ. B. qui pourtant me téléphonait très souvent (de son boulot) n'a plus donné signe de vie depuis janvier. Voici l'adresse de M. Quant à G. il est désormais en banlieue parisienne depuis presque juin ou juillet. J'ai appris par M. que P. étudie maintenant à l'ENAM où il est entré depuis octobre".
(L. 15)

Ce travail d'entretien des relations entre des étudiants dispersés sur le territoire français ne repose pas que sur les relations personnelles d'amitié entre les membres. Il met en jeu un système de circulation de l'information permettant à chacun d'accéder à des individus qui ne font pas partie de son réseau personnel, mais qui se trouvent être les personnes appropriées à mobiliser pour un but particulier. C'est ainsi qu'un aspirant au départ qui s'adresse à un membre du réseau étudiant dans telle université française peut compter sur lui pour l'aiguiller vers un autre collègue s'il est orienté dans une autre université. Lorsqu'un étudiant en sociologie résidant à Bordeaux se voit contraint de trouver un nouveau directeur de thèse, il s'informe auprès des membres du réseau sur les possibilités d'inscription dans les autres universités françaises. Ce sont les collègues de Nice qui l'orienteront vers un professeur de sociologie de cette université et qui lors de la soutenance prendront en charge, en son absence, l'organisation de la cérémonie : trouver des voitures pour accueillir les membres du jury à l'aéroport, mobiliser le seul étudiant africain de Nice qui possède un caméscope pour filmer la soutenance, faire le relais avec l'administration du 3^e cycle pour fixer la date, passer les commandes pour le buffet, etc....

De plus, cette circulation des informations entre étudiants d'une même nationalité établis dans différentes villes françaises bénéficie à l'ensemble du réseau : les étudiants africains de Nice ignoraient l'existence de l'allocation logement jusqu'à ce qu'un étudiant congolais, ayant appris la nouvelle par un collègue de Strasbourg ne la diffuse dans le réseau niçois des étudiants africains.

Le réseau comme sphère clôturée d'interaction

Nous avons jusqu'ici considéré le réseau des étudiants africains comme un réseau de communication et d'entraide entre les membres. Mais il constitue aussi ce que Eidheim définit comme une "sphère clôturée d'interaction" : un champ de relations dans lequel circulent des ressources

d'échange et des valeurs qui ne peuvent être négociées qu'avec certaines personnes, i.e. avec des personnes qui ont la même identité que soi¹³.

La nourriture, la musique, la danse figurent parmi les valeurs qui ne se consomment et ne se négocient qu'à l'intérieur de cette sphère. Elles représentent à la fois des puissantes ressources d'identification *comme* africains et des moyens de se communiquer des différences significatives *entre* africains.

La nourriture c'est d'abord ce qui unit tous les Africains et les différencie des Blancs selon une opposition de goûts épicé/fade. La cuisine française (il s'agit en fait le plus souvent de celle du restaurant universitaire) est unanimement décrite comme "fade", "sans goût", "en conserve" "mal préparée", "qui laisse sur sa faim", en tout opposée à une cuisine africaine "assaisonnée", "épicée" "parfumée", "consistante". Les plats français sont indécodables : le plus souvent on les mange sans savoir ni leur nom ni leur composition.

"C'est assez compliqué les trucs des Blancs, tu manges, mais tu cherches pas à connaître le nom".
(étudiant gabonnais)

"Quand c'est des légumes, je reconnais que c'est des légumes mais je ne connais pas lesquels. L'autre fois au resto U j'ai mangé une chose bizarre, c'était comme des pommes de terre, mais je ne sais pas". (étudiante ivoirienne)

En contraste avec cette étrangeté tous les plats africains ont "un air de famille" qui fait qu'en dépit des différences dans les préparations et les ingrédients "on peut s'y retrouver".

"Quand je mange chez des Africains, chez des Sénégalais, des Ivoiriens, ou des autres, je suis tranquille. (étudiant sénégalais)

"Déjà à partir des épices, je peux savoir les yeux fermés si c'est un plat africain ou pas". (étudiante togolaise)

La nourriture est à la fois une ressource commune d'identification et une ressource d'échange qui se négocie entre ceux qui partagent cette identité commune. Les invitations mutuelles au sein du réseau impliquent souvent des gens de nationalités différentes. Les plats préparés sont en

¹³ H. Eidheim : When Ethnic Identity is a Social Stigma, in : F. Barth : *Ethnic Groups and Boundaries*, Universitets Forlaget, George Allen and Unwin, 1970, pp. 39-57.

général dans ce cas des plats typiques du pays de celui qui invite ou qui reçoit dans sa chambre. Les Sénégalais préparent du *mafeï*, les Congolais du *fumbua*, les Djiboutiens de la sauce rouge, etc.... Ainsi dans un sens, ce n'est pas seulement un individu qui en invite d'autres, mais une "nationalité" qui en reçoit d'autres et leur fait goûter "sa" cuisine.

"Un Mauritanien m'a fait manger du poisson. C'est un copain de classe de mon compatriote. Un jour il vient chez mon compatriote, il dit : demain je vais venir et je vous fais une spécialité mauritanienne. Il l'a fait pour nous faire goûter. C'était un week end. Il est passé au marché acheter du poisson, ensuite il est venu dans la chambre préparer. C'était bon". (étudiant djiboutien)

Les différences entre les habitudes culinaires se négocient selon les normes de l'hospitalité lorsqu'elles portent sur la confection des plats, et selon des normes de tact lorsqu'elles touchent aux manières de table. C'est ainsi qu'il est d'usage que les Sénégalais et les Mauritanien distribuent à leurs hôtes des assiettes et des fourchettes lorsqu'ils sont d'une autre nationalité, ceux-ci s'abstenant en retour de manifester leur dégoût ou leur étonnement devant la pratique du plat collectif.

La nourriture n'unit pas seulement les membres du réseau par des pratiques de commensalité. L'achat et l'acheminement des ingrédients de base de la cuisine africaine font partie des activités typiques de cette sphère d'interaction : elles déterminent des lieux de fréquentation typiquement africains comme les alimentations exotiques, et des circuits d'approvisionnement propres au réseau : utilisation des stewards, commandes passées aux étudiants qui retournent pour les vacances, etc... La nourriture est aussi l'occasion d'institutions de traditions culinaires propres aux Africains en France, à travers la création et la transmission de recettes de fortune destinées à pallier les ingrédients manquants. Ces recettes ne sont pas forcément connues du seul milieu étudiant, mais elles se transmettent au sein du réseau étudiant de génération en génération. La fabrication de la "semoule" est ainsi l'une des premières choses que les nouveaux-venus découvrent lors des repas collectifs dans les résidences universitaires. Ce succédané de la boule de manioc (*foufou*) fabriqué à partir de semoule de blé, représente une ressource identitaire dans laquelle se reconnaissent y compris ceux qui dans leur propre pays ignoraient le *foufou* traditionnel qu'elle remplace. Connue par tous les étudiants africains, la recette de base de la semoule fait l'objet de subtiles modifications qui permettent de reconnaître des spécialités nationales. Les Congolais y ajoutent de la fécule

de pomme de terre, les Zaïrois de l'huile, les Togolais font de la semoule rouge en ajoutant de la tomate, etc.¹⁴

La musique et la danse représentent, comme la nourriture, à la fois des marqueurs de frontière entre des Eux et des Nous et des valeurs communes qui se "consomment" dans des lieux spécifiques et se négocient entre africains. Les étudiants africains, qui évitent très généralement les boîtes de nuit françaises, disent le faire pour deux raisons : parce qu'on n'y trouve pas de la "bonne musique", et parce qu'ils ne savent pas "danser européen". La fréquentation des boîtes de nuit et des soirées africaines est par contre assidue : c'est qu'on s'y retrouve entre gens qui partagent les mêmes normes de goût musical, mais aussi les normes selon lesquelles s'évalue la compétence des danseurs. Mais là encore, ces ressources identitaires partagées que représentent la danse et la musique sont simultanément l'occasion de négocier des spécificités nationales dans une sphère d'interaction où ces différences font sens. Ce qui désigne les soirées africaines comme relevant de la sphère clôturée d'interaction, ce n'est pas seulement leur affichage "ethnique" : soirée sénégalaise, grande soirée congolaise, grande nuit africaine, grande soirée dansante africaine, etc..., c'est aussi et surtout l'énumération des musiques qui s'y joueront : "200% Zoblago" ; "Au programme : Mayebo, Reggae, Makossa, Ventilateur" ; "Soukouss, Kouassa-kouassa, Zouk, Makossa" ; "Zaïko, Langalanga, Pepe Kalle, Makossa". Indéchiffrables pour un non-initié, ces énumérations ne font sens que pour ceux qui partagent une connaissance commune des styles musicaux d'Afrique Noire et qui, en vertu de cette connaissance, peuvent décoder les intentions des organisateurs et s'orienter en conséquence. Afficher le "ventilateur" au programme peut être ainsi une façon de prévenir que les Sénégalais ne sont pas exclus (si cet élément figure comme un parmi d'autres dans une soirée organisée par des non-sénégalais), ou au contraire être une façon de prévenir les ressortissants des pays d'Afrique centrale qu'ils doivent s'attendre à être exclus de la piste de danse une partie de la soirée.

Le réseau des étudiants africains comme sphère clôturée d'interaction se manifeste aussi comme un espace social où les relations sont organisées selon le modèle de l'"incorporation". Par ce terme, Barth désigne un champ de relations dans lequel l'optimum de valeurs est recherché pour la somme des partenaires et non pas pour une seule des parties. L'incorporation s'oppose analytiquement au modèle de la transaction dans lequel les séquences d'interaction sont systématiquement gouvernées par la réciprocité.¹⁵

¹⁴ Voir à ce sujet : J.R. Kidoyo : *Les pratiques alimentaires des étudiants d'Afrique Noire en France*, DEA d'Anthropologie, Université de Nice, 1992.

¹⁵ F. Barth : *Process and form in social life*, vol. I., Routledge and Kegan Paul, London, 1981.

Dans le réseau des étudiants africains, la relation d'incorporation se manifeste à travers l'ensemble des recettes et combines qui permettent l'utilisation collective de droits supposés réservés à un individu. Le logement et l'emploi sont particulièrement l'objet de ce mode spécifique d'exploitation des ressources offertes par l'environnement.

C'est ainsi que l'obligation faite par les agences immobilières de prendre un abonnement pour 5 mois, est exploitée comme une ressource collective gérée par le réseau. Il est d'usage, lorsqu'on trouve un appartement de ne pas en informer l'agence et de mettre le temps d'abonnement restant à la disposition d'un autre étudiant. Durant notre enquête, un étudiant congolais a ainsi fait profiter successivement de son droit d'abonnement un Burkinabé, un Camerounais et un Congolais. Une fois alloué à un étudiant africain, un appartement est en quelque sorte "gelé" dans le réseau. Lorsque les occupants s'en vont, l'appartement est repassé à d'autres étudiants africains. Cette pratique constitue à la fois une parade contre l'étroitesse du marché immobilier que connaît une population racisée, et la constitution d'une réserve de logements "communautaires" dans lesquels il est de tradition (acceptée de plus ou moins bon gré par les occupants du moment) d'héberger en cas de besoin les nouveaux arrivants en difficulté.

L'emploi représente un autre exemple de ces ressources qui ne se négocient que dans la sphère clôturée d'interaction. La gestion collective de l'accès au marché du travail tient d'abord à la spécificité des filières d'embauche. Il existe ainsi une filière monégasque recrutant dans le BTP ou le jardinage, une filière "nettoyage" qui recrute les étudiants africains par équipe de 10, une filière MIN (Marché d'Intérêt National) qui s'est fait une telle spécialité du recrutement des étudiants africains que ceux-ci le désignent comme le Marché des Intellectuels Noirs. Quelques petites entreprises locales montées par des anciens étudiants qui se sont installés en France, font également appel au réseau étudiant pour des emplois temporaires. La spécificité de ces filières d'embauche "réservées" est de permettre une gestion de l'accès à l'emploi et du *turn-over* qui maximise globalement (pour tous les membres du réseau) les chances de trouver un emploi.

"Nous ne sommes que quatre inscrits à Monaco, mais les autres peuvent y travailler. Nous qui sommes inscrits on va leur chercher du boulot. Celui qui est inscrit va à l'agence se présenter pour prendre le travail, et c'est l'autre qui se présente". (étudiant congolais)

De la même façon que pour le logement, tout emploi attribué à un étudiant africain est gelé dans le réseau. Lorsque quelqu'un abandonne son poste en cours d'embauche, il se trouve toujours un autre étudiant africain pour le remplacer.

Les relations propres à la sphère clôturée d'interaction font l'objet d'un travail continu d'entretien à travers les pratiques festives, rituelles et cérémonielles par lesquelles les groupes affirment à leurs yeux et aux yeux des autres leur existence en tant que groupes. Fêtes, rites et cérémonies peuvent être l'objet de célébrations privées, comme les mariages et les rites de deuil, par lesquelles le groupe national manifeste et célèbre "entre soi" son unité. Ils peuvent aussi faire l'objet de manifestations ouvertes (conférences, fêtes africaines, réveillons) où cette unité est démontrée sur la scène publique. Les fêtes fournissent l'occasion de marquer l'identité commune des membres du réseau en réunissant un public défini par la communauté des goûts et des habitudes festives. Mais elles sont aussi l'occasion d'entretenir les différenciations pertinentes dans cette sphère d'interaction. Rassemblant un large public d'Africains noirs, elles n'en sont pas moins la propriété du groupe qui les organise. On ne se rend pas à une fête africaine (même lorsqu'elle s'affiche comme telle), mais à la soirée des Ivoiriens, à la fête des Burkinabés, au réveillon des Nigériens, etc.

Structuration du réseau

Les relations dans le réseau sont structurées selon deux dimensions : la nationalité et la génération.

La nationalité détermine les relations de "compatriotes". Elle est pertinente, on l'a vu, pour les activités rituelles et cérémonielles. Les signes de la solidarité entre compatriotes qui s'échangent à ces occasions (solidarité matérielle par la participation financière au cadeau, ou les remises de dons à la famille du défunt, et affective à travers les témoignages de participation à la joie ou à la peine), représentent des obligations impliquées par la nature même de la relation. Symétriquement, les compatriotes sont des membres de droit des cérémonies rituelles et leur qualité de compatriote suffit à justifier leur présence, contrairement aux participants d'une autre nationalité (africains ou non africains) qui sont eux, des invités à titre personnel. La relation de compatriote se manifeste aussi, on l'a vu, dans l'organisation des fêtes qui sont l'occasion de démontrer publiquement, c'est à dire devant les autres Africains, l'unité et la cohésion du groupe national. Les réveillons de fin d'année sont particulièrement l'occasion de mobiliser l'identité "compatriote" dans des stratégies de compétition vis à vis des autres nationalités. A Nice, l'organisation du réveillon de la Saint Sylvestre est traditionnellement l'objet d'une compétition et de défis rituels entre groupes nationaux. Les Burkinabés qui gèrent soigneusement à travers leur traditionnel réveillon de fin d'année leur image "de groupe le

plus puissant"¹⁶, ont ainsi vu leur position sérieusement menacée en 1991 par leurs *challengers* Ivoiriens.

"L'année dernière, il y a eu des problèmes, les Ivoiriens voulaient organiser aussi une soirée en même temps que nous, dans la même salle, mais le but visé c'était de faire échouer la fête des Burkinabés à Jean Médecin. Le problème est allé jusqu'au CROUS, parce que la directrice de la résidence n'a pas pris de décision. Elle a dit qu'on avait déposé la demande, et qu'on le faisait chaque année, que ça a toujours réussi. Mais ils avaient mis aussi des Camerounais et des Français pour présenter la demande sous le couvert du bureau des résidents de la Cité, prétextant qu'ils venaient au nom de tous les étudiants mais pas pour eux-mêmes. Le directeur du CROUS a dit de trouver une solution qui puisse satisfaire tout le monde. Il a proposé qu'on l'organise ensemble. Ils ont dit d'accord. Mais nous on avait prévu d'organiser la soirée tous seuls au cas où ils se désisteraient, on a réuni les fonds nécessaires, on a collé les affiches. Le 28 ils sont venus, ils ont dit : nous on se retire". (un responsable de l'AEBF)

Dans la plupart des cas, ces *casus belli* sont évités par un consensus tacite sur l'état du rapport des forces qui conduit ainsi par exemple les Togolais à prévoir une soirée pour le réveillon du 24 dédaigné par les Burkinabés, ou les Nigériens à se contenter d'une salle moins convoitée que celle de la résidence pour organiser leur réveillon du 31. La situation la moins enviable est celle des Congolais, qui en dépit de leur nombre, ne parviennent pas à s'organiser pour devenir au moins des candidats au *challenge*, signe manifeste, à leurs propres yeux et aux yeux des autres groupes nationaux, de leurs divisions internes.

Les fêtes sont également l'occasion de rendre effective la norme de loyauté prioritaire au groupe des compatriotes. Lorsqu'un réveillon est affiché comme la propriété d'un groupe, l'abstention de certains membres du groupe ne peut être interprétée que comme l'indice d'une division du groupe et non pas simplement comme relevant d'un choix ou d'une attitude des personnes (ils ont quelque chose à faire ailleurs, ou ils n'ont pas envie de venir). S'abstenir de participer au réveillon des compatriotes, ou pire, participer à un réveillon concurrent, est ainsi l'attitude caractéristique

¹⁶ puissance qui se manifeste par l'existence d'une association étudiante (l'AEBF) qui maintient des liens structurés avec l'ensemble de la communauté immigrée des burkinabés : c'est ainsi que les étudiants et les travailleurs burkinabés de Nice organisent ensemble toutes les années leur participation commune à la manifestation du 1er Mai à Marseille.

des individus en rupture de communauté qui sont prêts à assumer un rôle de traitre.

La génération définit une ligne de partage entre "anciens" et "nouveaux". Elle n'est pas affaire d'âge, mais de durée de séjour en France. Les individus les plus proches selon ce clivage sont les "promotionnaires" (terme qui désigne ceux qui sont arrivés d'un même pays la même année), mais la strate générationnelle inclut plus largement et plus vaguement un ensemble de gens qui sont approximativement arrivés ensemble et qui peuvent être de nationalités diverses. Pour grossièrement définies qu'elles soient ("ceux qui ont plus de 7 ans", "ceux qui sont venus presque en même temps que moi"), ces strates générationnelles sont néanmoins effectives dans la structuration des relations entre les membres. Entre les individus appartenant à des strates différentes, la relation est du type aîné à cadet. Un ancien avec qui on a une bonne relation, qu'il soit ou non de la même nationalité, est appelé "grand frère". C'est par contre dans une même strate générationnelle que se forment les groupes d'amis et les cliques. S'il arrive souvent que les relations d'amitié dans une strate générationnelle unissent des compatriotes (particulièrement lorsqu'elles se fondent sur des relations de collègues déjà établies en Afrique), elles ne s'établissent pas principalement en fonction de l'appartenance nationale, mais en fonction de l'appartenance au monde étudiant, et au type de relations qui sont caractéristiques de ce monde, notamment la relation de collègue et la relation de co-résident.

La relation de collègue s'établit entre des gens qui partagent des intérêts communs sur le plan universitaire et qui, du fait de la fréquentation des mêmes cours, sont amenés à se voir quotidiennement. La relation de co-résident est une relation de voisinage entre les gens qui habitent dans la même résidence universitaire, et qui est particulièrement effective entre ceux qui ont leur chambre sur le même palier. Elle se caractérise par les formes d'entraide habituelles à ce type de relation (telles que le prêt d'ustensiles ou d'ingrédients) et peut inclure des non-africains, mais il y a des services entre voisins de paliers qu'on ne se rend qu'entre Africains, ce sont ceux qui relèvent de ce que nous avons appelé la sphère clôturée d'interaction : par exemple demander à un voisin de palier l'hébergement pour la nuit, de façon à laisser sa chambre libre pour abriter des amis ou des membres de la famille de passage.

La relation entre collègues et la relation entre co-résidents, même lorsqu'elles unissent des compatriotes sont fondamentalement différentes de la relation de compatriote en tant que telle. Elles n'impliquent aucune obligation morale de loyauté (autre que celle, générale qui tient à la relation "en tant que Noir") et n'existent que par un travail personnel d'établissement et d'entretien du lien. Elles forment la base des relations d'amitié personnelles et s'opposent souvent à ce titre aux relations obligées entre compatriotes :

"Les ivoiriens que j'ai trouvé en cité, on n'a pas la même façon de voir les choses. En fait ils sont ici depuis longtemps, ils ont d'autres projets, ils travaillent. Quand je vais les voir on discute du pays et puis je rentre chez moi. On n'a pas d'activités en commun. J'ai fait la connaissance de deux congolais, c'est surtout avec eux que je suis amie, on fait le même DEA, on est toujours ensemble". (étudiante ivoirienne)

"Avec M. on fait le même palier. Il est plus avec moi qu'avec les autres Djiboutiens, ils sont là depuis longtemps, on n'a pas les mêmes occupations. Avec eux il se gêne, avec moi, il peut passer dans ma chambre quand il veut". (étudiant congolais)

La nationalité et la génération constituent, au sein du réseau, des lignes de clivage en fonction desquelles les individus définissent les situations auxquelles ils ont affaire et orientent leurs comportements mutuels. Ce point peut être illustré par deux études de cas permettant de montrer comment, dans une situation de conflit, les acteurs utilisent ces deux principes d'alignement pour définir ou déplacer l'objet du conflit, formuler des accusations, et rechercher du soutien.

1) Le premier conflit concerne une affaire sexuelle impliquant une épouse de travailleur congolais et deux étudiants congolais. Pour la clarté de l'exposé, nous diviserons le récit qu'en fait un étudiant congolais en trois séquences.

(a) "M. (étudiant en thèse de sciences économiques, en France depuis 3 ans) était ami avec une femme congolaise mariée à un travailleur. La femme voulait divorcer, ça a fait une situation telle qu'ils disaient qu'elle voulait divorcer à cause de ce jeune homme. On le critiquait pas ouvertement mais enfin ce que j'entendais souvent dire, c'est : Si encore il avait fait ça à un couple qui n'est pas originaire de notre pays, mais séparer des compatriotes, ça n'est vraiment pas bien".

A travers ce début du récit, on voit comment un conflit d'ordre privé entre trois individus (le mari, la femme et l'amant) est d'emblée interprété comme une affaire de la "communauté" congolaise. La condamnation morale d'un individu coupable d'adultère est ici indissociable de la condamnation d'un "compatriote" coupable de menacer la cohésion du groupe. A partir du moment où il est défini comme un conflit entre "compatriotes", le conflit acquiert une dimension publique et sa signification va être interprétée selon les lignes de clivage pertinentes dans le groupe congolais.

Une de ces lignes de clivage apparaît nettement dans la séquence (a) : celle qui divise le groupe congolais entre travailleurs et étudiants. Compte tenu du motif du conflit (l'adultère), cette opposition paraît d'autant plus pertinente qu'elle en redouble grossièrement deux autres : celle entre aînés et cadets (les travailleurs étant globalement plus âgés que les étudiants) et celle entre hommes mariés et jeunes célibataires. On aurait donc pu penser que la différence de statut entre le mari (travailleur) et l'amant (étudiant) fasse immédiatement sens pour interpréter la situation. La publicisation du conflit aurait pu par exemple mettre en relief la différence des conditions de vie entre des jeunes, disponibles, libres de leur temps, à la recherche d'aventures, et des hommes responsables, travaillant dur pour gagner leur vie et celle de leur famille.

Il n'en sera rien. On va voir dans la séquence suivante comment, à partir de ces éléments de départ, l'objet, les protagonistes et les accusations vont être déplacés de sorte que ce conflit impliquant au départ un travailleur et un étudiant devienne un conflit interne au milieu étudiant.

(b) *Le mari connaissait A. (étudiant ayant déjà soutenu sa thèse de sociologie, en France depuis 8 ans, réinscrit dans une autre discipline) et J. (étudiant inscrit en thèse depuis 6 ans, en France depuis 7 ans), M. a conclu que c'étaient J. et A., parce que J. habite dans la même cité que M., qui avaient vu cette femme venir dans sa chambre, donc que c'est J. qui a rapporté l'information au mari. Le mari dit non, c'est parce qu'il a vu la photo dans le sac à main. Alors M. va accuser J., tu crées des histoires, tu es allé moucharder. Donc il a mis aussi A. qui a juré ses grands dieux, non je suis pour rien. Donc ça a créé des histoires entre Congolais. Le mari avait juré de tuer M., il a fait des menaces. M. disait que c'était la faute à J., ça a miné les rapports. Etant donné que C., T. et moi (étudiants arrivés en France ensemble il y a 3 ans), on est des amis de M., on est des collègues depuis Brazza, du coup on est impliqués dans la situation. C'est pour ça que depuis cette situation nos rapports avec J. et A. sont tendus".*

La première chose remarquable dans cette séquence est le déplacement du chef d'accusation (adultère versus mouchardage), qui simultanément équivaut à un changement de coupables (M. en tant qu'amant adultère versus A et J, en tant que mouchards).

A travers ce double déplacement, le conflit conserve sa dimension de conflit public (en tant que conflit entre "compatriotes", il menace la cohésion du groupe congolais), mais le pouvoir de division qu'on lui attribue est rapporté à une autre ligne de fracture interne que celle, non retenue, qui oppose travailleurs et étudiants. Un des premiers effets de ce

déplacement est en effet de faire disparaître le mari (le seul travailleur de l'histoire) des protagonistes centraux du conflit. Dans cette séquence, il n'est mentionné que deux fois : la première fois comme un simple témoin à décharge dont le témoignage n'est pas pris en compte ("Le mari dit non, c'est parce qu'il a vu la photo dans le sac à main. Alors M. va accuser J., tu crées des histoires, tu es allé moucharder") ; la deuxième fois son comportement menaçant est évoqué pour souligner la responsabilité du mouchard ("il avait juré de tuer M., M. disait que c'était la faute à J.").

D'une histoire d'adultère impliquant au départ deux protagonistes : le mari et l'amant (la femme n'étant à aucun moment comptée comme un acteur important de l'histoire), pouvant être éventuellement vus comme des représentants de deux catégories sociales pertinentes dans le groupe congolais : les travailleurs et les étudiants, on passe à une histoire de mouchardage dans laquelle les positions des acteurs sont rendues compréhensibles en fonction d'une autre ligne de fracture, propre cette fois au monde étudiant : celle de la génération.

Ce déplacement fait apparaître des acteurs étrangers à la première histoire. De qui s'agit-il ? D'un côté interviennent comme présumés associés du mari J. et A., de l'autre comme présumés associés de l'amant C., T. et le narrateur. Etrangers au drame conjugal qui constitue la première version de l'histoire, leur rôle est précisément de rendre possible sa seconde version : celle du mouchardage. L'accusation de mouchardage ne repose pas, en effet, sur des faits attestés (elle est même on l'a vu démentie par le principal intéressé qu'est le mari), mais sur des probabilités tenant à la structure des relations dans le réseau étudiant, précisément ici sur la ligne de partage entre "anciens" et "nouveaux".

C'est en vertu de leur appartenance commune à une même strate générationnelle (celles des "anciens") que A. et J. sont appariés comme des gens qui "vont ensemble" et qui peuvent aller aussi avec le mari. Etudiants en France depuis de nombreuses années, ayant déjà soutenu leur thèse ou en reportant indéfiniment l'achèvement, ils font partie de ces gens dont l'appartenance à la catégorie "étudiant" ne va plus tout à fait de soi. Par leur âge, la durée de leur séjour, le caractère semi-permanent que prend chez eux le travail salarié qui constitue leur seule ressource, ils forment une catégorie limite qui brouille les contours entre étudiants et travailleurs.

C'est la connaissance partagée du type de personne que sont A. et J., qui rend probable et compréhensible par l'ensemble des membres du réseau étudiant leur rôle présumé dans l'affaire et qui permet de fonder l'accusation de mouchardage sur la base d'un indice aussi faible que celui de la présence de J. dans la même résidence que M.

A partir du moment où le conflit se développe sur cette base, les alliances se trouvent définies selon la ligne de partage entre "anciens" et "nouveaux" et T., C. et le narrateur se trouvent positionnés d'emblée, et

avant même qu'ils s'expriment sur la question, comme les soutiens "naturels" de M.

(c) "La situation s'est de plus en plus dégradée, parce qu'il s'avère que M. avec toutes ces histoires, avait préféré s'éloigner un moment de la femme en question, il paraîtrait que B. (étudiant en droit, en France depuis 7 ans) sortait maintenant avec elle. Ce qui s'est passé, c'est que F. (étudiant gabonais en France depuis 2 ans) travaille avec B. sur le même chantier. Un jour B. était malade, cette femme là est partie à la place de B., pour qu'il y ait pas un vide. F. était là ce jour là. Il reconnaît que c'est la femme qui sortait avec M. B. avait dit à F. : j'ai ma femme qui vient travailler à ma place. Donc quand F. a vu cette femme là, il s'est dit donc c'est cette femme là la femme de B. F. est l'ami de Z (étudiant en sciences économiques, en France depuis 3 ans). Il lui dit ça à Z. : B. m'a dit qu'il avait une femme, la femme en question c'est celle qui sortait avec M. Et c'est là que Z. s'est dit : ah c'est cette femme-là. Il est arrivé que M. téléphone à B. Ils se sont engueulés au téléphone. B. s'est dit : si M. est courant de cette situation, c'est Z. qui le lui a dit. Comme il sait que Z. est souvent avec F., il s'est dit c'est Z. qui a dit ça à M."

Le scénario du conflit est très proche de celui de la séquence précédente : il s'agit dans les deux cas d'une trahison sexuelle qui prend dans le premier cas la forme de l'adultère, et dans le deuxième cas la forme de ce qu'on appelle dans le réseau des étudiants africains "le coup d'Etat" ("Faire le coup d'Etat", c'est profiter de l'absence d'un ami ou d'un collègue pour le supplanter auprès de sa petite amie).

Comme dans le cas précédent, le conflit, en tant que conflit public, ne porte pas sur la trahison sexuelle elle-même, mais sur le fait de savoir qui l'a dénoncée. Enfin l'accusation de mouchardage y est également établie non pas en fonction d'indices clairs de culpabilité, mais en fonction d'hypothèses sur les flux de communication dans le réseau, tels qu'ils circulent selon les lignes de clivage de la génération et de la nationalité. C'est en fonction de ces hypothèses qu'est reconstituée la chaîne de commérage ayant abouti, on le présume, à la découverte du pot aux roses.

Le clivage générationnel apparaît ici comme directement pertinent puisque les rivaux sont deux étudiants dont l'un (l'amant évincé) appartient à la strate des "nouveaux", l'autre (le rival heureux) à celle des "anciens". Comme dans le scénario précédent, le coupable (de la trahison sexuelle) se transforme d'emblée en accusateur (du mouchardage). L'accusation de mouchardage est dirigée contre un nouveau (Z) de façon congruente avec la ligne générationnelle : il est en effet vraisemblable que

seul un ami proche (c'est-à-dire quelqu'un appartenant à la même strate générationnelle) ait eu une intimité suffisante avec l'amant évincé pour l'avertir de son infortune. Simultanément, et de façon cette fois congruente avec la ligne de la nationalité, F. qui joue pourtant un rôle déterminant dans la découverte de l'affaire et qui appartient à la même génération que M. et Z., ne sera à aucun moment considéré comme un coupable potentiel. C'est que, comme nous l'avons souligné, la publicisation du conflit tient précisément à ce qu'il est interprété comme un conflit entre "compatriotes". Si en tant que "nouveau" F. peut être de façon vraisemblable intégré à une chaîne de commérage impliquant deux autres "nouveaux", en tant que Gabonais, il ne peut pas être tenu pour responsable dans un conflit dont la portée, en tant que conflit public, concerne la division du groupe congolais.

2) Le deuxième conflit a pour objet le vol d'un vélo à la Cité Universitaire et nous est également rapporté par un étudiant congolais.

"Un étudiant congolais s'était fait voler un vélo qu'il venait d'acheter. Un peu après il voit un autre étudiant, djiboutien, qui se promenait avec un vélo semblable, même marque, même couleur, qui est à la résidence universitaire aussi. Il s'est dit que c'est son vélo à lui, il l'accuse de le lui avoir volé. Les deux commencent à se disputer, les étudiants djiboutiens sont sortis pour menacer l'étudiant congolais parce qu'il accusait leur compatriote d'être un voleur, et du coup les étudiants congolais qui étaient là sont aussi sortis de leur chambre pour défendre leur compatriote, ça a créé des tensions entre les étudiants congolais et les étudiants djiboutiens. D'autres étudiants africains s'en sont mêlés : un Malien, un Camerounais, le veilleur de nuit de la Cité qui est burkinabé. Ils disaient que c'était pas bien de se créer des histoires entre nous étudiants Africains, parce qu'on est entre nous, disons. Ils ont demandé au Congolais comment il savait que c'était son vélo. Lui, il disait qu'il reconnaissait le bruit des freins, mais les autres ils disaient que c'était normal que ça fasse le même bruit puisque c'était la même marque. Comme une fois j'avais fait des photos où il y avait ce vélo, on est venu m'appeler pour que j'apporte les photos pour prouver qu'il avait un vélo comme ça. Je suis arrivé, mais je me suis trouvé dans une situation très embarrassante parce que d'un côté le Djiboutien qui était menacé, c'était un ami parce qu'il était avec moi à la Cité, sur le même couloir, mais de l'autre j'avais un Congolais qui est pratiquement un frère, alors j'avais pas le choix. En fait le vélo du Djiboutien il l'avait acheté à Carrefour, il a fallu qu'il montre les factures, on est arrivé à la

conclusion que c'est quelqu'un d'autre qui avait volé le vélo".

Comme dans le premier exemple, un conflit entre deux individus se trouve d'emblée publicisé sous la forme d'une affaire qui concerne et implique un grand nombre de personnes extérieures aux faits. La catégorie de "compatriote" est immédiatement rendue pertinente pour interpréter les injures échangées par les deux protagonistes du conflit comme des atteintes publiques à l'honneur de leurs groupes nationaux. Cette définition de la situation élargit en même temps le cercle des gens que le conflit concerne au delà des groupes nationaux impliqués. En se publicisant, le conflit a acquis une signification supplémentaire par rapport à celle, première, d'une agression d'un individu contre un autre : celle d'une menace de division du Nous que représentent les étudiants africains ("c'est pas bien de se créer des histoires entre nous").

Contrairement au premier exemple où la faute commise par un congolais à l'égard d'un autre congolais faisait de tout étranger au groupe congolais un acteur non pertinent, dans ce cas, l'altercation entre des individus membres de deux groupes nationaux différents implique potentiellement non seulement les membres de ces deux groupes, mais toutes les unités situées au même niveau de contraste.

La redéfinition du conflit en fonction de la ligne de clivage que représente dans le réseau la nationalité, détermine ainsi les acteurs pertinents (les Africains en tant que membres de groupes nationaux), et les rôles qui leur sont attribués, ceux-ci étant entièrement contraints par l'appartenance nationale. C'est parce que leur appartenance nationale les désigne à la fois comme des *in-siders* (en tant qu'Africains) et comme extérieurs au conflit entre nationalités (ils ne sont ni congolais ni djiboutiens), que le Malien, le Camerounais et le Burkinabé peuvent s'attribuer et se voir reconnaître un rôle d'arbitre et de médiateur. C'est également sur la base de son appartenance nationale que le narrateur, requis comme témoin, interprète d'emblée son rôle comme celui d'un témoin de l'accusation. Il est évident à ses propres yeux, et il assume également qu'il en est ainsi pour les autres, que s'il intervient dans l'affaire, c'est pour soutenir son propre camp. C'est précisément cette impossibilité de définir son rôle autrement que dans les termes, imposés par la définition de la situation, d'un conflit entre groupes nationaux, qui provoque son embarras.

Le fait que l'accusé djiboutien soit un ami personnel ne détermine pas un dilemme ou un cas de conscience (choisir entre des gens qu'il définit d'un côté comme un "ami" et de l'autre comme un "quasiment frère"), mais une double contrainte : d'une part, la norme de solidarité entre compatriotes dont nous avons souligné qu'elle représente une obligation tenant à la nature même du lien, lui interdit de se dérober. D'autre part, en se présentant comme témoin, il ne peut qu'endosser, aux yeux de son ami le rôle collectif de l'accusateur, non pas tant par la nature de son témoignage

(la suite de l'histoire montrera que les photos ne sont de ce point de vue guère probantes), mais du fait même de sa présence. En tant que congolais requis par le groupe congolais, il ne peut que trahir le lien établi selon la ligne générationnelle, celui-ci n'ayant, dans la situation, aucune chance d'être reconnu comme pertinent.

Comme les Lapons étudiés par Erikson¹², les étudiants ethniques circulent dans, et entre, deux sphères d'interactions sociales sous des codes et des normes d'évaluation spécifiques

- la sphère clôturée dans laquelle se déroulent les activités de classe qui renouent l'identité le groupe et que nous avons présentée plus haut

- la sphère publique dans laquelle se situent les interactions avec les membres de la société locale dans l'espace urbain (le bus, le parking de la poste ou de la préfecture, la rue, le magasin et universitaire (la bibliothèque, le restaurant universitaire, la salle de sport). Dans cette sphère les événements interactionnels prennent place dans le cadre des usages et des institutions de la société majoritaire mais sont supposés n'être pas marqués catégoriellement. C'est précisément cette position non catégorielle du catégorisant, et la dissymétrie qu'elle introduit, que connaît le terme de "majoritaire"¹³. Si les identités raciales ou ethniques n'établissent aucun rôle acceptable dans le cadre des interactions de la sphère publique, leur mise en saillance qui n'en est pas moins possible, introduit le minoritaire dans la problématique du stigmate et de la gestion des impressions. Or cette mise en saillance, avec ses implications pour la gestion des impressions, ne s'opère pas de façon uniforme selon les régions de l'espace public. En particulier, comme on le verra, l'espace public urbain d'une part, et l'université d'autre part, se caractérisent par des mises en relief différentes des traits stéréotypiques qui concourent à la saillance ethnique.

Cette distinction étant posée, nous désignerons comme "appropriation" le processus de découpage d'un espace de la sphère publique pour le transformer en espace relevant de la sphère clôturée. Compte tenu du contraste évoqué plus haut entre les régions "ville" et "université" de la sphère publique, il est prévisible que l'appropriation se traduise empiriquement dans les deux régions par des phénomènes eux-mêmes de nature différente.

¹² H. Erikson, op. cit.

¹³ C. Calhoun, *L'usage public, ville et espace urbain*, Paris, Le Harmattan, 1972.

III- MISE EN SAILLANCE DES CARACTÉRISTIQUES ETHNIQUES ET APPROPRIATION DE L'ESPACE DANS LA VILLE ET DANS L'UNIVERSITÉ.

Comme les Lapons étudiés par Eidheim¹⁷, les étudiants africains circulent dans, et entre, deux sphères d'interaction auxquelles sont associés des codes et des normes d'évaluation spécifiques :

-la sphère clôturée dans laquelle se déroulent les activités du réseau qui soutiennent l'identité *in-group* et que nous avons examinée plus haut.

-la sphère publique dans laquelle se situent les interactions avec les membres de la société locale dans l'espace urbain (le bus, le guichet de la poste ou de la préfecture, la rue, le magasin) et universitaire (la bibliothèque, le restaurant universitaire, la salle de cours). Dans cette sphère les événements interactionnels prennent place dans le cadre des statuts et des institutions de la société majoritaire mais sont supposés n'être pas marqués catégoriellement. C'est précisément cette position non catégorisée du catégorisant, et la dissymétrie qu'elle introduit, que connote le terme de "majoritaire".¹⁸ Si les identités raciales ou ethniques n'établissent aucun rôle acceptable dans le cadre des interactions de la sphère publique, leur mise en saillance qui n'en est pas moins possible, introduit le minoritaire dans la problématique du stigmaté et de la gestion des impressions. Or cette mise en saillance, avec ses implications pour la gestion des impressions, ne s'opère pas de façon uniforme selon les régions de l'espace public. En particulier, comme on le verra, l'espace public urbain d'une part, et l'université d'autre part, se caractérisent par des mises en relief différentes des traits stéréotypiques qui concourent à la saillance ethnique.

Cette distinction étant posée, nous désignerons comme "appropriation" le processus de découpage d'un espace de la sphère publique pour le transformer en espace relevant de la sphère clôturée. Compte tenu du contraste évoqué plus haut entre les régions "ville" et "université" de la sphère publique, il est prévisible que l'appropriation se traduise empiriquement dans les deux régions par des phénomènes eux-mêmes de nature différente.

¹⁷ H. Eidheim, *op. cit.*

¹⁸ C. Guillaumin : *L'idéologie raciste, genèse et langage actuel*, Paris, La Haye, Mouton, 1972.

Etre un Noir dans la ville : apprendre à maîtriser les impressions

Si les contacts entre inconnus "sont le lieu d'élection des réactions stéréotypées" et si "le maniement du stigmaté n'est qu'un rameau d'une activité fondamentale dans la société, à savoir le stéréotypage"¹⁹, on ne s'étonnera pas de relever dans les récits des étudiants africains qu'une des premières expériences, lors de leurs incursions dans l'espace urbain, est celle de la tension propre aux situations sociales qu'il favorise et auxquelles se trouvent confrontés les individus, tels qu'eux-mêmes, marqués par une apparence raciale.

De façon générale, cette tension n'est pas directement liée aux agressions racistes, mais au risque de voir surgir la dimension raciale comme une des interprétations possibles de l'interaction entre usagers de l'espace urbain, particulièrement lors des multiples incidents (bousculades, concurrence pour une place dans une file d'attente, altercations entre piétons et automobilistes, etc...) qui constituent une des spécificités de ce type d'interaction. Lorsque ces scènes banales de la vie urbaine impliquent un individu porteur d'une marque raciale, elles sont précisément susceptibles de perdre leur caractère banal et routinier pour prendre celui d'une offense (telle que l'est l'insulte raciste) et de faire naître l'embarras social que suscite toujours les attaques contre la face d'une personne. L'apprentissage de la ville par les étudiants africains nouveaux venus consiste pour une large part à acquérir des techniques permettant de se protéger de ce danger.

Le bus représente un espace particulièrement propice aux incidents inter-raciaux, et son usage demande une gestion spécifique de la proximité et de la distance en fonction des anticipations que l'on peut faire sur les réactions des usagers. Un des premiers apprentissages de la pratique urbaine consiste à acquérir le code de comportements permettant d'éviter la situation gênante de voir se lever le passager à côté duquel on s'assoit : éviter de s'asseoir "à côté des vieilles personnes", ne s'asseoir que quand le banc est vide, ou quand il est occupé par d'autres personnes marquées par une apparence raciale ("des Noirs ou des Arabes"), savoir que le simple réflexe de politesse consistant à céder sa place dans le bus à une femme agée peut se révéler un comportement dangereux :

"J'étais dans le bus (ça c'était quand je suis arrivé nouvellement), et, vers la rue F. il y a deux vieilles qui sont entrées, je me suis levé automatiquement pour céder la place. La vieille m'a dit : "non, non, ça va, je suis solide". Elle m'a dépassé et elle est allée demander la place à un jeune Français qui était derrière moi. Il a

¹⁹ E. Goffman : *Stigmaté*. Paris, Minuit, 1975 (pour la traduction française), p.68, *passim*.

refusé de lui laisser la place en disant : "Une place vaut une place. Vous avez refusé une place devant, il n'y a pas de raison que je vous laisse la mienne". Donc, avec toutes ces histoires qu'on raconte comme ça, il y a de moins en moins parmi nous qui sont disposés à se lever pour laisser la place à une personne âgée". (étudiant nigérien)

Si le bus est perçu par les étudiants africains comme un endroit particulièrement dangereux, ça n'est pas parce que le racisme y est plus présent qu'ailleurs, mais parce qu'il délimite un espace dans lequel peuvent se manifester plus qu'ailleurs "les incidents gênants" provoqués par la présence d'un individu stigmatisé. Ce qui est en cause alors ce n'est pas tant la plus grande visibilité de la couleur en tant que signe porteur d'information sociale discréditante, mais bien celle des réactions à la marque raciale qui se donnent à "lire" dans la distribution des places et déterminent une tension propre à ce type particulier de "situation mixte". C'est ce qui apparaît à travers cette description de l'espace "bus" par un étudiant ivoirien :

"Dans le bus, les choses sont faites de telle façon qu'on est très proches, on est plusieurs dans le car. Là quand quelqu'un veut pas rester à côté de vous, vous le sentez. C'est plus manifeste. Dans la rue vous marchez, vous ne faites pas attention à ces petits détails. Dans le bus, vous voyez manifestement que les gens ils vous éviteront, y en plein qui ne vont jamais venir s'asseoir même si le siège est libre. Des fois personnellement je préfère rester debout pour ne pas provoquer cette situation".

Cette mise en visibilité situationnelle de la marque raciale en tant que stigmaté provient de ce que les conduites des usagers s'interprètent comme des contraventions aux attentes implicites mais supposées partagées de l'usage de l'espace "bus", lorsque du moins cet usage met en jeu des usagers quelconques. Une de ces attentes veut que lorsqu'il y a plus de passagers que de places assises, une place qui se libère trouve immédiatement un nouvel occupant. En vertu de cette attente, un siège qui reste inoccupé lorsque le bus est plein rend manifeste une stratégie générale d'évitement de l'occupant du siège voisin. Le problème que doivent gérer les passagers noirs d'un bus est d'éviter de rendre l'évitement visible, c'est à dire d'éviter à soi-même et aux autres le malaise qu'il susciterait en devenant visible. On a vu que plusieurs techniques peuvent être mises en œuvre à cet effet : rester debout ou s'asseoir auprès d'autres stigmatisés, par exemple. Une de ces techniques peut consister à exploiter une autre des règles d'usage du bus supposée connue de tous afin de restituer à la situation une "normalité" possible : lorsqu'on a le choix entre une place à laquelle on ne peut accéder

qu'en dérangeant quelqu'un et une place à laquelle on peut accéder sans déranger, on choisit la deuxième solution.

"Quand je m'assois c'est de manière à ce qu'il n'y ait pas de problèmes, que je ne sente pas que je suis plus ou moins mis à l'écart. Si par exemple il y a trois places, quand vous vous asseyez à côté de la fenêtre en laissant deux places apparentes où tout le monde vient et évite, là vous le sentez, vous sentez disons la distance qui se crée. Par contre si je vais, je m'assois au bord en bloquant plus ou moins le passage, je sens la chose autrement. On peut se dire : peut-être c'est parce que vous êtes mal assis, les gens ils préfèrent passer, continuer pour ne pas vous déranger. Si quelqu'un veut s'asseoir je laisse passer". (étudiant ivoirien)

En dépit de la mise en œuvre systématique de ces techniques de protection, l'insécurité que représente l'émergence virtuelle de la caractéristique raciale comme trait significatif de l'interaction peut à tout moment s'actualiser. Cette anecdote, racontée par A., étudiant burkinabé, en fournit un exemple caractéristique :

"Un jour j'étais dans un bus avec un copain, j'avais oublié ma carte de réduction. Arrive un contrôleur. J'avais composté mon ticket. J'ai dit : "Je suis désolé, j'ai oublié ma carte de réduction". Il me dit : "Vous payez". J'ai dit : "Je suis désolé, je paye pas. Je rentre chez moi, je prends ma carte de réduction, je vais vous la montrer. J'ai pas fraudé". Il dit : "Non, non, non, vous vous croyez au Cap-Vert, ou quoi?". J'ai dit : "Je ne vous permets pas de tenir des propos comme ça. J'ai pas ma carte de réduction. Ce que vous pouvez faire, c'est me donner une contravention. Avec la contravention, j'irai m'expliquer avec le ticket, et vous marquez sur le ticket qu'il s'agit bien de ce ticket". Il me dit : "Vos papiers". J'ai dit : "Les raisons qui font que je n'ai pas ma carte de réduction sont les mêmes que celles qui font que je n'ai pas mes papiers. D'abord, vous n'avez pas le droit de me demander mes papiers". Là, il m'a insulté, "je vous amène à la police". J'ai dit : "D'accord, allons-y, ça ne m'effraie pas".

L'interaction entre A. et le contrôleur débute comme une contestation par un usager d'une sanction exercée à son égard par un agent de l'administration. Ce type de conflit est somme toute un trait routinier de la vie sociale urbaine, on peut l'identifier comme une scène banale dans laquelle un contrôleur a affaire à des usagers présumés fraudeurs qui "le prennent de haut" et comme l'indique cette expression toute faite, ce genre

de conflit a sa propre intelligibilité. Mais de tels conflits ne font pas qu'arriver, ils doivent se développer, s'argumenter, se gérer et d'une manière ou d'une autre se régler. Ils sont susceptibles d'impliquer d'autres personnes, témoins forcés de prendre parti ou d'afficher "l'air de rien". C'est également un trait routinier de ce genre de conflits qu'ils sont susceptibles d'être ethnicisés. On peut voir dans le récit présenté ci-dessus comment à partir de cette amorce de situation banale, toute l'interaction va en fait se dérouler autour d'un enjeu tout autre que celui du paiement ou du non paiement de la contravention. Si on replace la discussion entre A. et le contrôleur dans les circonstances où elle a eu lieu, celles d'un bus dans lequel les passagers constituent le public devant qui se déroule la scène, il est notable qu'à travers les arguments avancés par les deux protagonistes, s'opposent en fait deux tentatives de définir la situation : celle du contrôleur qui tente d'imposer une interprétation de l'évènement en faisant intervenir l'appartenance raciale de A. comme élément de définition de la situation, et celle de A. qui tente de situer la scène dans le cadre d'un conflit d'interprétation de la règle administrative.

Dès le début de l'incident, A. se présente délibérément lui-même comme un usager compétent, au fait des règlements et connaissant ses droits. La réplique sur les Cap-Verdiens qu'il s'attire de la part du contrôleur est plus qu'une allusion à sa couleur, elle vise à délégitimer ses prétentions à un statut social l'autorisant à discuter de la règle de droit sur un pied d'égalité. Les Cap-Verdiens représentent en effet à Nice une population particulièrement visible et fortement marquée par les stéréotypes associés à l'immigration clandestine. En situant A. comme Cap-Verdien et non pas simplement comme Africain, le contrôleur ne rend pas seulement saillante son identité raciale, mais un champ de stéréotypes possibles associé aux Noirs, celui qui, avec la notion de Cap-Verdiens, suggère l'idée de pauvreté, d'ignorance, de violence, de marginalité, de fraude. A. résiste fermement à cette tentative de lui imposer un rôle racial ("Je ne vous permets pas"), et accentue la présentation de son personnage d'usager honorable et dans son bon droit en manifestant sa parfaite connaissance de la règle ("Vous n'avez pas le droit") et des rouages administratifs ("Ce que vous pouvez faire..."). De nouveau le contrôleur tente d'imposer sa propre définition de la situation en menaçant A. de l'amener à la police. A. comprend très bien ce que signifie cette menace (en tant que Cap-Verdien, *a priori* soupçonnable d'être en situation irrégulière, l'invocation de la police est une menace effrayante), et y répond en conséquence ("Allons-y, ça ne m'effraie pas").

Dans toute la scène, la stratégie d'*alter-casting*²⁰ développée par le contrôleur joue sur la disponibilité d'un stéréotype du "Cap-Verdien" comme figure de l'étranger que tout un chacun connaît à Nice. Cette

²⁰ S.M. Lyman and W. A. Douglass : "Ethnicity: strategies of collective and individual impression management", *Social Research*, vol 40, 1979, p. 358.

ressource est à la fois un élément de la situation et contribue à constituer cette situation comme situation "typique" du paysage social niçois, en même temps qu'elle est une ressource pour notre propre analyse. Il est donc important d'y revenir.

En "formulant" la conduite de A. comme celle d'un "Cap-Verdien" qui se croit chez lui, il est clair que le contrôleur ne se trompe pas sur l'identité de A., mais justement lui assigne cette identité qui qu'il soit ou qui qu'il prétende être. Ainsi, une limite ethnique est rappelée à celui qui l'oublie. Le caractère d'insulte raciste de la réflexion du contrôleur consiste précisément en ce que, d'après le stéréotype du Cap-Verdien, à l'évidence A. n'en est pas un (cette évidence étant entre autres audible : A. parle un français châtié), mais que, quelles que soient les différences qui le distinguent des Cap-Verdiens, on peut le considérer néanmoins comme tel parce que ce qu'il a en commun avec eux (d'être noir et vraisemblablement étranger), suffit pour l'assimiler à eux et (c'est là la pointe de l'insulte) à le contaminer, à le "cap-verdiser".

Il est important de noter que, ce faisant, il ne s'adresse pas seulement à A. mais également aux passagers du bus. Ce point est décisif pour comprendre que la saillance de la dimension ethnique apparaît ici comme une tentative de déplacer les lignes de clivage. Il n'est pas évident, en effet, que la position de fraudeur de A. soit bien établie, il a après tout un ticket composté, l'hypothèse d'un oubli est vraisemblable et l'attitude du contrôleur peut apparaître tatillonne, peu arrangeante, etc... Ainsi le développement d'un conflit sur cette seule base, pourrait conduire à la désapprobation d'une partie au moins des passagers qui partagent avec A. la qualité d'usagers susceptibles de se trouver dans la même situation. C'est précisément cette ligne de clivage entre usagers et agents de l'administration que A. tente de maintenir en présentant son personnage d'usager de bonne foi en bute à un abus de pouvoir de la part d'un contrôleur irascible. En rendant saillante la dimension ethnique du conflit, le contrôleur vise à redéfinir le clivage entre *in-group* et *out-group* sur la base d'une opposition catégorielle entre les Africains (les Noirs, les étrangers), et les "Français" ou les "Niçois" catégories auxquelles est censée pouvoir s'identifier la majorité du public.

Cette scène est aussi significative, parce qu'elle met en évidence que pour les étudiants africains, être un Noir dans la ville, ça n'est pas seulement comme pour n'importe quel Noir, s'exposer au racisme, mais c'est aussi affronter une autre menace contre le *self* : celle du discrédit social entraîné par leur assimilation *a priori* à une catégorie (les travailleurs immigrés) à laquelle on associe des caractéristiques (la sous-qualification, la mauvaise maîtrise de la langue, l'analphabétisme) en tout opposées à celles qu'ils possèdent en réalité en tant qu'intellectuels. Ce décalage entre identité sociale réelle et identité sociale attribuée sur la base de l'information incontrôlable qu'ils livrent par la couleur de leur peau, peut être en partie évité ou réparé par l'exhibition de ce que Goffman appelle des signes

"désidentificateurs" (élégance vestimentaire, langage châtié, courtoisie des manières), mais, on l'a vu dans le cas de A., on ne peut jamais compter que ces désidentificateurs seront pris en compte par l'interlocuteur.

Le balisage de la ville : une appropriation de l'espace par évitement

Les risques propres à l'espace urbain ne se retrouvent pas seulement dans les récits d'expériences personnelles marquantes, on les trouve également sous-jacents aux conseils pratiques et aux recommandations diffusés auprès des nouveaux venus par les anciens ou les associations d'étudiants.

"Quand il y a des nouveaux étudiants, l'association organise une réunion qu'on appelle l'accueil des nouveaux. On brosse les problèmes auxquels ils peuvent être confrontés ici. On donne des conseils pratiques : (...) il faut éviter de se retrouver seul la nuit sur la voie pour éviter les agressions racistes, on donne des conseils pour éviter que l'individu se retrouve dans des situations, enfin, déplorables". (représentant de l'association des étudiants burkinabés)

Ces conseils pour éviter les situations dangereuses font partie de toute une série d'instructions, de consignes, de recommandations sur les modalités du bon usage de la ville par une population racisée (quartiers à éviter, heures auxquelles il est déconseillé de se promener seul) ; en font partie aussi la transmission de rumeurs (comme celles, largement répandues, d'agressions de type sexuel envers les Noirs par des femmes ou des homosexuels blancs) qui constituent ensemble une sorte de "mode d'emploi" de la pratique urbaine. Cette nécessité d'exercer une vigilance constante sur son propre comportement est également présente dans les conseils délivrés par les personnels des ambassades aux nouveaux étudiants, comme l'explique V. étudiante ivoirienne :

"A l'ambassade, Mme X m'a dit qu'il y avait des voleurs ici. Il fallait se méfier, il fallait surtout se promener avec nos papiers. On risquait de nous arrêter. Il fallait faire très attention, il fallait contrôler tout ce qu'on disait".

L'insécurité occasionnée par la présence supposée des voleurs n'est pas tant celle d'être soi-même victime d'un vol, que celle d'être soupçonné d'en être le coupable. Etre toujours en mesure de présenter ses papiers, comme l'incident du bus analysé plus haut l'a montré, c'est disposer d'un moyen pour ne pas donner prise à des attributions catégorielles dangereuses dont on risque toujours d'être la cible. Ce conseil s'intègre donc dans la liste de ceux fournis par les pairs, qui tendent à inculquer la nécessité pour un

individu porteur d'une marque raciale d'exercer un contrôle constant sur les impressions qu'il provoque chez les autres ainsi que sur les manières qu'il doit exhiber pour modifier ces impressions.

Ce savoir pratique de la ville socialisé sous forme d'un stock commun de connaissance transmis dès les premiers jours au nouvel arrivant, inclut également des informations et des instructions sur les lieux à fréquenter qui constituent l'envers positif des mises en garde tendant à déconseiller certaines pratiques de l'espace urbain.

Aussitôt qu'il est pris en charge, l'étudiant est mis au courant des magasins à fréquenter - leurs implantations, leurs valeurs relatives, les modalités de leur usage - magasins auxquels dès que possible, il rendra une première visite en général accompagné d'un guide. La liste en est invariable et elle est partagée par l'ensemble des étudiants : *Auchan*, bon pour les meubles et les appareils ménagers ; *Intermarché*, bon pour la nourriture ; "*C et A*", bon pour les vêtements ; *Sodim*, pour les emplettes.

Ces jugements sont aussitôt repris à leur compte par les nouveaux qui, dans le mois qui suit leur arrivée, les transmettent à leur tour avec la même conviction aux derniers venus. Il est également remarquable que les pratiques s'y conforment étroitement, laissant souvent ignorés des étudiants d'autres hauts lieux de la consommation niçoise. Un centre commercial comme Cap 3000 par exemple, qui réunit magasins à grande surface et boutiques de luxe, n'est guère exploré et son existence même passe inaperçue de la plupart. Si dans ces jugements l'argument décisif est le prix (l'éloignement n'étant pas pris en compte : Auchan, situé à 10 kms de la ville est très fréquenté), celui-ci ne fait pas vraiment l'objet d'évaluations comparatives de la part des individus. Les avantages comparés des commerces semblent avoir été évalués une fois pour toutes ou, du moins, devoir être médiatisés par l'opinion commune qui trouve dans le conformisme des pratiques sa propre auto-justification. Correspondent à ce stock de connaissance commune, des usages de l'espace liés aux pratiques de consommation spécifiques des étudiants africains qui peuvent être dites collectives non seulement au sens distributif, parce qu'elles se retrouvent chez chacun d'eux, mais encore parce qu'elles sont l'occasion d'activités concertées. Il en est ainsi des promenades traditionnelles du samedi à Auchan où l'on se rend en groupe, non pas nécessairement pour acheter, mais plutôt pour ne pas manquer des occasions d'achats jugées intéressantes en vue des cadeaux que chacun doit faire et qui si elles se présentent, seront aussitôt répercutées dans le réseau.

D'autres lieux sont associés aux pratiques de consommation spécifiques des étudiants africains : les boutiques d'alimentation africaine qui vont souvent de pair avec un salon de coiffure ou une boutique d'articles de mode, les magasins où l'on trouve la musique de danse africaine (souvent un rayon spécialisé d'un magasin de musique antillaise). Ces lieux sont également révélés très tôt et si tous ne les fréquentent pas assidûment, tous

les connaissent. A la différence des grands magasins, ils s'agit de lieux ethniques. Ils le sont au double sens qu'ils présentent une façade (une enseigne pourrait-on même dire littéralement) ethnique et qu'ils sont des lieux de sociabilité dans la sphère clôturée d'interaction. Ces deux aspects ne se superposent pas toujours. Si une certaine boutique d'alimentation tenue par un ancien étudiant est tout autant un lieu où l'on passe pour voir des gens que pour acheter, les quelques restaurants africains de Nice (souvent chers) sont connus mais très rarement fréquentés. Il faut enfin ajouter à cet inventaire une boîte de nuit, haut lieu de la sape africaine de Nice, et les trois hôtels qui se sont fait une spécialité dans la location de salles pour des soirées africaines organisées par des Ivoiriens et qui connaissent une relative publicité.

Ces lieux ethniques ne sont pas seulement des lieux de consommation et de sociabilité, ils sont aussi l'occasion de petits boulots réservés : des étudiantes travaillent le samedi pour faire des tresses dans la dizaine de salons de coiffure de Nice, des étudiants trouvent à s'employer comme vendeurs dans les boutiques, comme "videurs" de la boîte de nuit, dans le service d'ordre des soirées ou encore pour leur animation²¹.

Tous ces lieux dessinent une carte de la ville et de ses environs propre aux étudiants africains. Elle ne se lit et ne se comprend néanmoins que rapportée d'une part aux pratiques de consommation, de sociabilité ou de travail qui leur sont spécifiques et d'autre part à un usage de l'espace urbain qui les confinent dans ces pratiques. Ainsi l'appropriation de l'espace urbain par les étudiants africains, étant donné la faible marge de manipulation des saillances stéréotypiques qui les associent à d'autres catégories stigmatisées du paysage social urbain tels les travailleurs immigrés, est-elle essentiellement une appropriation par une stratégie négative d'évitement.

Tous les lieux qui viennent d'être mentionnés constituent les balises de parcours dont les étudiants ne s'écartent que peu. Corrélativement une des caractéristiques de la pratique urbaine des étudiants africains est la non fréquentation d'autres lieux : ceux par excellence de la flânerie étudiante comme le Vieux-Nice, ceux de la consommation culturelle des jeunes tels les cinémas et les salles de concert, et enfin de l'espace particulièrement apprécié par les jeunes que représente la plage. Celle-ci n'est pas ignorée, mais on évite de s'y exposer, préférant à l'usage commun de la baignade celui de la promenade hors-saison sur le bord de mer :

"On peut aller à la plage l'hiver, pour s'asseoir tout habillé et regarder la mer " (étudiant nigérien).

²¹ Nous avons recensé trois orchestres composés en partie d'étudiants ou d'anciens étudiants et deux "troupes" de danse qui se produisent épisodiquement dans ces soirées.

Le récit suivant, fait par un étudiant burkinabé, montre bien les sentiments de celui qui en exposant son corps s'expose aussi à faire de ses maladresses ou de ses manques (ne pas savoir nager) des attributs et des confirmations de son identité stigmatisée, et comment ces sentiments peuvent ramener à l'attitude commune d'évitement celui qui entreprend de la transgresser :

Le premier été, la première année, moi je suis allé à la plage avec un compatriote qui savait nager (...), j'ai dit la plage est à 60m. de nous, j'avais constaté qu'aucun de mes compatriotes ne parlaient d'aller à la plage, les autres africains non plus sauf quelques Ivoiriens qui parlaient de ça. Je dis bon venir sur la Côte d'Azur et ne pas aller sur la plage ce serait vraiment bête. On est allé, on a cherché un endroit un peu désert, moins fréquenté, parce qu'on était un peu gênés. moi personnellement j'étais très très gêné parce qu'on était les seuls presque les seuls noirs à la plage. On était un peu complexés. On a fini par trouver un endroit où il n'y avait pas beaucoup de monde. On a commencé à nager, tant que je restais là où il y a pied il n'y avait pas de problème (...), j'ai commencé à m'aventurer et quand je n'ai plus eu pied je me suis dit bon il faut que je retourne maintenant (...). J'ai paniqué, j'ai appelé l'autre, avant qu'il n'arrive à mon niveau j'ai bu quelques tasses (...), j'étais presque le seul noir ça me gênait, tout le monde se retournait, j'ai dit ça suffit comme ça, pour moi c'était comme une humiliation (...). Depuis lors, de temps en temps, on va se promener comme ça pour regarder mais je ne me suis plus jamais baigné".

Ainsi les affirmations ouvertes d'ethnicité dans l'espace urbain ne sont autres que celles qui jouent sur la marge laissée à la manipulation du stéréotype, celles qui dans la ville offrent - en facade des lieux ou des activités ethniques cités plus haut - les caractéristiques du stéréotype acceptées avec bienveillance par les majoritaires : la danse, la musique, la mode, la gastronomie typique.²²

A cette liste il faut ajouter un sport, le foot-ball, qui est l'occasion de la seule pratique d'appropriation, selon notre définition, d'un espace urbain de la part des étudiants : la disposition le dimanche après-midi d'un espace et d'un temps réservé "aux Africains" sur un terrain grillagé, annexe du stade municipal. Cet usage institué de longue date a été rendu (dit-on)

²² Voir sur ce point ce qu'en disent Lyman et Douglass, *Op. cit.*, p. 348.

possible grâce à l'assistance d'un employé de Mairie, lui-même d'origine africaine, et constitue un droit acquis et soigneusement entretenu.

"Il y a deux terrains, y a un qui est réservé pour, comment dirais-je, les Noirs, et y a un autre à côté où on retrouve les Arabes. On ne joue pas ensemble. Là où on joue il n'y a que des Africains. C'est mon tuteur qui m'a amené". (étudiant nigérien)"

Cet espace-temps, à la différence des lieux ethniques mentionnés plus haut n'est pas en façade (il n'est pas un élément de "l'Afrique à Nice" pour utiliser le cliché qui s'applique aussi bien aux fêtes africaines, aux restaurants, aux salons de coiffure, etc.). S'il s'agit bien d'un "découpage d'un espace de la sphère publique pour en faire un espace de la sphère clôturée", il est néanmoins notable que l'espace en question est lui-même un espace abrité, pour ne pas dire relégué, où les africains entre eux, ne sont en fait qu'entre eux. Autrement dit ce découpage est peut-être celui d'un lieu et d'un temps qui s'y prête d'autant mieux qu'il est excisé de la sphère publique.

Etre un étudiant africain à l'Université

Par rapport à l'insécurité toujours présente dans la ville, dont nous avons vu qu'elle ne peut se ramener purement et simplement aux risques d'agressions racistes, l'espace universitaire constitue pour les étudiants noirs un lieu protégé. S'il en est ainsi ce n'est donc pas seulement parce que le racisme y est moins susceptible de se manifester, mais parce que le statut d'intellectuel y est accordé comme un fait acquis, comme un trait définitionnel de l'identité personnelle. Indépendamment de ce que les acteurs de la scène universitaire, quels qu'ils soient (enseignants, serveuses de la cafétéria, personnel administratif) pensent des "Africains", une réflexion comme celle du contrôleur du bus y serait proprement impossible parce que dans cette "région" particulière de l'espace public que représente l'Université, la contamination des étudiants par les travailleurs immigrés (ce que nous avons appelé la "cap-verdisation") y serait dépourvue de sens. Dans les lieux universitaires, il va de soi, et on ne peut sans faire preuve de mauvaise foi l'oublier ou feindre de ne pas le savoir, que les Noirs à qui l'on a affaire sont des intellectuels.

Cela ne veut pas dire cependant que l'ethnicité ne soit pas susceptible d'être rendue saillante à l'Université pour définir les situations et les personnes auxquelles on a affaire, mais plutôt que lui correspond une organisation différente du champ des saillances ethniques et des traits stéréotypiques. En même temps qu'elle est dissociée de celle des travailleurs immigrés, l'identité "africaine" de l'étudiant se trouve dotée d'un arrière plan culturel, plus ou moins différencié (de la supposée "mentalité

africaine" aux particularismes locaux) et diversement valorisé, qui offre, tant aux étudiants qu'aux enseignants, une marge de manipulation plus grande.

En ce qui concerne les enseignants, lorsque cette identité n'est pas pour eux indifférente, ni définie uniquement en termes négatifs, mais fait l'objet d'un intérêt qui les distingue de leurs collègues, elle met en jeu la connaissance d'une altérité qui sera le plus souvent garantie par la familiarité et le "savoir de première main" dont témoigne la biographie. Celle-ci peut déterminer une vocation, ou en tout cas rendre intelligible pour l'enseignant lui-même comme pour les autres, ce qui se laisse appréhender comme une vocation. Ainsi un enseignant pourra évoquer le "Docteur Schweitzer" à propos d'un collègue de Sciences que ses activités professionnelles ont conduit à établir des liens de coopération suivis avec un pays africain, et comparer sa maison qui abrite des étudiants en panne de logements, à Lambaréné. L'implication personnelle à l'égard de représentants d'un pays ou d'une culture dont on a eu la révélation, est le pendant d'un dévouement qui inclut mais excède la prise en charge de certains intérêts matériels des étudiants, pour être le dévouement à une cause, comme ce récit biographique d'un Professeur de Lettres en rend compte :

"Nous avons enseigné en Afrique longtemps, et nous nous sommes beaucoup intégrés à cette vie d'Afrique. Nous avons fait beaucoup pour débloquer la situation entre les deux communautés (...). Enfin arrivé ici, moi je me suis senti une dette à l'égard de ces gens là et de ces pays là, et puis vous savez il y a une valeur humaine une richesse, une sensibilité, un sens de vie enfin qu'ont, je trouve, ces amis là, donc je pense qu'ils ont beaucoup à nous apporter et qu'il faut qu'on témoigne".

La biographie n'est pas seulement la garantie d'un savoir fondé mais, concernant la connaissance d'une altérité, elle atteste de l'expérience "bouleversante" du franchissement de frontière, dont Goffman²³ rappelle qu'elle est le propre de celui qui pour les membres d'une catégorie stigmatisée, est l'ami, le sympathisant, l'initié. Cette logique du stigmaté se retrouve également dans le soin mis à souligner les succès particulièrement propres à démentir les préjugés :

"Par exemple, l'année dernière en Deug A de mathématiques, le major de l'université c'est un mauritanien. Le type a eu mention très bien,

²³E. Goffman : *Stigmaté*. Paris, Minuit, 1975 (pour la traduction française), p. 42.

félicitations du jury, ça c'était pas vu depuis vingt deux ans ! vous voyez, un mauritanien qui débarque du désert, les chameaux, la tente, le type arrive à Nice, il est major, il les a tous balayé. (enseignant Sciences)

Mais si cette logique du stigmatisme reste toujours, même à l'Université, sous-jacente aux attributions d'une identité "africaine", il n'en reste pas moins vrai que dans la mesure où elle mobilise des traits culturels et non seulement raciaux, l'étendue et le flou de ceux-ci autorisent des manipulations et des stratégies visant à exploiter, voire à renverser en leur faveur, les préjugés dont sont l'objet les stigmatisés. Il en est ainsi dans ces explications d'un enseignant sympathisant d'une catégorie d'étudiants africains :

"Si vous voulez ils ont une culture, ils ont un sens de l'observation qui font qu'ils s'adaptent très rapidement. C'est des peuples nomades qui s'adaptent à tout. Ils s'adaptent au chameau, ils s'adaptent à l'ordinateur. Ils s'adaptent à tout et vite".

Les propos d'un enseignant de Lettres qui suivent, rendent particulièrement manifestes à la fois la logique du stigmatisme qui fait courir au sympathisant qu'il est, le risque d'une contamination, et la latitude d'un recours stratégique offert, dans son domaine, par la possibilité de requalifier l'identité africaine par celle de francophone :

"Moi j'ai joué la carte francophonie en arrivant ici. J'ai bien vite compris, justement parce que les réflexions c'est moi qui les ai eues, "Ah encore un Africain, ah encore un noir". J'ai tout de suite compris qu'en littérature comparée il fallait introduire à côté de littérature africaine, littérature canadienne sinon moi aussi on m'aurait enfermé dans l'Afrique."

Dans quelle mesure et sous quelles modalités l'attribution d'une identité africaine intervient-elle dans les situations d'interaction propres au monde universitaire ?

La prise en compte des traits ethniques comme composante plus ou moins pertinente de l'identité de l'étudiant est d'abord fonction de la nature des études suivies. Les sciences "dures" d'un côté, les études littéraires, les sciences sociales et économiques de l'autre, s'opposent comme deux régions de l'Université qui se caractérisent par des types différents d'insertion dans le monde universitaire et qui déterminent deux façons d'être un "étudiant africain" à l'Université, cette polarité étant particulièrement évidente pour les études de 3^e cycle.

Les facultés de sciences se caractérisent d'abord par l'intensité des pratiques de socialisation universitaire qu'y connaissent les étudiants de 3^o cycle et par l'efficacité des mécanismes de prise de rôle du thésard. Pleinement intégrés dans le laboratoire dont ils dépendent, les étudiants y disposent d'un espace dans lequel ils passent la plus grande partie de la journée. La régularité des horaires de travail, la présence quotidienne dans le laboratoire impliquent la fréquentation étroite des autres membres, enseignants ou étudiants. L'intensité du travail de thèse rend pratiquement impossible le recours au travail salarié et le délai de 3 ans pour venir à bout de la thèse, généralement respecté, permet de finir les études avant la suspension de la bourse et l'éviction de la résidence universitaire. C'est donc dans les facultés de sciences que l'on a toutes les chances de rencontrer ce que nous avons défini plus haut comme "l'étudiant prototypique". Lorsque la modicité de la bourse oblige à trouver des ressources complémentaires, on recourt la plupart du temps à des emplois qui ne "détournent" pas du travail universitaire : leçons particulières, occupation d'un emploi temporaire dans le circuit universitaire : moniteur de BS, vacances pour assurer les TP, ATER. En même temps qu'elle s'adresse à des étudiants déjà sélectionnés pour leurs qualités universitaires et leur capacité à s'insérer dans un laboratoire et à établir des liens personnels avec le patron, cette forme particulière de travail salarié renforce pour ceux qui y ont accès l'insertion dans le milieu universitaire.

L'immersion des thésards dans les activités et la vie du laboratoire leur permet d'acquérir très rapidement les compétences non seulement techniques mais sociales qu'on attend d'un universitaire. La socialisation universitaire est simultanément socialisation dans un rôle professionnel : à travers la participation à des colloques et la rédaction d'articles et communications, l'étudiant acquiert non seulement les techniques et les manières du chercheur, mais aussi les normes de savoir-vivre et le style relationnel propres au milieu, compétences décisives pour l'insertion professionnelle future : lorsque un grand physicien français a obtenu le Nobel, deux étudiants de Nice dont K. étudiant nigérien, qui avaient eu l'occasion de le rencontrer à un colloque, lui ont envoyé une lettre de félicitations et ont reçu une lettre de remerciements.

Ce cadre organisationnel des activités universitaires contribue fortement à rendre saillante dans les interactions quotidiennes une identité de "thésard" partagée avec les autres étudiants, français ou étrangers, du labo. Les relations entre étudiants peuvent être de nature diverse (rivalité, entr'aide, amitié, indifférence), mais elles ne sont pas marquées, organisationnellement, par la différence ethnique ou culturelle.

Il en va tout autrement dans les matières littéraires ou les sciences sociales. De façon générale (bien que certains laboratoires de sciences sociales tendent à se rapprocher du modèle des sciences dures), l'insertion dans la vie universitaire y est beaucoup plus faible, elle n'est assurée que par la participation à des cours ou des séminaires et des rencontres personnelles de

l'étudiant avec son directeur de thèse. Les relations avec les condisciples sont lâches et peu fréquentes et, pour les étudiants qui n'arrivent d'Afrique qu'au niveau du DEA, elles n'offrent guère l'occasion de se familiariser avec le style universitaire français qui diffère fortement de celui qu'ils ont connu en Afrique, notamment en ce qui concerne les rapports enseignants/étudiants.

Le travail quotidien s'effectue chez soi ou par des recherches personnelles à la bibliothèque. C'est d'ailleurs cette liberté dans l'organisation du temps qui rend le travail salarié possible et fréquent, et c'est sans doute le travail qui explique en grande partie l'allongement du temps de la thèse qui à son tour renforce la nécessité du travail après la suspension de la bourse.

Mais ce qui contribue le plus fortement à marquer l'identité "africaine" des étudiants des facultés de Lettres et de Droit et Sciences économiques tient à la nature même de leurs études. Dans l'écrasante majorité des cas, le sujet de leur thèse concerne l'Afrique (voir Appendice). L'élément central de l'identité de l'étudiant (son sujet de thèse) se trouve ici indissociable de son identité ethnique. Dans les facultés de Sciences, il y a des thésards spécialistes de telle ou telle branche de la Physique ou des Mathématiques, qui se trouvent être africains. Dans les facultés de Lettres et de Droit et Sciences Economiques, il y a des thésards qui sont doublement identifiés comme des africains : par leur nationalité et par leur objet de recherche.

Cette superposition de l'identité ethnique et de l'identité étudiante ne se manifeste jamais autant que lors du rituel qui couronne le parcours universitaire : la soutenance de la thèse. La soutenance d'un étudiant africain est, dans les facultés de Lettres et Sciences économiques, l'occasion d'une forte mobilisation du réseau des étudiants africains qui apporte son assistance à la cérémonie (généralement filmée au camescope par l'un d'entre eux) et constitue un public dont la présence est intégrée et saluée dans les rituels de remerciements : "*Messieurs les jurés, chers compatriotes*".

Elle peut être l'occasion d'une mise en scène élaborée qui bouscule quelque peu l'ordonnance habituelle. Nous avons eu notamment l'occasion de l'observer lors de la soutenance d'une thèse de linguistique où la disposition de la salle avait été modifiée à la grande surprise des membres du jury : l'emplacement des tables avait été au préalable changé par les amis du candidat de façon que si le face à face traditionnel du jury et de l'impétrant était respecté, par contre ce dernier ne tournait plus le dos au public mais l'avait à ses côtés. Accueillis dès leur arrivée par de la musique, les membres du jury furent conviés à une projection de diapositives n'ayant qu'un lointain rapport avec le sujet de la thèse, si ce n'est qu'elles présentaient en même temps que le pays du candidat le "terrain" de son étude.

Ce marquage ethnique du rituel académique par excellence que représente la thèse est soigneusement évité ou minimisé par les étudiants de sciences :

"J'ai invité personne, après la thèse, les autres Africains, ils m'ont condamné, en principe je devais leur dire : venez me soutenir moralement, mais j'ai préféré ne pas leur dire. Il y avait tous les gens du labo, comme africains il n'y avait que A. (étudiant burkinabé en linguistique), lui c'est normal, c'est mon grand-frère, et les deux nigériens qui sont en thèse en Maths". (étudiant nigérien, physique)

La surprise que les étudiants scientifiques manifestent lorsqu'ils assistent à des soutenances d'autres Africains en Lettres rend bien compte de la différence de socialisation dans les deux circuits.

"Ils racontent leur vie, les 30 premières minutes, ils remercient un tel un tel, ils disent : si j'ai eu des problèmes pour ma thèse, c'est parce que j'ai plus eu de bourse, c'est difficile pour les africains, y a des problèmes comme ça qu'on raconte en Lettres. En Sciences c'est pas la même chose" . (étudiant sénégalais)

Au-delà de la différence de style, bien réelle, entre les formes du rituel de la soutenance en Lettres et en Sciences, ce qui est souligné ici, c'est l'incongruité que représente pour un scientifique, qu'il soit ou non africain, la mise en saillance de l'ethnicité de l'impétrant. La référence du candidat à son identité africaine n'a par contre rien de surprenant ou en tout cas est en général admise lorsqu'elle apparaît comme la garantie de sa connaissance du terrain et des problèmes qu'il expose, comme c'est presque toujours le cas en Linguistique, en Sociologie, en Ethnologie ou en Economie et en Droit du développement.

On peut voir dans ce discours prononcé par un étudiant congolais en Sociologie lors de sa soutenance, comment l'exposé d'un itinéraire universitaire s'y confond avec celui d'une biographie de Congolais :

"Voici venu le moment d'une rencontre exceptionnelle, complexe et chargée de symboles. L'enjeu de cette rencontre est de taille, l'issue gratifiante. Mais ce moment a ceci de particulier qu'il nous donne l'occasion d'exprimer nos idées sur le développement rural au Congo. Outre le fait que nous sommes fils de paysans, soucieux de leurs vies ainsi que des conditions de leur existence, nous avons été frappé par l'implacable progression de la faim, malgré l'existence d'un discours officiel rassurant. (...) Pour

survivre jusqu'à ce jour nous avons dû travailler en qualité de manœuvre dans une entreprise de bâtiment. Nous y sommes restés 7 mois durant, travaillant de jour, 8 heures minimum, avec comme seul outil de travail le marteau piqueur. (...) La nuit venue, je dactylographiais ma thèse réduisant ainsi le temps de sommeil à trois heures. Les multiples erreurs constatées dans cette thèse résultent essentiellement de ces conditions de travail. (...) A l'issue de cette soutenance, nous comptons utiliser nos connaissances sur le mouvement coopératif pour créer à O. une coopérative de service. Depuis 1987, en relation avec trois autres camarades congolais nous avons acquis un moulin à Foufou et un congélateur qui ont été expédiés depuis vers Brazzaville. Les frais d'installation et de mise en fonction de ces appareils étant élevés, nous serons obligés de travailler encore quelques mois de plus en France afin d'espérer régler la question financière".

L'exploitation occasionnelle de la connaissance d'arrière-plan que constitue l'identité culturelle de l'étudiant lorsqu'elle fait l'objet d'une mise en relief sur le devant de la scène d'interaction, n'est pas le fait des seuls étudiants, elle est réciproquement une ressource susceptible d'être utilisée par les enseignants eux-mêmes.

L'exemple d'une réunion d'étudiants de DEA et de doctorants permettra d'apercevoir ce point. Parmi les étudiants présents, les deux seuls étudiants africains se sont mis côte à côte. L'enseignant invite les étudiants à présenter leurs sujets, le but étant ainsi que chacun ait une connaissance des intérêts de recherche des autres. Pour ce faire, il entame un "tour de table", sollicitant les étudiants au fur et à mesure et selon un ordre plus ou moins déterminé par la proximité. Comme il n'y a pas de table ronde, en effet, le sens du "tour", n'est pas nécessairement évident et l'identification du "suivant" peut donner lieu à quelques flottements, résolus par l'enseignant qui, alors, le nomme (M. X, Mlle Y) ou le désigne ("à vous"). L'enseignant, cependant, lorsqu'il arrive à un étudiant africain, modifie la procédure et déclare "et maintenant, à nos amis africains", laissant le soin aux membres de cette paire qui se trouve par là-même désignée, de s'auto-sélectionner. Ce traitement particulier, s'accompagne, ici, d'une formulation manifestement bienveillante et il est vraisemblable qu'une telle particularisation soit, dans l'esprit de l'enseignant, une marque d'intérêt destinée à valoriser ceux qui en sont l'objet. La désignation, "nos amis africains" de façon explicite sépare ceux-ci et les met en vis-à-vis du reste du groupe des étudiants et du professeur, elle attire l'attention sur le fait que ce que vont exposer ces étudiants est à entendre (favorablement) comme des sujets et des intérêts, non pas seulement d'étudiants tout court, qui s'entendent individuellement, mais d'"étudiants africains". Ethniquement africains, les étudiants africains le sont aussi universitairement, et c'est à ce double titre

qu'ils peuvent être classés ensemble dans la catégorie des étudiants africains, sans que cette ethnicisation apparaisse comme un marquage ou comme une incongruité par rapport au cours des activités qui se sont déroulées jusque là. Bien que nous n'ayons pas eu l'occasion de le vérifier, nous pensons que dans une réunion de DEA de Mathématiques ou de Physique, la possibilité d'apparier d'emblée sous la forme d'une paire d'Africains deux étudiants sur la base de leur proximité spatiale (autrement dit d'inférer que "les deux font la paire"), n'aurait pas pu être investie de la même signification.

Cette possibilité, manifeste dans la situation qui vient d'être analysée, se trouve confirmée par les nombreuses observations que nous avons menées dans d'autres contextes que celui de la salle de cours. Les observations conduites à la cafétéria de la Faculté des Lettres, attestent en effet que lorsque des étudiants noirs se trouvent assis les uns à côté des autres sur la terrasse, leur co-présence délimite une zone d'interaction supposée, respectée en tant que telle par les *outsiders*. C'est ainsi qu'aux heures d'affluence où toute place assise sur le muret qui clôture la terrasse trouve instantanément preneur, les intervalles qui séparent trois étudiants africains qui ne sont pourtant pas ensemble de façon manifeste (c'est-à-dire par exemple qui ne sont pas en train de converser entre eux), restent quasi-systématiquement innocupés parce que les occuper reviendrait à s'insérer dans un groupe de gens qui sont néanmoins perçus comme étant ensemble.

Ces observations attestent, qu'à l'Université comme ailleurs, la visibilité est le propre des caractéristiques raciales et que cette visibilité est à la fois assumée et produite dans les pratiques routinières qui confèrent circonstanciellement à l'ethnicité les caractéristiques d'un trait scénique par rapport auquel les acteurs s'orientent dans l'organisation des situations d'interaction. Comme on le verra plus loin, la visibilité des caractéristiques raciales et la tendance spontanée à apparier les individus qui en sont porteurs, jouent un rôle important dans l'appropriation et la spécificité de l'usage de l'espace cafétéria par les étudiants africains, mais à ce stade de notre étude, il nous faut disposer d'une première caractérisation analytique des phénomènes qu'établissent nos observations. Là encore elle nous sera fournie par Goffman avec sa définition de l'"unité de participation" dans un espace public qu'il nomme un "avec". D'après Goffman :

"Un individu 'avec' est un groupe de plus d'un dont les membres sont perçus comme étant ensemble. Ils maintiennent une certaine proximité écologique et s'assurent l'intimité favorable à la conversation". ²⁴

Nous suivrons sa proposition d'après laquelle les cadres sociaux et les manifestations sociales s'analysent selon les unités qui s'y côtoient, celles-ci

²⁴E. Goffman : *Les relations en public*, Paris, Minuit, 1973, p. 34.

n'étant pas les individus, mais des "unités de participation". Cependant nous remarquerons que celles-ci ne s'obtiennent que si l'on présuppose que pour procéder à la régulation de leur co-présence, les individus comme membres compétents de ces cadres sociaux, disposent de la capacité de s'attribuer mutuellement, de façon systématique et normativement orientée, la qualité "d'être seul" ou "d'être avec". C'est précisément ce qu'illustre notre observation qu'une caractéristique habituelle de l'organisation sociale de l'espace universitaire, notamment mais pas exclusivement à la cafétéria, consiste en ce que plusieurs étudiants africains assis côte à côte, alors même que l'ensemble ainsi "visuellement" délimité ne manifeste pas d'engagement interactionnel, sont vus comme un "groupe de participation" virtuel et que l'espace ainsi enclos leur "appartient".

Cette ressource interprétative pour se comprendre doit alors être rapportée aux propriétés de l'espace social de la cafétéria envisagé en tant que cadre d'activités et de catégories reliées dans un dispositif²⁵ permettant de procéder à des inférences garanties par le "sens commun" et, notamment, de procéder aux identifications des groupes et des personnes pertinentes pour que se constituent les "unités de participation" dont parle Goffman.

La catégorie "Blanc" a au RU, comme dans tout espace public à Nice, un statut non marqué. Autrement dit elle n'est pas seulement une catégorie raciale de même niveau que "Noir", elle constitue également l'élément

²⁵ La notion de "dispositifs de catégories" a été proposée initialement par H. Sacks et élaborée dans les recherches de nombreux ethnométhodologues (en particulier R. Watson de l'Université de Manchester). De façon évidemment sommaire nous rappellerons qu'ils correspondent à un savoir social procédural grâce auquel est maintenue ou restaurée la "normalité" de liens de sens entre catégories, activités, contextes spatio-temporels. Les dispositifs de catégorie sont constitués selon Sacks, d'une part par des catégories sociales (*membership categorizations* : identifications d'appartenances utilisées pour référer à des personnes) qui dans un environnement social "vont ensemble" de façon conventionnelle ainsi que des attributs qui leurs sont liés et, d'autre part, des règles (ou modes d'emploi) pour leur sélection (règle de consistance, en particulier). Ces règles se formulent en terme de possibilités, ("possibilités *a priori*"). L'exemple de Widmer et son commentaire peut éclairer ce point : "Il est possible de voir quelqu'un au tableau avec une craie comme un enseignant. Mais si cela se passe à minuit toute lumière éteinte, l'on aura quelque doute sur la normalité de son activité et l'on ne doutera pas qu'il n'est pas en train d'enseigner. Cependant il n'est pas possible de dire par avance tout ce qui est requis pour asseoir une telle normalité (...) Cependant dans chaque cas certains éléments sont thématiques et ce sont les liens entre ces éléments qui sont analysés par les locuteurs". (J. Widmer : "Quelques usages de l'âge : explorations dans l'organisation du sens" In : *lexique*, N° 5, Presses Universitaires de Lille, 1986. Voir en particulier p. 208). Les dispositifs de catégorisations pourvoient à l'analysabilité (à la possibilité de l'analyse) de ces liens (de consistance, par exemple) "dans chaque cas", tels qu'ils sont intersubjectivement orientés, comme un "nouveau cas" d'une réalité sociale connue en commun. (De H. Sacks on pourra consulter : "On the Analysability of Stories by Children" In R. Turner (ed.), *Ethnomethodology*, Penguin Education, 1974, pp. 216-232 et de R. Watson : "Going for Brother in Black American Speech : Making Sense of Black Ghetto Culture in the USA" In *Analytic Sociology*, 1978, Vol. 1).

neutre, ou le niveau de généralité, à partir duquel s'exerce l'activité catégorisante elle-même.

Le RU est un espace social organisé pour des prestations de services et, comme tel, il lui est associé un dispositif définissant des identités et des activités complémentaires, tel que ["usagers, serveurs(ses), cuisiniers"], la catégorie "étudiant" étant alors greffée sur la catégorie "usager", de telle sorte que ce que Schégloff²⁶ nomme la "collection primaire" de catégories qui définit la population, n'est pas ["usager", "employé"], ou ["client", "employé"] mais ["étudiants", "employés"] dans laquelle "étudiant" s'entend typiquement comme "usager". Réciproquement, toute personne pouvant être vue comme "usager", est de façon préférentielle identifiée comme "étudiant". La catégorie "étudiant" a donc dans cet espace un statut non marqué ; l'identification "étudiant" peut rester tacite. Corrélativement, la thématisation des appartenances dans le discours, lorsqu'on opère des distinctions au sein de la population des usagers, et singulièrement lorsqu'on identifie des groupes, se comprendra à partir de cette position non marquée de la catégorie "étudiant". Les catégories utilisées sont alors, soit des catégories qui particularisent la catégorie étudiant, *filles, corses, africains*, mais pouvant être aussi *ad hoc* ou situationnelles, "*ceux qui font tout ce vacarme*", soit des catégories qui contrastent avec elle, *enseignants, secrétaires*, et qui sont donc dans cet espace des catégories marquées. Si l'on raconte que l'on a vu une "blonde" au restaurant universitaire, il n'est pas nécessaire de préciser qu'il s'agit d'une étudiante et de même un "africain" sera un étudiant africain s'il n'est pas autrement précisé. Cette même propriété explique que "le groupe de filles là bas" sera entendu, de façon préférentielle, désigner des étudiantes et non des secrétaires²⁷. Le point important est que ces catégories marquées ou particularisantes sont susceptibles de désigner des groupes "d'avec".

A la cafétéria, ces catégorisations permettent d'identifier des unités sociales dont est fait l'espace public, qui se côtoient dans cet espace et ces unités sont, pour une part, constituées "d'avec ethniques".

Cependant les "unités de participation" doivent, pour se maintenir, produire un certain travail interactionnel, et compter sur la collaboration tacite de ceux qu'elles côtoient. Ainsi nous pouvons prendre l'exemple de celles formées par le personnel administratif ou par les enseignants (qui

²⁶ E. A. Schegloff : "Notes on a Conversational Practice : Formulating Place, In D. Sudnow (Ed) : *Studies in Social Interaction*, New-York , The Free Press, 1972, pp 75-119.

²⁷ Une telle compréhension est toujours située, elle suppose elle-même une analyse de sens commun des catégories d'appartenance de celui qui parle et surtout de celui à qui il s'adresse : quelqu'un désignant "le groupe d'étudiants là-bas" s'adresse probablement à quelqu'un qui ne l'est pas (c'est à dire à quelqu'un qui est lui-même identifiable par une catégorie marquée).

peuvent circonstanciellement se confondre) : leur reconnaissance s'appuie aussi sur une caractéristique, l'âge, qui, comme la race, est tenue pour visible et permanente. Néanmoins, lorsque au moment de la plus grande affluence, sévit la compétition le long des murets de la terrasse, dont la construction (à la différence d'une table) ne prédétermine pas la possession légitime des places assises par des groupes "d'avec" virtuels, cette indication scénique cesse d'être suffisante en elle-même pour prévenir la segmentation. Il en va autrement pour ce qui est des groupes "d'avec" catégorisés comme africains qui se constituent transitoirement le long des murets de la terrasse de la cafétéria. Eux, par contre, ont un travail minimum à fournir. Ils constituent de tels groupes "dans les yeux" de ceux qu'ils côtoient, limitant souvent, pour leur part, leurs manifestations "d'être avec" aux salutations ; la plus grosse part du travail est ainsi assurée par les non-membres qui leur attribuent cette qualité, alors même que l'affluence d'une part, leurs propres postures d'autre part, pourraient conduire à leur segmentation.

Ainsi la qualité "d'avec ethnique" est pour l'essentiel conférée par les *outsiders* mais les unités de participation ainsi délimitées n'ont, pour leur part, pas un autre usage de l'espace que celui des "avec non ethniques" et qui conduit à leur fragmentation. Comme ceux-ci ils sont transitoires et manifestent une plasticité qui les font se former et se reconstituer, semble-t-il, selon le bon vouloir de leurs membres. La ségrégation ethnique de l'espace qui correspond au côtoiement d'unités de participations "ethniques" et "non ethniques" résulte non de pratiques différenciées mais de règles tacites partagées selon lesquelles de part et d'autre de la limite ethnique, d'un côté on évite de fragmenter ce qui apparaît d'emblée comme un "avec" et de l'autre on évitera néanmoins de constituer de tels "avec" lorsque cette constitution risque de contrevenir à l'exigence de fragmentation que rend plus aiguë la concurrence pour les places. Cet usage de l'espace reste ainsi celui d'un d'un espace qui ne cesse pas d'être commun aux unités de participation qui s'y côtoient, nous verrons plus loin comment il contraste avec l'institution à la cafétéria d'un espace ethniquement approprié.

L'université : un espace approprié

En contraste avec ce que nous avons appelé le balisage par évitement de l'espace urbain, l'espace universitaire est appréhendé et utilisé selon des normes d'usage spécifiques qui tendent à le totaliser comme un lieu de vie selon d'autres fonctionnalités que celles, prescrites par les normes d'usage du service public, qui distribuent l'espace en différents services (logement, restauration, enseignement, administration) auxquels sont associés des catégories d'usages et d'usagers.

La Cité Universitaire notamment représente bien autre chose qu'un service de logement économique : elle est le lieu où se déroulent des activités relevant de la sphère clôturée d'interaction, où s'affirment, se célèbrent et s'échangent des goûts et des valeurs qui lui sont propres. C'est là où se préparent et se consomment les plats "africains" des repas collectifs du dimanche et des jours de fête, là où s'organisent les ventes "sauvages" de vêtements contribuant à entretenir et renouveler les normes d'élégance, là où se tiennent les réunions associatives et les fêtes des grandes occasions (Noël, jour de l'an) instituées comme des traditions. Elle est le lieu par excellence de l'insertion des nouveaux venus dans le milieu des étudiants africains, particulièrement pour ceux qui sont arrivés sans connaître personne et qui peuvent rester relativement isolés jusqu'à l'obtention d'une chambre en Cité.

"Chez nous, le problème qu'on ressent, c'est qu'en Afrique généralement on est des grandes familles, et quand par la suite on se voit seul, parfois à deux dans un studio c'est un peu bizarre. La-bas, on est toujours en groupe, l'après-midi quand on ne va pas à l'école, on se rencontre autour d'un thé, on cause, tout ça, ça me manque ici. Mais tout ça je crois, c'est parce que je ne suis pas à la Cité, je suis coupé du milieu scolaire, c'est un peu dur. A la Cité, les Africains se rendent visite, ils sont presque toujours ensemble. (étudiant nigérien)

Elle reste pour les étudiants qui n'y résident plus (rares sont ceux qui n'y ont pas fait un séjour) un des lieux de la sociabilité "ethnique" au même titre que les boutiques ou les boîtes africaines. On s'y rend pour passer la soirée, pour aller enregistrer des cassettes, pour y passer la journée du dimanche, pour se faire couper les cheveux. Il y a un lieu réservé à cet usage dans l'une des Cités Universitaires niçoises : les séances de coupe ont lieu généralement le samedi après midi et le dimanche dans un escalier désaffecté à côté des cuisinettes. Il s'agit d'un service mutuel gratuit qui n'implique pas spécifiquement tel ou tel individu, mais qui est collectivement organisé entre étudiants africains. Pendant les séances de coupe, les assistants s'assoient sur les marches de l'escalier, souvent l'un d'entre eux apporte un radio cassette. C'est un espace/temps de discussion où l'on s'informe des nouvelles que l'un ou l'autre a pu entendre sur RFI, où l'on apporte des journaux (Jeune Afrique, Afrique/Asie, Afrique international) pour les commenter.

L'usage de l'espace universitaire comme un territoire approprié se marque entre autres par l'utilisation de toponymes qui se transmettent comme des traditions entre générations d'étudiants : stade Maracana pour désigner par dérision l'espace exigü sur lequel s'organisent des parties de foot dans l'une des Cités U, avenue de l'OUA pour désigner un lieu de la Cafétéria Lettres fréquenté par les Africains. Les observations intensives que nous avons pu mener lors de notre recherche sur l'un des lieux ainsi

désigné (l'OUA), nous ont permis d'analyser de façon détaillée une des manifestations de l'appropriation de l'espace universitaire par les étudiants africains.

Dans les cafétérias des trois RU niçois, les Africains disposent de la monopolisation d'un espace/temps particulier : entre 13 heures et 15 heures, ils occupent de façon immuable le même "coin", cette monopolisation étant d'autant plus remarquable qu'elle s'effectue dans un contexte de rareté, l'espace/temps "cafétéria entre 13 et 15 heures" étant caractérisé par une intense compétition pour les places.

Dès le commencement de notre enquête à la cafétéria du Campus Lettres, nous n'avons pu qu'être frappé par l'existence de cet espace réservé, de fait, aux étudiants africains. Celui-ci était situé à l'extérieur, tout le long d'une étroite allée, d'une dizaine de mètres environ, qui conduit de la partie terrasse de la cafétéria à la rue. De toutes les allées, celle-ci était le plus court chemin de la rue à la cafétéria. De part et d'autre de l'allée, les murets servaient de bancs, suffisamment rapprochés pour permettre une conversation sans élever la voix entre voisins qui se font face. Ce qui désigne cette occupation comme une appropriation n'est pas seulement que cet "endroit réservé" est très nettement repérable par sa délimitation spatiale, mais aussi, comme nous l'avons mentionné plus haut, l'usage d'un toponyme pour le désigner : "avenue de l'OUA". Celle-ci a donc le caractère d'une institution (durable, identifiée par un nom, jouissant en tant que telle d'une stabilité relativement indépendante des acteurs particuliers qui la peuplent), et le caractère d'un micro-événement que les acteurs doivent produire quotidiennement par des stratégies spécifiques d'appropriation de l'espace.

Si nous revenons à la définition de l'"avec" donnée par Goffman et citée plus haut, et si nous la complétons, elle pourra, correspondre d'assez près à sa description :

"...Un membre au moins, habituellement tous, a le droit d'entamer la conversation quand il le veut à l'intérieur de l'ensemble. Celle-ci est ouverte à tous les membres mais tous les membres ne s'y joignent pas nécessairement, car ils peuvent poursuivre deux conversations différentes en même temps. Les membres sont tenus de manifester un intérêt rituel quand ils se joignent et quand ils se retirent".²⁸

Toutes les propriétés dont fait état Goffman, se retrouvent dans l'OUA, plus quelques autres. Ainsi, il y a le plus souvent à l'OUA une discussion commune en cours, d'intérêt général comme le foot-ball ou la situation

²⁸E. Goffman : *Les relations en public*, Paris, Minuit, 1973, p. 34.

politique dans tel pays africain. Qu'elle soit commune ne veut pas dire que tous s'y joignent mais qu'il est possible pour un membre occupé à autre chose jusque là, d'y intervenir à tout moment. D'autres mènent des conversations particulières, mais chacun de ceux qui participent à l'OUA est dans un état de parole ouvert à tous les autres et peut être interpellé et impliqué dans une autre conversation de telle sorte que certains se trouvent en effet poursuivre deux conversations en même temps. Il y a ainsi des amorces de conversation transversales, d'une extrémité à l'autre, et l'ensemble donne parfois l'impression d'une grande animation, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Des journaux sont échangés, et absorbent l'attention de certains, la discussion commune peut se tarir et l'animation qui précédait se résorber en quelques conversations entre voisins immédiats ou même en une plage de silence. Les personnes qui se joignent à l'OUA saluent la plupart des membres présents (souvent tous) et ceux qui la quittent font de même. Il y a enfin ceux, nombreux, qui ne font que passer et saluent tout le monde, échangent parfois quelques nouvelles à la cantonade, tout en continuant leur progression le long de l'allée ou bien qui s'arrêtent, sans s'asseoir, ayant trouvé la personne qu'ils cherchaient, pour engager un apparté. La disposition de l'OUA apparaît ainsi stratégique car étant située sur le plus court chemin qui mène par l'extérieur à la cafétéria et au restaurant, si ses membres à chaque moment ne sont pas très nombreux, (plus ou moins une dizaine), beaucoup s'arrêtent un instant et beaucoup plus encore passent en saluant.

L'ensemble des personnes que ces pratiques délimitent, est identifiable dans la situation, comme marqué ethniquement, l'OUA est, donc, un "**avec ethnique**". Cette proposition est cependant une proposition que nous offrons en tant que participants à cet espace social, fondée sur un savoir social "de premier degré"²⁹, et, en conséquence, ne doit pas s'entendre comme littéralement descriptive. La caractéristique ethnique de l'OUA est une propriété qui fait partie intégrante de sa constitution comme "avec", elle est une propriété scénique et situationnelle, telle qu'elle résulte de l'organisation sociale de l'espace à la cafétéria analysé plus haut et du travail interactionnel de ses membres. Si l'on choisissait d'envisager sa composition ethnique ou raciale, en fonction d'un standard externe à la situation dans laquelle et pour laquelle l'OUA est un "avec ethnique", alors la description adéquate devrait être que l'OUA est très souvent un "**avec mixte**". Mais ceci laisserait échapper le phénomène d'intérêt, à savoir : en tant qu'"avec ethnique" l'OUA n'est justement pas dépendante de la composition de ses membres telle qu'on pourrait l'établir selon un critère externe à la situation où elle prend forme et sens. Dans cette situation au contraire, les étudiants non africains qui participent à l'OUA et ne limitent pas leurs contacts à des appartés, se trouvent, par les dispositions et les

²⁹ A. Schutz : "Sens commun et interprétation scientifique de l'action humaine", In *Le chercheur et le quotidien*, Paris : Meridiens-Klincksieck, 1987. En particulier les pp.10-11.

attitudes qu'ils manifestent ou qui leur sont attribuées par les autres, eux-mêmes qualifiés par cette participation et acquièrent un statut de "membre honoraire", "d'initié", ou plus simplement "d'ami des africains".

D'un autre côté, ce trait est congruent avec les autres éléments de cette description qui tendent tous à indiquer que l'espace délimité par l'OUA est approprié dans un sens différent de celui qui résulte de l'attribution d'une qualité "d'avec ethnique" sur le seul fondement de la visibilité raciale. Nous avons souligné plus haut comment l'attribution d'un "être ensemble ethnique" de la part des *outsiders* n'impliquait pas que les unités de participation ainsi inférées se distinguent par un usage spécifique de l'espace. Les "avec ethniques" sont alors des unités de participation dans un espace dont l'usage n'est pas lui-même catégorisé ou marqué et qui dans cette mesure demeure un espace commun en dépit du fait que s'y manifeste une ségrégation relative. Or c'est dans la mesure où les modalités d'usage de l'espace que les participants de l'OUA font prévaloir peuvent être elles-mêmes contrastées, ou, autrement dit, parce que cet usage est lui-même marqué et catégorisé que l'OUA se désigne comme une appropriation.

"L'espace approprié" de l'OUA ne suppose pas seulement l'attribution d'un "être ensemble" fondé sur la particularisation raciale. Il s'agit là certes d'une attribution nécessaire mais non suffisante. Il doit de plus se construire par un travail de transformation ou de relecture de l'espace. Ce travail se discerne dans l'utilisation des deux murets parallèles de l'avenue de l'OUA. Cette disposition ouverte, en rendant possible l'adjonction continue de nouveaux membres, lui confère une fonctionnalité fondée sur le principe d'une agrégation continue, qui contraste avec la lecture normative que l'on peut faire de la disposition de l'espace de la cafétéria et de ses fournitures (les tables rondes avec quatre sièges autour, par exemple) qui, elle, présuppose la clôture des unités de participation, leur fragmentation et non leur fusion. Un tel travail de transformation et de relecture est susceptible de faire l'objet d'attributions de type culturel qui se superposent alors aux catégorisations raciales. Ainsi l'OUA pourra être couramment interprétée comme une manifestation de la "sociabilité africaine". De tels prédicats culturels sont, en outre, souvent avancés comme motifs de leur participation, par ceux que nous avons décrits comme "membres honoraires"³⁰.

³⁰Un exemple d'une telle attribution liée à l'usage de l'espace, nous est donné de façon complémentaire et symétrique par un étudiant burkinabé :

"Quand on est arrivé ici, moi j'étais un peu surpris, parce que pendant les récréations on voyait que la cour était fermée. Les gens étaient restés par groupes de deux ou trois personnes ce qui est contraire de chez nous. Parce que tu peux voir facilement un attroupement de dix à vingt personnes. Ça discute, il n'est pas nécessaire de connaître quelqu'un dans le groupe. C'est un peu le contraire de ce qui se passe ici quoi. Les gens préfèrent beaucoup plus discuter par groupes d'individus qui se connaissent entre eux".

De telles attributions sont le corrélat d'un effort spécifique. Dans le cas de l'OUA, une circonstance favorable a rendu accessible ce travail à nos observations. Pendant la recherche, des travaux ont été engagés au RU et à sa cafétéria qui ont abouti à l'agrandissement de son espace intérieur et au retrécissement de sa terrasse et de la partie du jardin et des murets utilisés comme "extension" de celle-ci. "L'avenue de l'OUA" appartient définitivement au passé, le bull-dozer étant passé par là, mais qu'en a-t-il été, alors, de l'OUA elle-même ? La question qui a alors guidé nos observations a été : comment, si elle doit se reconstituer, y parviendra-t-elle : ? Nous limiterons notre compte rendu à la période du chantier, où le jardin a été interdit d'accès et l'espace de la cafétéria considérablement réduit. Nous avons observé deux temps successifs :

-les membres les plus permanents de l'OUA prennent l'habitude de s'installer à une table ronde située dans un recoin, à l'écart des voies de passage. A part la nécessité de prendre possession suffisamment tôt de cette table, sa possession exclusive ne pose pas trop de problème, ces tables n'étant pas en général partagées si plus de deux personnes "ensemble" les occupent. Cette tentative cependant est vite abandonnée. Plusieurs raisons font qu'elle demeure une amorce d'OUA qui ne "prend" pas. Située à l'écart des voies de passage, elle n'est pas constamment alimentée par les allées et venues des étudiants qui entrent ou sortent du restaurant. Elle ne constitue pas non plus un dispositif ouvert : la table ronde, propice aux discussions focalisées, l'est beaucoup moins à la coexistence de rencontres auxquelles on participe concurremment. Son succès, lorsqu'il se produit est en fait ingérable dans le cadre spatial induit par les tables (plus précisément par leur usage socialement approuvé) : il y a une limite aux chaises que l'on peut surajouter sans qu'elles cessent "d'appartenir" à la même table ronde et la propension à transformer cette disposition et à étaler les chaises de façon linéaire se heurte alors aux occupants des autres tables.

-La solution est alors trouvée à ces difficultés par le reformatage d'un fragment d'espace de la cafétéria : la réunion des deux plus grandes tables rectangulaires disponibles en une seule "grande table", située face au débouché de l'escalier par lequel les étudiants qui sortent du restaurant descendent obligatoirement. La prise de possession (qu'assure la gestion d'une présence minimum constante) de cet espace en général "trop grand" assure à nouveau l'ouverture à une agrégation (en pratique) indéfinie. Cette grande table est occupée sur toute sa longueur de façon le plus souvent lâche, parfois seulement par trois ou quatre qui se répartissent aux deux extrémités. Dans cet espace littéralement recréé, existe à nouveau la possibilité d'une recomposition constante des rencontres à l'intérieur du même groupe "d'avec". Sa position stratégique en fait, à nouveau, une "nasse" dans laquelle viennent se prendre quelques poissons de passage. L'ensemble des pratiques que nous avons décrites dans la description canonique de "l'avenue de l'OUA", peuvent dès lors se reconstituer.

Cette institution, on peut aussi l'envisager du point de vue de l'activité qui s'y déroule, à savoir l'échange conversationnel. Ce n'est en effet pas uniquement sa visibilité aux yeux des observateurs extérieurs qui distingue l'OUA dans l'espace cafétéria, mais aussi la spécificité des thèmes de conversation qui lui sont propres, la politique africaine et le sport. De ces deux thèmes de prédilection, la politique est celui qui contribue le plus fortement à marquer publiquement (les conversations y prennent facilement un tour vif qui permet aux voisins d'enregistrer de quoi on parle), qu'il s'agit là d'une conversation "entre Africains" qui possède sa propre langue de bois et ses allusions indécodables pour un non-initié (savoir que quand on parle de Thomas et de Blaise, il s'agit de l'ancien et de l'actuel dirigeants du Burkina-Faso). Le sport constitue par contre un thème apparemment non spécifique : les commentaires sur tel match de foot visionné la veille à la télévision ou sur les rumeurs de grossesse de telle championne de tennis pourraient se retrouver dans les mêmes termes à n'importe quelle table réunissant des étudiants abonnés à la lecture des gazettes sportives. Notons entre parenthèses que si les commentaires mobilisent en effet le langage universel du sport, l'actualité sportive y est traitée selon des découpages et des centres d'intérêt spécifiques. Lors des jeux olympiques, le temps passé à supputer les chances du coureur éthiopien aurait suffi à n'importe quel auditeur extérieur à comprendre qu'il s'agissait d'une conversation entre Africains. Mais indépendamment de cette tournure "marquée" que peut prendre à l'occasion le commentaire de l'actualité sportive, c'est paradoxalement le sport lui-même comme thème de conversation supposé universel qui contribue fortement au marquage ethnique de l'OUA sur la base d'un stéréotype partagé à la fois par les Africains et les non-Africains : celui du goût des Africains pour le sport. Le monopole absolu dont jouissent ces deux thèmes de conversation souligne une autre spécificité de l'OUA : c'est que s'y trouvent systématiquement exclus (on verra plus loin pourquoi) les thèmes qui forment une part importante des conversations habituelles entre étudiants, à savoir tout ce qui concerne la vie universitaire : les cours, les examens, les professeurs, etc...

La participation aux activités conversationnelles de l'OUA implique non seulement un intérêt particulier pour les thèmes qui lui sont propres, mais aussi des compétences particulières qui s'acquièrent par l'accès à des canaux d'information spécifiques (RFI, journaux africains). Ces compétences sont celles qui permettent d'identifier de quoi on parle (par exemple "la Conférence Nationale" dans tel pays d'Afrique), de situer la position de celui qui parle (de rapporter son discours à son origine sociale ou à son appartenance ethnique), et de formuler des jugements "autorisés" sur ce qui est dit (par exemple le multipartisme est ou n'est pas la voie vers la démocratie). Ce savoir partagé (dont l'OUA elle-même contribue largement à la diffusion) constitue à la fois le thème des conversations et une connaissance d'arrière-plan qui pourvoit à l'intelligibilité des interactions entre les participants (par exemple une dispute entre deux supporters d'équipes rivales durant la Coupe d'Afrique de foot-ball ou une altercation

entre deux partisans d'hommes politiques s'affrontant aux élections dans tel pays d'Afrique).

Autrement dit, l'OUA (et de façon générale tous les groupes qui se forment de la même manière dans les restaurants universitaires) représente un "sous-marché" dans lequel circulent des biens (principalement des journaux), des informations, des valeurs qui n'ont cours que dans cet espace interactionnel et le définissent comme tel. C'est ce qui explique que, comme nous l'avons déjà noté, lorsqu'un ou même plusieurs Blancs s'insèrent dans cet espace interactionnel, leur présence n'a pas pour effet de le "dés-ethniciser", d'en faire un groupe mixte. La présence de Blancs ne change pas la qualification ethnique d'un groupe repéré comme "un groupe d'Africains", mais par contre elle qualifie la personne qui s'y insère comme un "ami des Africains". Pour aider à identifier telle étudiante dont on ignore le nom, on pourra ainsi la désigner comme "celle qui est toujours avec les Africains".

En fonction de tout ce qui vient d'être dit, on peut donc identifier l'OUA comme une institution ethnique dont la stabilité est garantie à la fois de façon endogène par l'activité de ses membres et façon exogène par les attributions catégorielles des *out-siders*. Elle délimite dans l'espace universitaire une portion appropriée par un groupe spécifique : celui des étudiants africains. Pourtant, la fonction de cette institution qui se donne, dans la perception de l'espace universitaire, comme propre aux étudiants africains, concerne en fait plus fondamentalement ceux qui ne font plus partie de ce milieu ou qui sont en passe d'en être exclus. Les piliers de l'OUA, c'est-à-dire les 5 ou 6 personnes qui, par leur présence quotidienne en garantissent en fait la permanence, ne sont pas en effet n'importe qui : anciens étudiants ou étudiants prolongés, ne percevant plus leur bourse, engagés dans un processus qui peut les conduire au statut de "travailleur immigré", ayant pour certains franchi le pas, ils ne participent plus des mêmes réseaux et n'ont plus les mêmes activités que leurs compatriotes boursiers. La légitimité de leur présence à l'Université, et plus généralement en France n'y est pas assurée de la même manière, la bourse signifiant à la fois le lien incontestablement maintenu avec le pays d'origine et une plus grande implication dans le travail universitaire. Sous ces deux aspects, les "étudiants prolongés" sont suspects. Il y a donc à leur égard une méfiance qui se reporte sur l'OUA elle-même. Elle n'en est pas moins opérante en constituant une interaction entre des réseaux et en contribuant à maintenir une identité commune entre des individus par ailleurs fortement différenciés par leurs statuts (étudiants, anciens étudiants, semi-travailleurs immigrés), leurs origines nationales et leur rapport au pays d'origine, mais qui tous peuvent ici s'identifier mutuellement comme "africains". Le nom OUA dit assez par lui-même que cette institution concerne "l'unité africaine", c'est-à-dire qu'elle définit un critère de *membership* à la fois à partir de la limite externe (être africain) et des limites internes (être des africains de différentes sortes). Les deux points sont importants parce qu'ils contribuent à délimiter une sphère de communication où les participants

sont réunis (en tant qu'Africains) par leur intérêt pour les thèmes conversationnels propres à cet espace (la politique et le sport), mais où simultanément la connaissance tacite de ce qui les distingue (nationalement, ethniquement, politiquement, statutairement) constitue un savoir d'arrière plan qui donne sens à l'échange communicatif. Là encore, comme nous l'avons déjà souligné à propos de la relation "en tant que Noir", ce qui fonde l'identification mutuelle comme des mêmes, c'est la possibilité de se communiquer des différences significatives.

L'étranger pour les étudiants qui se rendent en France apparaît notamment à travers la connaissance de ce qui, en France, est celle d'un parcours migratoire qui s'est construit tout au long du séjour et des contacts avec la société d'origine de l'étudiant migrant.

En tant que processus migratoire, le parcours est défini par son itinéraire et se résume jamais à l'accomplissement d'une certaine destination. Il implique un itinéraire social et culturel qui ne peut être appréhendé sans prendre en compte les significations dont est investie l'expérience migratoire dans les sociétés africaines : le migrant étudiant, comme tout migrant, c'est celui qui part à l'aventure vers un ailleurs où se trouvent plus de richesses et une vie plus facile : vers la capitale quand on craint le milieu rural, vers un autre pays d'Afrique plus prestigieux, ou vers la destination qui, plus que toute autre, est synonyme d'aventure : l'Europe. Quelle que soit la destination de celui qui est parti, on attend de lui qu'il se comporte comme il convient d'un émigré :

"On attend toujours un petit présent d'un parent qui va à Abidjan, plutôt que celui qui est parti à Ouaga, dans la capitale, mais on attendra plus de celui qui est sorti, qui est parti à l'aventure". (étudiant burkinabé)

Pour les étudiants d'Afrique francophone, partir faire des études à l'étranger, c'est d'abord "sortir d'Afrique" et pour eux comme pour les "aventuriers", sortir d'Afrique, c'est aller en Europe. Ce qui fait sa grande valeur la valeur d'un séjour d'études à l'étranger, c'est d'avoir fait l'expérience de l'Europe : d'abord la France, et à défaut la Belgique ou la Suisse. Contrairement à ce que voudrait une logique universitaire, les Etats-Unis et le Canada ne sont de ce point de vue que le deuxième choix. Quant à l'ex-URSS, qui accueillait certains étudiants en provenance des pays africains frères, sa valeur en terme de prestige était proche de zéro.

"Je suis unique pour l'étranger. Pourquoi, les vacances prochaines il faut que je le raconte. Le mariage c'est mon épouse marquée, c'est un mariage de pigriens au dos". (L. 12)

IV- ETUDIANT AFRICAIN EN FRANCE : UN ITINÉRAIRE DE MIGRANT

Considérée du point de vue des gestionnaires des pays de départ et d'arrivée, la venue des étudiants étrangers en France est sous-tendue par un schéma technocratique idéal : venir acquérir des connaissances et retourner les rentabiliser dans son pays. La démarche adoptée dans cette recherche a été de tenter de comprendre ce que signifie l'expérience des études à l'étranger pour les acteurs qui la vivent. Cette expérience, telle qu'elle apparaît notamment à travers la correspondance des étudiants africains en France, est celle d'un parcours migratoire dont l'issue et la signification se construisent tout au long du séjour, et dont le point de départ se situe dans la société d'origine de l'étudiant migrant.

En tant que processus migratoire, le parcours des étudiants étrangers ne se résume jamais à l'accomplissement d'une carrière universitaire, il implique un itinéraire social et culturel qui ne peut se comprendre sans prendre en compte les significations dont est investie l'expérience migratoire dans les sociétés africaines : le migrant étudiant, comme tout migrant, c'est celui qui part à l'aventure vers un ailleurs où se trouvent plus de richesses et une vie plus facile : vers la capitale quand on quitte le milieu rural, vers un autre pays d'Afrique plus prestigieux, ou vers la destination qui, plus que toute autre, est synonyme d'aventure : l'Europe. Quelle que soit la destination de celui qui est parti, on attend de lui qu'il se comporte comme il convient d'un émigré :

"On attend toujours un petit présent d'un parent qui va à Abidjan, plutôt que celui qui est parti à Ouaga, dans la capitale, mais on attendra plus de celui qui est sorti, qui est parti à l'aventure". (étudiant burkinabé)

Pour les étudiants d'Afrique francophone, partir faire des études à l'étranger, c'est d'abord "sortir d'Afrique" et pour eux comme pour les "aventuriers", sortir d'Afrique, c'est aller en Europe. Ce qui fait en grande partie la valeur d'un séjour d'études à l'étranger, c'est d'avoir fait l'expérience de l'Europe : d'abord la France, et à défaut la Belgique ou la Suisse. Contrairement à ce que voudrait une logique purement universitaire, les Etats-Unis et le Canada ne sont de ce point de vue que des deuxième choix. Quant à l'ex-URSS, qui accueillait nombre d'étudiants en provenance des pays africains frères, sa valeur en terme de bénéfice de prestige était proche de zéro.

"Je suis maniaque pour l'Europe. Pendant les vacances prochaines il faut que je te rejoigne. La France c'est mon épouse manquée, celle-ci est un coup de poignard au dos". (L. 12)

"Je m'accroche autant que je peux pour me casser d'ici. Car je pense que la complète réalisation de la presque totalité de mes projets passe par mon passage de l'autre côté du grand fleuve". (L. 22 bis)

Le prix d'un séjour en Europe ne s'évalue pas que par l'agrément et le plaisir de la découverte qu'il procure à celui qui le réalise, mais par le prestige qu'il apporte à son milieu familial et par les bénéfices qu'en attend son entourage.

"Pour terminer ma lettre, je vous dis ceci : ce qui fait notre orgueil aujourd'hui c'est d'avoir un frère en France et alors je pense qu'un seul ne suffit pas, donc il faut un deuxième pourquoi pas un troisième et un quatrième. C'est pourquoi je vous prie de soutenir mon action. J'aimerais bien un jour étudier dans une cité européenne comme vous". (L. 5)

Avoir "quelqu'un en France" est une chance qui n'est pas donnée à toutes les familles et celles qui ont cette chance attendent de l'étudiant en France, comme elles l'attendraient de tout immigré, qu'il se manifeste au siens par l'envoi de cadeaux. Les cadets le rappellent avec insistance dans leurs lettres :

"Et que m'as-tu réservé de souvenirs en dehors d'habillements car je sais d'office que ça c'est un petit problème même si je n'ai jamais porté de vestes et cravates, par toi je porterai cela pour la première fois, n'est-il pas vrai ? Alors ça c'est d'office. Mais je m'attends à quelque chose de consistant telle que l'appareil photo". (L. 28)

Dès son arrivée en France l'étudiant se trouve placé dans une position de pourvoyeur de biens vis-à-vis des gens restés au pays, position impliquée par le privilège que représente son accès au monde des riches et du pouvoir que représentent la ville française et l'Université. Cette responsabilité est à l'occasion rappelée discrètement dans les lettres de la famille :

"Au cas où tu choisirais de venir, il faudrait tenir compte de la situation financière actuelle où les fonctionnaires ont deux mois de salaire impayés et trois mois d'arriéré". (L. 24)

Ce qu'on attend également de l'étudiant africain en France, c'est qu'il favorise la venue d'autres membres de la famille. Cette responsabilité peut consister simplement à accueillir pendant quelques mois un frère ou un neveu venu à son tour faire ses études en France, mais pour les gens provenant des pays d'Afrique qui connaissent actuellement des conditions

particulièrement difficiles comme le Togo, elle peut aller jusqu'à prendre en charge un ou plusieurs cadets pour leur faire effectuer leur scolarité à l'école française.

En dépit de leurs conditions de vie extrêmement précaires et de la modicité de leurs ressources financières, les étudiants ne peuvent se dérober à ce rôle attendu du migrant :

"Les parents peuvent pas comprendre que la-bas c'est difficile, ils peuvent pas vous prendre au sérieux. Ils se disent non, l'explication c'est que oui, il a pris la mentalité de la-bas. Vous êtes tenu de montrer que vous êtes toujours africain". (étudiant congolais, en France depuis 3 ans)

"Peu de gens peuvent comprendre qu'on dise : je n'ai pas d'argent, et je suis en France, je suis ici, je n'ai pas d'argent. Peu de gens peuvent vous croire, ceux qui n'ont pas voyagé, que vous n'ayez rien en retournant de la France. Dire : je n'avais pas d'argent, ça fait un peu comme si c'était de la mauvaise volonté. Il faut assumer". (étudiant Burkinabé, en France depuis 5 ans)

A travers les demandes et les réponses qui leur sont faites, on n'échange pas que des biens ou des services, mais des signes : les demandes signifient le maintien de l'étudiant émigré dans la société locale, et y répondre signifie qu'on accepte toujours d'y tenir sa place. Souvent le service réellement rendu est de peu d'importance et il est même parfois totalement illusoire, comme dans le cas de cet étudiant qui a passé une semaine à aller chercher des dossiers d'inscriptions dans différentes facultés pour un cousin dont il sait qu'il ne remplit absolument pas les conditions requises :

"Je le fais quand même parce que si je le fais pas, il va raconter n'importe quoi. Alors je suis obligé de répondre. Déjà y a un des cadets qui m'a écrit, il me dit oui depuis que tu es en France tu t'occupes plus de nous. Tu vis maintenant comme les Européens". (Etudiant congolais)

Les demandes sont étroitement liées à l'autre signe par lequel l'étudiant se doit de manifester qu'il fait toujours partie des siens : le retour périodique au pays.

"Quelqu'un qui n'est pas retourné depuis 5 ans, les gens finissent par se dire : lui il a changé, ils le lâchent complètement, ils ne lui demandent plus rien". (étudiant nigérien)

En retournant au pays pour les vacances, et en y arrivant chargé de cadeaux, l'étudiant affirme qu'il est toujours présent et qu'il n'a pas changé. Lorsqu'il n'est pas en mesure de le faire financièrement, sa famille peut consentir de gros sacrifices pour organiser elle-même son voyage, comme l'a fait au cours de notre enquête l'oncle de cet étudiant congolais qui, selon son expression, lui a "payé le voyage pour que les gens voient que je ne suis pas en train de devenir comme les Européens".

Ne pas se renier, rester un Africain, ne pas oublier de retourner : la correspondance que les étudiants africains reçoivent de leur famille et de leurs amis restés au pays, est parsemée de rappels et d'injonctions destinées à s'assurer que l'étudiant est bien resté "des nôtres" et garde sa place dans le réseau local. On peut en donner pour exemple cette lettre d'un cadet à un étudiant congolais en France :

"Grand frère, je voudrais également savoir le nombre d'années qui vous restent avant votre soutenance et quand vous pouvez être ici pour les vacances car depuis que vous étiez parti, voilà bientôt trois ans, vous ne songé (sic) même pas à visiter les parents que vous avez laissé au pays". (L. 5)

Cette pression peut se manifester par le rappel d'expressions ou de pratiques propres à la jeunesse locale :

"Ça m'a fait un effet BZZfiant. J'espère que tu n'as pas oublié ce mot. En tout cas il ne faut pas". (L. 22)

La socialisation de l'étudiant africain en France ne consiste donc pas seulement à se familiariser avec les usages, les règles de conduites, les routines permettant de jouer correctement le rôle d'étudiant dans une université française. Elle implique un autre type d'apprentissage : celui qui permet de tenir, vis-à-vis de sa société locale d'origine, le rôle de l'absent.

Le réseau des collègues entre Afrique et Europe

La migration étudiante n'est pas seulement passage d'un pays à un autre, d'un univers social à un autre. Elle est également passage d'une catégorie (les aspirants au départ) à une autre (ceux qui ont réussi à partir). En changeant de catégorie, l'individu change de position dans un système de rôles. D'aspirant au départ il se trouve dès la réussite du projet migratoire placé dans l'autre catégorie de ceux qui ont réussi et sur qui on compte. Dans le milieu étudiant, ces deux catégories sont liées entre elles par une relation de demande et d'obligation réciproque qui prend la forme de la relation "entre collègues" (cf. note 12). Cette relation a pour caractéristique de lier des gens d'une même tranche d'âge, d'un même niveau scolaire, non unis par des relations de parenté (ce qui autorise une très grande liberté de ton) et

qui, du fait de leur cursus scolaire, se trouvent tous concernés d'une manière ou d'une autre par la venue en France comme étudiant. Entre les collègues d'Afrique et de France s'échange une nombreuse correspondance où se manifestent des formes d'entraide et une circulation d'information propres au milieu étudiant.

Dans le sens pays d'origine/France, on communique des informations sur la situation politique (qui peuvent occuper plusieurs pages), l'activité sportive et des nouvelles sur les membres du réseau des collègues : décès, mariages, ruptures de fiançaille, annonces des succès ou des échecs universitaires.

Ces informations ne sont pas à usage personnel du destinataire, mais sont diffusées dans l'ensemble du réseau. Les informations sur la situation du pays qui parviennent par ces lettres représentent, avec la lecture des journaux africains et l'écoute de RFI, une source importante d'alimentation des discussions de groupe qui se tiennent dans les lieux de rassemblement des étudiants africains tels que l'OUA. Elles offrent à leur détenteur une position privilégiée de possesseur et de diffuseur d'un bien qui y est particulièrement prisé : la dernière nouvelle sur les événements politiques en Afrique. D'où les demandes fréquentes de détail sur la situation politique.

"Je ne manquerais pas de te remercier des informations politiques du pays qui m'intéressent au plus haut point comme tu ne l'ignore pas. Je compte donc sur toi pour me tenir au courant des prochains épisodes". (L. 2)

"Dans votre courrier, vous m'aviez prié de vous relater en long et en large ce qui se passe au pays". (L. 27)

"C'est après ta réponse sur les résultats complets de la Conférence (si possible m'envoyer un journal crédible ayant fait une très bonne analyse avec les noms des gouvernants) que je t'écrirai plus longuement. Je compte sur toi. (L. 8)

"Merci du souci que tu te fais de m'informer en politique congolaise". (L. 10)

"Qu'en est-il de la situation politique, sociale ? Comment les choses se passent-elles là-bas ? Je voudrais en savoir plus. Veuille me répondre le plus vite possible, s'il te plait". (L. 3)

Dans le sens France/pays d'origine, l'information sur la vie politique est par contre quasi-inexistante. Les seules informations demandées sur ce qui se passe en France sont celles qui concernent les Africains :

"Je veux que tu me dises si tu étais de ces étudiants qui ont été bastonnés à Paris parce que revendiquant leur bourse". (L. 19)

De façon générale, la vie politique française n'est évoquée que pour les incidences qu'elle peut avoir sur la politique africaine. Les scandales et les affaires de la vie politique française servent ainsi d'argumentation à ceux qui contestent l'application de la démocratie européenne à l'Afrique.

Les informations communiquées sur la vie en France portent principalement sur trois thèmes : les conditions de vie dans la ville de résidence, la sexualité, les études.

La ville

Les informations communiquées sur Nice sont hautement stéréotypées : cherté de la vie, caractère bourgeois, clémence du climat. Par contre le racisme n'est que rarement évoqué.

"Nice est une ville bourgeoise du genre Monaco. Rien n'est facile". (L. 1)

"Nice est une ville particulière du fait de sa cherté, son caractère bourgeois". (L. 3)

"Le malheur à Nice c'est le caractère bourgeois de la ville; tout coûte très cher contrairement à toutes les autres villes françaises". (L. 17)

"J'attends impatiemment votre correspondance. N'oubliez pas d'y inscrire les deux faces de la médaille de Nice. Je suis tenté d'y venir mais une chose me retient : le coup (sic) de la vie". (L. 11)

Ces informations sur les différentes villes de France émanant des collègues déjà sur place sont communiquées et échangées entre tous les candidats potentiels au départ et font partie des connaissances dont ils disposent et qu'ils utilisent pour choisir leur lieu d'étude. Strasbourg est déconseillée à cause de la difficulté particulière que rencontrent les étudiants pour se loger, Nancy est recommandée pour la raison inverse, Nice compense sa réputation de ville chère par les possibilités qu'elle offre d'y trouver facilement des petits boulots, etc...

La sexualité

La certitude que le séjour en France est nécessairement l'occasion d'expériences sexuelles est partagée par la plupart des correspondant africains des étudiants en France. Les premières lettres qu'on adresse à un

collègue parti pour la France contiennent souvent des questions ou des recommandations sur la vie sexuelle du correspondant :

"Te connaissant comme je te connais, je sais que tu as déjà trouvé une petite amie. Prière de m'envoyer sa photo". (L. 11)

"Sois positif, mais pas séro, hein!". (L. 20)

L'aventure sexuelle avec la femme blanche fait en particulier l'objet d'une intense curiosité. Les relations avec les françaises font partie des premières informations qui sont attendues de l'étudiant migrant par les collègues restés au pays.

"J'espère que tu as déjà une copine française". (L. 19)

"Envoie-moi dès que possible une photo de ton amie française". (L. 27)

"Couiller une mundélé" relève d'un rite d'initiation obligatoire dont on se doit d'informer dès que possible les correspondants :

"Apprend mon cher, car tu as hâte de le savoir, que le vagin blanc n'est pas plus blanc que celui de la négresse". (L. 8)

"Néanmoins ma bite a déjà passé son premier examen à la française". (L. 16)

"C'était sa première fois de "lala" avec un Noir. J'ai eu là un bon baptême". (L. 18)

Les récits d'exploits sexuels avec les blanches sont exclusivement destinés aux amis du même âge qui sont tenus de garder le secret vis à vis de la parenté.

"Non, non, je ne puis dire à tes parents que tu sors avec une blanche". (L. 27)

Les études

Par l'intermédiaire des collègues, les étudiants africains en France restent reliés à la vie universitaire et au monde étudiant de leur pays d'origine : nominations d'enseignants, mouvements de grève étudiants, mesures gouvernementales sur les études supérieures, etc...

Pour nombre d'étudiants en sciences sociales dont le sujet de thèse porte sur le pays d'origine, les collègues restés au pays peuvent être mobilisés pour faciliter le travail de documentation ou de recherche :

"Tu dois me rendre le service suivant très urgemment. Tu te rends au campus I Tu cherches à rencontrer l'étudiant M. de la chambre 98/B mon ex-voisin de pallier. Tu récupère de ma part ma cassette de SLT qu'il connaît très bien. Ensuite tu me la fais parvenir par la poste c'est pas cher le plus vite possible. Je dois la recevoir avant le 30 juin. En effet je travaille là-dessus pour mon DEA et je dois préparer un document pour notre colloque qui a lieu le 15 juillet. Alors tu comprends que tout ne peut me réussir que si je reçois cette cassette avant le 30 juin. Je compte sur toi". (L. 17)

Mais l'essentiel de la communication sur la vie universitaire circule de la France vers l'Afrique.

Les jugements sur la qualité des études, les professeurs, l'ambiance, la vie universitaire sont toujours positifs, parfois même enthousiastes :

"Je travaille avec de très bons profs, très sympa, plus que ceux que j'ai connu à BZV. Tu éprouves en tout cas le goût d'apprendre. La contradiction des idées est admise largement pourvu que tu saches défendre les tiennes. Un prof ne t'impose rien. Il te soumet ses idées et vous discutez. C'est très agréable et très sympa. Au fil du temps je te donnerai le miroir des études en France". (L. 3)

Le réseau des collègues est fortement mobilisé pour assister le candidat au départ dans les démarches administratives nécessaires pour faire aboutir une demande d'inscription universitaire en France.

"Il te reste à fournir : un extrait de naissance -un projet de recherche (plan de thèse) -le DES II (copie du diplôme)". (L. 2)

"Il faut solliciter plusieurs universités. Car on ne sait jamais. Je te le dis en connaissance de cause. La Faculté littéraire de Nice connaît quelques problèmes d'effectifs en surnombre dans certaines sections. Si bien qu'ils seront amenés à limiter les nouvelles inscriptions. C'est une hypothèse dont je tiens la raison d'être de la bouche d'un professeur. Ainsi je te conseille obligatoirement de prendre des inscriptions à Nancy, Toulouse, Poitiers dès maintenant". (L. 17)

"Comme je te l'ai déjà dit, il ne manque plus que ton DES pour compléter ton dossier. Essaie de te hâter". (L. 8 bis)

Pour les étudiants déposant une demande d'inscription en DEA, l'assistance des collègues déjà sur place est souvent déterminante dans la préparation du dossier scientifique :

"Ci-joint à cette note ton projet de thèse que j'ai jugé mieux de présenter sous cette forme dactylographiée. Car les ordinateurs c'est pas ce qui manque dans notre laboratoire". (L. 8)

"Voici les principales orientations du programme scientifique de la formation doctorale : pragmatique des interactions, rhétorique et argumentation, linguistique africaine, phonétique expérimentale, analyse grammaticale. Ton projet de mémoire devra être fonction de l'orientation que tu choisiras". (L. 2)

Mais dans la plupart des cas, les informations demandées aux collègues de France sont en fait parallèles à celles fournies par les documents officiels : dates des commissions, délais à respecter pour le retour des dossiers, pièces à fournir pour la pré-inscription, etc... Souvent, les informations demandées seraient trouvées plus rapidement et plus facilement à l'ambassade par le candidat au départ que par l'étudiant en France :

"J'aimerais que vous m'indiquiez les écoles où je peux m'inscrire dans lesquelles celles-ci allient sociologie et des connaissances en informatique, en commerce international. J'ai aussi hâte de recevoir votre réponse pour que vous m'indiquiez les différentes étapes à effectuer afin d'obtenir une inscription ou une pré-inscription". (L. 27)

"Quand je suis rentré en septembre, y en a qui m'ont donné des listes, bon : tu m'achètes ceci, tel livre, etc..., alors que c'est des livres qu'ils peuvent avoir sur place, dans des librairies, mais ils se disent qu'ici on se débrouille mieux qu'eux qui sont restés au pays". (étudiant burkinabé)

La relation entre les étudiants africains en France et leurs collègues au pays, telle qu'elle apparaît à travers cette correspondance, est une relation d'information mutuelle et d'entraide entre "pairs", mais aussi celle d'une tension entre ceux qui ont réussi à partir et ceux qui aspirent au départ.

D'un côté s'exerce une très forte pression envers celui qui, du fait qu'il est déjà dans la place, est investi par les candidats au départ du pouvoir de rendre possible, ou à tout le moins de faciliter, leur propre projet.

L'assistance des étudiants déjà installés en France envers les candidats au départ est une obligation morale, et les individus qui s'y soustraient sont jugés sévèrement :

"J'ignore les raisons pour lesquelles B. ne t'a pas donné les informations sur les conditions de vie à Nice de façon précise avant ton départ, mais cela n'a pas été cool de sa part". (L. 26)

"Je vais te parler maintenant de ce qui est grave ici en France pour nous congolais. Un frère avait fait la même chose pour moi avant de venir ici". (L. 10)

La chaîne de réciprocité différée (faire pour les autres à venir ce que d'autres passés ont fait pour soi) fonctionne selon le même schéma avec la famille (rendre aux cadets les bienfaits du père ou de l'oncle) et avec les collègues restés au pays. Le passage de la catégorie "aspirant au départ" à la catégorie "étudiant en France" implique le devoir de répondre aux demandes d'assistance des aspirants au départ de la même façon qu'on a soi-même sollicité les étudiants en France lorsqu'on était aspirant au départ.

Or, une des premières choses qu'on apprend en tant que membre de la catégorie "d'étudiant africain en France" (on pourrait même dire que cette connaissance est centrale dans la socialisation des individus comme membres de la catégorie), c'est à reconnaître les aspects raisonnables et déraisonnables des demandes adressées par les aspirants au départ. La tâche la plus délicate qui incombe à ceux qui sont déjà "dans la place" est de décourager les projets de départ irréalistes sans paraître faire preuve de mauvaise volonté à l'égard d'un frère resté au pays.

"Sauf si tu es capable d'opérer des miracles, je te déconseille formellement de quitter le Congo avec ton propre billet. Moi qui te parle, si je m'étais hasardé à payer mon propre billet, très vite je crois que ça aurait été dramatique; peut-être que j'allais abandonner les études. Pour preuve, de nombreux collègues qui sont venus cette année avec leur propre billet ont été contraints de laisser les études jusqu'à ce jour. J'en connais quelques uns dans toute la France. Cela reste souvent un secret. Ils sont arrivés en France sans argent, il fallait payer les inscriptions : environ 30 à 50 000 Fr CFA, il faut payer la sécurité sociale : environ 40 000 Fr CFA. Tu comprends pourquoi je te parle ainsi d'argent. (L. 18)

En même temps que l'individu se détache progressivement des croyances antérieures au départ (celles qui sous-tendent les demandes qui lui sont adressées et qu'il avait lui-même adressées avant son départ) pour accéder à une vision plus "réaliste" de la France, il apprend que cette nouvelle connaissance est incommunicable à ceux qui sont encore au pays. En témoigne cette lettre d'un étudiant de l'Université de Lille à un nouveau de Nice :

"Il est vrai que pendant que tu étais encore à BZV tu avais une vision autre de la France que celle que tu as actuellement. Je n'avais pas pu ainsi satisfaire ta demande de certificat d'hébergement que tu me réclamais il y a environ deux ans. Maintenant tu conviendras bien sûr avec moi que cette pièce est assez difficile à obtenir surtout pour des étudiants étrangers aux revenus précaires comme toi et moi". (L. 15)

Le destinataire de cette lettre est le même étudiant qui quelques mois plus tard devra expliquer à un de ses collègues encore en Afrique qu'il n'a pas le pouvoir de décrocher une inscription, en s'exposant au même reproche : ne pas répondre aux demandes ou présenter les difficultés de la vie en France, c'est se voir soupçonné de vouloir bloquer ceux qui veulent venir et de vouloir monopoliser les privilèges. De la même façon qu'il est impossible de ne pas répondre à une demande de soutien de la part du milieu familial sans être soupçonné de "devenir européen", il est impossible de ne pas répondre à une demande d'assistance de la part d'un collègue sans être taxé de mauvaise foi :

"C'est difficile de faire comprendre à mes amis de faculté qui sont restés à Brazza, que je leur dise, mais non vraiment c'est difficile en France, ils peuvent pas vous croire. Ils vont dire : non, toi tu es déjà arrivé là-bas tu ne veux pas que les autres arrivent. C'est vrai que quand moi-même j'étais au pays, j'avais vraiment les mêmes idées. Dans mon quartier, y avait des étudiants qui rentraient, y a un étudiant par exemple, chaque vacance, il venait tous les trois ans, et tous les trois ans quand il venait il venait avec une voiture, et moi je me disais voilà quand on est étudiant, on peut s'acheter une nouvelle voiture tous les trois ans". (étudiant congolais)

L'accomplissement d'une carrière d'étudiant africain en France et son issue peuvent se rapporter dans une large mesure à ce décalage avec ceux qui sont restés en Afrique, décalage qui reflète l'écart entre les deux situations économiques, politiques et culturelles dans lesquelles l'étudiant migrant se trouve placé. Nous présenterons, en guise de conclusion à cette

étude quelques exemples permettant d'illustrer différentes façons de gérer ce décalage et les tensions potentielles qu'il contient.

Modalités de gestion du rapport entre Afrique et Europe : quelques carrières d'étudiants africains en France

Robert : une carrière d'exilé

Camerounais, Robert est arrivé en France il y a douze ans pour effectuer son doctorat d'histoire à l'Université de Nice. A l'issue de sa thèse, soutenue il y a maintenant cinq ans, il est resté à Nice où il occupe seul un appartement dans le centre ville. Détenteur d'une carte de résident, il occupe depuis la fin de ses études le même type d'emplois sous-qualifiés qu'il occupait de façon intermittente pendant son travail de thèse : magasinier, livreur, manœuvre dans le bâtiment. En dépit de son activité professionnelle qui, selon les nomenclatures officielles, le classerait dans la catégorie des ouvriers, et quoique n'étant plus inscrit à l'Université depuis de nombreuses années, Robert maintient tous les signes d'appartenance au monde universitaire, y compris dans ses pratiques quotidiennes : il déjeune tous les jours au restaurant universitaire, assiste aux soutenances de thèse des étudiants africains et fréquente assidûment la bibliothèque. N'étant plus à proprement parler un étudiant sans avoir acquis un autre statut au sein de l'Université, il n'en est pas moins un "personnage" de la faculté des Lettres, connu non seulement de tous les étudiants africains mais du personnel de la faculté et du restaurant universitaire du fait de son ancienneté et de sa présence assidue dans les lieux.

En tant que pilier de l'OUA, ce "pseudo-universitaire" se maintient dans le réseau étudiant, tout en étant exclu des activités proprement estudiantines telles que les réunions associatives, ou l'organisation des fêtes de fin d'année. Les "vrais" étudiants ne le considèrent pas vraiment comme l'un d'entre eux, mais entretiennent avec lui des relations d'une tout autre nature que celles qu'ils ont envers les étudiants de la génération de Robert qui ont suivi une autre trajectoire. Qu'ils soient restés en France ou repartis en Afrique, les "anciens" installés dans la vie professionnelle sont traités avec les marques de politesse et de respect dûes aux aînés : on les vouvoie et on les appelle Monsieur. C'est notamment le cas pour l'un des "promotionnaires" de Robert devenu professeur à l'Université de Yaoundé, et qui lors d'un séjour à Nice a reçu la visite protocolaire des jeunes étudiants camerounais dont certains ont été ses étudiants. C'est aussi le cas pour ces deux anciens étudiants togolais et nigérien, ayant trouvé à s'employer à Nice, l'un comme informaticien, l'autre comme expert-comptable, et qui jouent souvent le rôle de tuteurs pour les compatriotes nouvellement arrivés.

Avec Robert, on entretient des relations à la fois cordiales et distantes. Une place à une table d'Africains à la cafétéria lui est toujours acquise

d'emblée, mais sa présence dans cette même cafétéria suscite souvent des réactions d'évitement de la part de ceux qui "n'ont pas de temps à perdre".

"Une fois B. m'a obligé de descendre par les escaliers qui sont en bas, pour éviter justement Robert dans un groupe là qui était en train de discuter. Parce qu'on dit oui si on arrive la-bas, il parle toujours des mêmes choses. On sent une distance, d'abord pourquoi, parce qu'il a fini les études, c'est quelqu'un qui, sur le plan scolaire n'a plus les mêmes occupations que nous".
(étudiant gabonnais)

Cette distance entre les étudiants et les gens comme Robert ne tient pas seulement à leurs positions décalées dans un cursus universitaire, mais à l'écart de leurs trajectoires migratoires. Les étudiants qui s'éternisent en France à l'issue de leurs études, sans être assimilés aux étudiants qui "ont dévié", sont néanmoins vaguement méprisés. Ce qui est mal vu, ça n'est pas de rester après les études, mais de rester en France "sans raison", sans pouvoir justifier sa présence par des raisons universitaires que l'achèvement de leur thèse ne leur permet plus d'invoquer, des raisons professionnelles que la modicité des ressources qu'ils tirent de leur emploi rend dérisoires, ou des raisons politiques, puisqu'ils ne sont en aucune manière des "réfugiés". Cette présence "sans raison d'être" est explicitement dénoncée par certains comme une fuite des responsabilités à l'égard du pays et de ceux qu'on y a laissé.

"Ces étudiants que vous voyez ici, c'est des gens qui ont grandi chez des oncles, chez des tantes, chez des frères, donc les gens qui vous ont fait grandir, il faudrait que vous à votre tour vous fassiez grandir d'autres, on suppose que vous allez prendre des enfants de la famille. Quand vous restez ici, on suppose que vous fuyez vos responsabilités. Il y aurait une justification si ici en France, ils trouvent quand même de quoi être bien, on pourrait concevoir que quelqu'un reste, par contre travailler une semaine, deux semaines juste parce qu'on fuit une responsabilité ...". (étudiant nigérien)

Il est rare toutefois que ce type de jugements se manifestent ouvertement. Les étudiants prolongés continuent de bénéficier de la solidarité propre au milieu étudiant qui commande d'éviter le genre de "gaffe" commise par cet étudiant congolais :

"Y a un étudiant congolais qui était en thèse avec Mr. L. qui a déjà fait 10 ans. Y a un de ses amis qui était ici aussi à l'Université de Nice, qui a fini et qui est rentré. Et arrivé la-bas, il a eu des cours à l'Université, et un

jour il a vu des parents de ce collègue là qui est encore en France. Et ils lui ont dit : alors l'autre là-bas? Il a dit : oh mais lui il a fini depuis longtemps il veut jamais rentrer. Il a dit que la France ça l'intéresse beaucoup. Tout de suite ses parents lui ont téléphoné : ton ami dit que tu as fini depuis longtemps pourquoi tu restes là-bas? Et ça fait que lui il a écrit une très sale lettre à l'autre pour dire : mais pourquoi tu es parti me griller chez mes parents". (étudiant congolais)

Le dernier voyage qu'a effectué Robert au Cameroun remonte à 7 ans et ses liens avec sa famille se limitent à des échanges épistolaires espacés lui permettant de se tenir informé des événements importants. Le diffèrement indéfini du retour s'accompagne d'un relâchement des liens avec le pays d'origine, mais aussi avec les compatriotes en France. Cet éloignement du milieu compatriote n'implique pas pour autant une intégration dans un milieu français, mais dans un milieu plus généralement africain, voire plus généralement étranger, composé de gens dans la même situation. Robert compte dans ses amis proches un Turc et un Tunisien qui figurent parmi ces "vieux" étudiants au statut incertain qu'on peut s'attendre à rencontrer chaque jour au restaurant universitaire de la faculté de Lettres.

"Robert préfère être avec d'autres Africains qui ne sont pas camerounais qu'avec des Camerounais Les Camerounais le repoussent aussi un peu. Par contre il y a d'autres africains qui l'intéressent. Des gens comme N. ou B., c'est des gens qui ont fait presque 10 ans ici, enfin disons qu'il a son groupe à lui. Ils se font des rencontres entre eux aussi. Ils ont initié un truc, ils devaient faire un exposé sur les communautés villageoises au Cameroun. Ils ont envoyé des convocations à tout le monde, mais il n'y a que les gens qui sont ici depuis 10 ans qui y sont allés, aucun des plus jeunes". (étudiant camerounais)

La spécialité de ces "piliers de l'OUA" semble être la discussion politique sur les pays africains à laquelle les plus jeunes ne participent que très modérément.

"Les gens qui se retrouvent au restaurant universitaire pour discuter (l'OUA), c'est des gens qui ont 7 ans ou plus à Nice. Leur façon de discuter c'est toujours un peu condamner les dirigeants africains : ils sont pas sérieux, il faudrait que ça change". (étudiant ivoirien)

La contestation de la politique menée par les dirigeants africains n'est pourtant pas propre à Robert et à ses semblables. Elle représente un des

thèmes familiers des conversations entre étudiants africains. Ce qui transparaît dans la façon dont cet étudiant ivoirien caractérise négativement l'OUA, ce n'est pas tant une critique sur la nature du discours lui-même, mais sur la légitimité des locuteurs (ceux qui ont 7 ans et plus) à tenir ce discours.

Ce jugement souligne le paradoxe de la position de Robert : l'éloignement volontaire de l'Afrique que constitue l'acte de non-retour se combine avec un sur-investissement symbolique du type de celui qu'entretiennent les exilés avec leur pays.

Cette position d'exilé volontaire en même temps qu'elle conduit Robert à une double marginalité (vis-à-vis de la société française et de son pays d'origine), le maintient dans une "africanité" qui s'exprime de façon à la fois sentimentale et virulente. Africanité qui à mesure que se distendent ses liens avec le pays devient une ethnicité symbolique³¹, faisant de Robert un *ethnic*, c'est-à-dire un Africain qui ne peut être défini comme tel que dans le contexte français.

Solange : une carrière de leader communautaire

Solange est venue en France il y a 8 ans pour y entreprendre une thèse d'histoire toujours en cours. Mère célibataire d'un enfant de 10 ans, elle a été rejointe à Nice il y a 4 ans par sa mère et son fils, bientôt suivis par son jeune frère et deux de ses nièces, avec qui elle vit, en famille. Cet environnement familial et le mode de vie qu'il implique la distingue fortement des autres étudiants qui ne la considèrent pas tout-à-fait comme une étudiante ordinaire.

Comme Robert, mais selon des modalités différentes, Solange est à la fois un personnage central du réseau étudiant sans partager les caractéristiques de ses membres. "Elle mène une autre vie par rapport à nous", dit-on souvent d'elle. Elle est vue comme la "doyenne" des Congolais, position qui la place au centre des manifestations "communautaires", mais qui n'est pas sans être contestée par d'autres "anciens" qui lui reprochent de manipuler les plus jeunes et les quelques anciens qui gravitent autour d'elle, pour s'en faire une cour personnelle.

Le rôle éminent qu'elle joue dans les cérémonies et les activités rituelles du groupe congolais apparaît dans toutes les observations que nous avons pu en faire lors de notre enquête.

³¹ H.J. Gans : Symbolic ethnicity : the future of ethnic groups and cultures in America, *Ethnic and Racial Studies*, 2 (1), 1979.

Lors du mariage de deux étudiants congolais, son appartement est le quartier général vers lequel convergent et sont répercutées toutes les informations concernant l'organisation de la cérémonie, et deux jours avant le mariage elle se rend avec sa mère sur les lieux (l'appartement du futur époux dans une commune proche de Nice) pour veiller à la préparation du repas et à la décoration. C'est elle qui se charge de prévoir l'acheminement des invités : décompte et réquisition des quelques voitures disponibles chez les étudiants congolais, location des véhicules nécessaires, constitution des équipages veillant à respecter l'ordre de préséance imposé par la présence au mariage des parents des mariés (deux oncles et une tante venus de Brazzaville, une tante venue de Paris). C'est elle qui distribue les invitations, distribution qu'elle organise de façon méthodique en mobilisant des membres du réseau situés en des points différents (résidences universitaires, boutiques de produits exotiques) de façon à n'oublier personne. Et c'est encore elle qui contacte un étudiant africain inconnu des futurs mariés, pour qu'il vienne filmer le mariage avec son caméscope. Mais sa position prééminente se manifeste surtout par la responsabilité de l'achat d'un cadeau collectif que lui délègue les autres étudiants congolais. Cette responsabilité (collecte des contributions, choix et remise du cadeau au nom de tous) en font le porte parole des étudiants congolais et fait apparaître ceux d'entre eux qui choisissent, par opposition à Solange, la formule du cadeau individuel, comme des individus isolés face au groupe des compatriotes.

Lorsqu'un décès survient dans la famille d'un autre étudiant, elle est la première informée et celle qui répercute l'information dans le réseau étudiant. Elle prépare avec sa mère la veillée de deuil (*Matanga*) qui réunira une vingtaine d'étudiants congolais : collecte des contributions financières et préparation du repas qui sera servi aux invités. En tant qu'aînée, sa mère préside la prière et veille au bon déroulement de la soirée qui se prolonge jusqu'à l'aube par des jeux de cartes et des discussions. Son rôle consiste surtout à rappeler les gens au calme et à désamorcer les conflits et les querelles qui surgissent fréquemment dans toutes les occasions où se trouvent réunis des gens divisés par leurs positions politiques et leurs appartenances ethniques.

C'est encore chez Solange que se réunissent les étudiants congolais pour le réveillon de fin d'année. Bien qu'elle prenne une forme "privée", cette soirée se présente, en l'absence (déplorée par tous) d'un réveillon congolais "officiel" à la résidence universitaire, comme une manifestation de l'unité du groupe congolais fêtant la nouvelle année "entre compatriotes". Rassemblant tous les nouveaux, qui sont les plus nombreux, le réveillon chez Solange touche une large majorité des étudiants congolais et fait apparaître les autres soirées organisées à cette occasion par ses rivaux (le petit groupe d'anciens qui contestent son *leadership*) comme des "contre-réveillons".

Le prestige dont elle jouit auprès des étudiants congolais, et plus largement, africains, tient aussi à la relative renommée qu'elle a connue dans le passé en Afrique, en étant célébrée dans une chanson d'une vedette zaïroise. Considérée comme une des meilleures danseuses dans les soirées africaines, elle est également la source de diffusion de toutes les nouveautés musicales et chorégraphiques. C'est par l'intermédiaire des video-clips qu'elle reçoit régulièrement du Congo que le milieu africain niçois est immédiatement informé de la dernière mode musicale à Kinshasa ou Brazzaville. En dépit de sa réputation de beauté, de sa virtuosité de danseuse (élément important d'attractivité des femmes en milieu congolais), et de son célibat qui en fait une partenaire potentiellement disponible dans un milieu où les femmes constituent un "bien rare", Solange semble sexuellement intouchable, ce qui la laisse en dehors des nombreux conflits sexuels qui divisent le groupe congolais.

Le *leadership* de Solange repose sur sa capacité de se présenter comme le trait d'union entre les anciens et les nouveaux, opposition qui recoupe en grande partie une opposition ethnico-politique entre gens du Nord et gens du Sud. Parmi les étudiants congolais, les anciens (dont Solange elle-même) sont dans leur grande majorité du Nord (14 sur 20), alors que les nouveaux sont principalement du Sud (17 sur 22)³². Ancienne elle-même, elle représente pour les plus jeunes un personnage idéal de "grande sœur" qui conjugue un look de "branchée" et un rôle d'aînée conforté par la présence de sa mère qui, dit un étudiant congolais "est devenue, disons comme la mère de tous les étudiants congolais". Le fait qu'elle soit une femme, loin d'être un handicap, lui confère la capacité de jouer ce rôle de trait d'union, en la dispensant de prendre parti dans les éternelles discussions politiques, typiquement masculines, où s'affrontent, de façon plus ou moins feutrée, les partisans et les adversaires du président actuel.

C'est sans doute cette même appartenance au sexe féminin qui permet d'apprécier toute la portée d'un itinéraire comme celui de Solange. La carrière de "leader communautaire" et l'insertion définitive dans la société française qu'elle laisse présager, est une des façons de résoudre, à distance de l'Afrique, mais en maintenant une identité africaine, les problèmes spécifiques que connaissent, dans les sociétés africaines, les femmes diplômées et qui rendent leur réinsertion particulièrement problématique³³.

³² Distribution qui ne peut se comprendre que par le changement du pouvoir entre la période d'arrivée des uns et des autres.

³³ Alors que le diplômé et particulièrement le diplômé revenant d'Europe représente dans les sociétés africaines un "pôle d'attraction vers lequel convergent quantité de desiderata matrimoniaux, ce que les filles gagnent en certificat scolaire, elles le perdent en certificat matrimonial" (Bimbou, G. : *Le retour au pays. Cas des étudiants congolais, épouses et enfants, ayant vécu en France*, Thèse de 3^e cycle, Université de Nice, 1990, p. 94).

Youssef : accumuler pour rentrer

Etudiant en linguistique, Youssef mène une carrière d'étudiant proche de celle de ce que nous avons appelé "l'étudiant prototypique" : bénéficiant de la bourse et du logement en cité universitaire jusqu'à l'achèvement de sa thèse (soutenue 5 ans après son arrivée en France), il s'abstient durant tout le temps de ses études de recourir au travail salarié, sauf sous la forme du petit job à l'intérieur de l'Université (moniteur de BS, puis enquêteur) ou durant les vacances scolaires d'été durant lesquelles il travaille de façon intensive au MIN. Il n'en réussit pas moins durant toute cette période à soustraire de ses maigres revenus des sommes d'argent qu'il fait parvenir régulièrement à sa famille qu'il décrit comme "nécessiteuse" et dont, à titre d'aîné des garçons, il se considère comme "le responsable principal".

Après sa soutenance, il cherche sans succès à s'inscrire en 3^o cycle dans une autre section (Anthropologie).

"Pour moi, la thèse n'était pas une fin en soi, j'avais des objectifs à atteindre et le fait d'être là était une opportunité pour moi d'atteindre ces objectifs, de poser des jalons. Vis-à-vis de ma famille, construire une maison, poser des bases économiques. Je ne voulais pas rentrer tout de suite. Je voulais rester ici encore un peu, pour bénéficier des avantages d'étudiants, il fallait que je fasse une inscription, pas n'importe quelle inscription, c'était un sujet qui m'intéressait, mais j'ai été un peu découragé".

Cette stratégie ayant échoué, Youssef réussit à obtenir une carte de résident par l'intermédiaire d'un ami français, et durant les trois années qu'il passe en France à l'issue de sa soutenance de thèse, il va partager son temps entre un travail de nuit comme veilleur à la résidence universitaire et un travail de portier d'hôtel le jour, auquel s'ajoutent les cours pour étrangers qu'il dispense dans une école privée de langues, ces emplois cumulés lui rapportant environ 15000 frs/mois.

Au cours de la première année suivant sa thèse, Youssef puise dans ces ressources pour payer le pèlerinage de sa mère à la Mecque (15000 frs) et pour commencer la construction d'une maison dans sa ville natale destinée à sa mère, à ses deux sœurs et à leurs 4 enfants (60000 frs). L'année suivante, il commence la construction d'une autre maison à Ouagadougou qu'il destine à son usage personnel après son retour. Il sait déjà en effet, de façon sûre, qu'il obtiendra un poste d'enseignant à l'Université de cette ville. Cette perspective d'emploi à l'Université est un motif supplémentaire de différer encore le retour quelque temps.

"Je disais il faut que je reste pour travailler, économiser encore, parce que je n'avais plus d'économie avec la construction de cette maison. Si je rentrais comme ça, j'allais souffrir. Parce que les salaires au Burkina sont très bas. Un prof à la fac, il a moins de 2000 frs".

La rentabilisation d'un séjour d'études en France ne peut être assurée par la seule possession d'un diplôme, aussi prestigieux soit-il. Elle implique d'avoir accumulé suffisamment pour pouvoir soutenir, une fois rentré au pays, le mode de vie correspondant à celui qu'on attend d'un cadre supérieur. Les projets de retour des étudiants africains comportent toujours deux volets : celui du placement professionnel de façade, si possible dans la sphère prestigieuse de l'Université, et celui, plus occulte, du placement économique rentable, souvent géré comme un investissement familial.

Youssef va utiliser les derniers mois qu'il passe en France, à mettre au point ce deuxième aspect de la réinsertion :

"C'est un collègue burkinabé d'ici qui m'a convaincu. Comme je le considère comme un petit frère, il a beaucoup de respect pour moi (...). Il a déjà envoyé deux véhicules la-bas pour en faire des taxis. Il m'a dit que ça marche très bien. C'est son frère qui s'en occupe. Lors d'une vente aux enchères, j'ai acheté 4 véhicules, je circule avec un, le copain circule avec un autre, les deux autres sont garés à la Cité. On les a fait repeindre en vert aux couleurs des taxis de Ouaga par un garagiste que connaissait un copain centrafricain. Je vais créer une petite société, embaucher des chauffeurs. Je ferai ça comme une activité secondaire, à côté de la fac".

Une fois réalisé cet investissement, il ne reste plus à Youssef qu'à épargner ce qui est nécessaire pour rentrer dignement au pays. Comme le souligne plaisamment Bimbou, pour les étudiants africains en France "la réintégration est inévitablement assortie d'un jugement social basé sur le nombre de choses ramenées d'Europe, trophées de chasse d'un exil intello-manuel outre-mer sans lesquels le séjour en France ne trouve aucune justification plausible. Le retour au pays est un impitoyable examen de passage dont le succès est fonction du matériel ramené en guise de pièces à conviction".³⁴

Youssef peut commencer lors de la troisième année à acheter ces "pièces à convictions" en vue du retour prochain :

³⁴ Bimbou, op. cit., p. 201.

"J'ai commencé à acheter : la télévision, c'est pour le standing, moi personnellement je m'en passerais, mais si quelqu'un vient chez moi, il va dire, il a fait la France, il a même pas de télé, il faut aussi l'appareil de musique, une chaîne, un magnétophone, j'ai acheté l'ordinateur, ça c'est un instrument de travail, des cadeaux : quelques objets électro-ménagers, les robots pour hacher, plutôt que de piler, ça va plus vite. J'ai acheté des pagnes pour les autres à Toto Soldes, des montres, des chemises".

Youssouf est reparti au Burkina peu avant la fin de notre enquête. Nous l'avons revu récemment, lors d'un court séjour qu'il effectuait à Nice. Profitant des vacances universitaires, il était venu arranger l'expédition par bateau de ses véhicules vers Lomé, et avait repris pendant l'été son travail d'enseignant de français pour étrangers, afin de terminer le financement de sa parcelle.

François : la gestion familiale du décalage

François a résidé 6 ans à Nice, dont 5 années passées à effectuer une thèse de sociologie. Deux ans après son arrivée, il quitte la résidence universitaire pour un logement en ville et se fait rejoindre par son épouse et une nièce de celle-ci. La dernière année de son séjour, il y accueille également un neveu venu poursuivre à l'Université de Nice des études de Physique. Un an après la soutenance de sa thèse, François qui a entre temps eu un fils, retourne au Congo prendre un poste d'enseignant à l'Université en laissant à Nice sa femme et son fils qui continuent à occuper le même appartement qu'ils partagent avec le neveu de François, la nièce de son épouse et une autre étudiante congolaise. Cet arrangement permet à l'épouse de François de faire garder à domicile son enfant pendant qu'elle travaille comme secrétaire dans une entreprise niçoise. Depuis son départ, il y a maintenant 3 ans, François vient à Nice deux ou trois fois par an y visiter sa famille. Sa dernière visite a été faite à l'occasion de la naissance récente de sa fille.

Depuis qu'il enseigne à l'Université de Brazzaville, François a dirigé plusieurs de ses étudiants souhaitant poursuivre en France une thèse de sociologie vers l'Université de Nice. Lorsqu'ils arrivent, ceux-ci prennent immédiatement contact avec son épouse à laquelle ils destinent leur première visite. Celle-ci veille sur leur installation et leur rend les services qu'on attend d'un compatriote anciennement implanté. Elle a ainsi accueilli chez elle un de ces étudiants avant qu'il n'obtienne une chambre à la résidence universitaire et avancé à un autre de quoi payer sa chambre en attendant la première remise de la bourse. Ces anciens étudiants de François restent en contact étroit avec elle tout au long de leur séjour et

entretiennent également avec François lui-même des relations suivies par correspondance ou contact téléphonique. François maintient ainsi à distance sa place dans le réseau congolais local par une double procuration : par l'intermédiaire de son épouse, il y conserve une position éminente de tuteur auprès des étudiants congolais nouvellement arrivés. Par l'intermédiaire de ces mêmes étudiants, il maintient sa famille "sous le regard" de la communauté congolaise à Nice et protège ainsi sa réputation.

Par de nombreux points, l'itinéraire de François évoque la figure classique de l'immigré "célibataire". En sociologie de l'immigration, on désigne ainsi une forme de migration qui, en contraste avec l'immigration dite "familiale", implique des travailleurs immigrés qui vivent en France en laissant leur famille dans leur pays d'origine : comme eux, François vit en "célibataire" à distance des siens qu'il ne visite qu'à l'occasion de retours périodiques et des événements comme la naissance d'un nouvel enfant. La dissociation entre le pays où l'on travaille et celui où vivent l'épouse et les enfants se trouve ici toutefois inversée. C'est le pays d'immigration qui constitue le lieu de résidence familial, et le pays d'origine celui de l'implantation professionnelle du chef de famille.

Dans les deux cas, la dissociation familiale trouve sa justification dans la même préoccupation de gérer aux mieux les intérêts à long terme de la famille en fonction du décalage économique et culturel entre pays d'émigration et pays d'immigration. L'inversion tient à la conception symétrique que les uns et les autres se font de ces intérêts, en particulier de ceux que l'on place sur l'avenir des enfants à travers leur éducation.

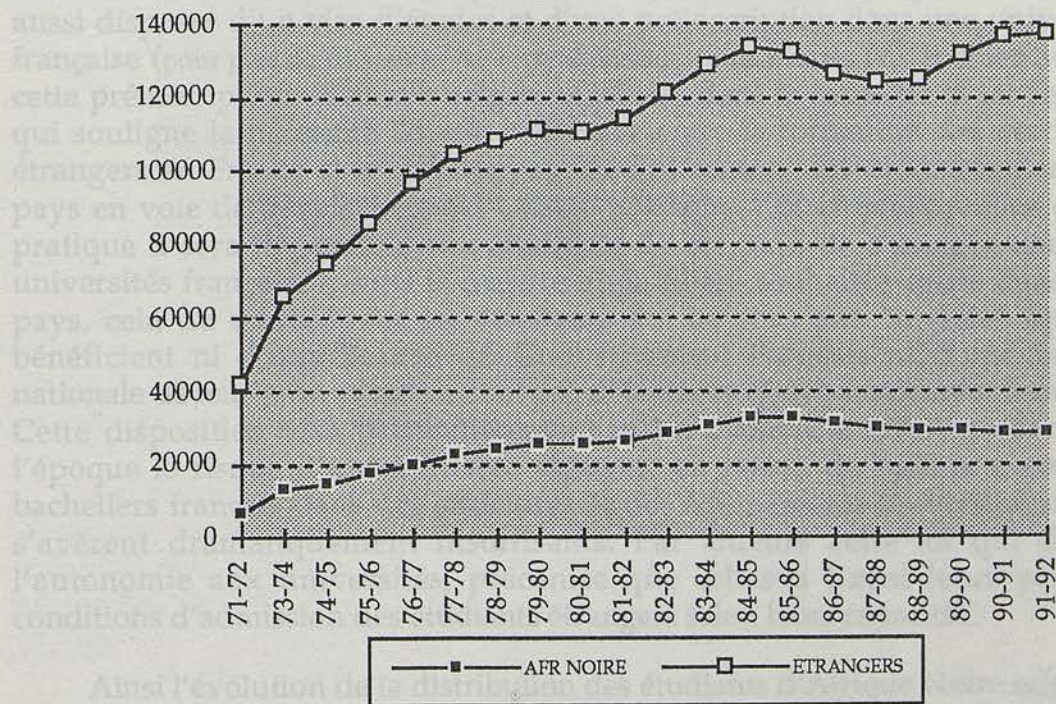
Tenus à distance du pays d'immigration pour les maintenir dans un système d'éducation "traditionnel" dans le premier cas (celui de l'immigré "célibataire"), les enfants sont au contraire dans le deuxième cas (celui décrit ici d'un migrant diplômé) maintenus dans le pays d'immigration pour leur assurer une éducation française et une culture européenne. Le maintien de l'épouse en France en même temps qu'il permet de mener à bien cette stratégie éducative, en minimise les coûts que les disparités des niveaux de vie entre la France et l'Afrique rendraient exorbitants sans l'apport de son salaire français. Dans ce type d'itinéraire, la carrière de migrant de l'étudiant africain ne se clôt pas par son départ de France et son insertion professionnelle dans son pays, mais se prolonge sous la forme d'un va et vient entre les deux espaces, qui laisse ouverte une possibilité de ré-émigration exploitable en fonction de l'évolution d'une crise économique et politique, toujours susceptible de rendre précaire l'insertion professionnelle, pourtant réussie, au pays d'origine.

V- APPENDICE : LES ÉTUDIANTS AFRICAINS EN FRANCE ET À NICE.
ÉTUDE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Evolution des effectifs sur le plan national

L'université française qui par tradition a toujours été ouverte aux étudiants étrangers a connu une évolution considérable de leurs effectifs ces 20 dernières années. Cette progression a été près de deux fois plus rapide que celle des étudiants français puisque sur cette période le nombre d'étudiants étrangers a été multiplié par 3,3 alors que pour les étudiants le multiplicateur est de 1,9. Cette augmentation massive du nombre des étudiants étrangers est principalement due aux vagues de ressortissants des anciennes colonies de la France sur le continent africain : +473% pour l'ensemble des étudiants en provenance du continent africain et +316% pour ceux originaires des pays de l'Afrique Noire.

Evolution des effectifs des étudiants étrangers et d'Afrique Noire de 1971 à 92



La comparaison de l'évolution des effectifs annuels de l'ensemble des étudiants étrangers et des étudiants provenant des pays de l'Afrique Noire met en évidence des divergences importantes depuis la rentrée universitaire de 1985. Les effectifs d'étudiants d'Afrique Noire après avoir connu une première

période de croissance de 1971 à 1984, équivalente à celle de l'ensemble des étudiants étrangers, enregistrent à partir de la rentrée universitaire de 1985 à aujourd'hui une régression continue, alors que l'ensemble du nombre des étudiants étrangers après trois années consécutives de régression, de 1985 à 87, augmente depuis 1988 à nouveau. La progression des étudiants d'Afrique Noire (+383%) sur la première période de 1971 à 84 s'explique sans doute à la fois par les possibilités offertes par le gouvernement français à ces étudiants de venir faire des études en France et par les difficultés des pays d'origine à répondre au développement massif de la "demande en enseignement supérieur" consécutif au progrès accompli dans le domaine de l'éducation, alors que les équipements universitaires légués par l'ancien colonisateur sont pratiquement inexistantes.

La régression de 1985 à aujourd'hui (-14%), si elle obéit certainement à des facteurs propres aux pays de départ comme les difficultés économiques (notamment le non paiement des bourses, comme c'est le cas par exemple au Congo), tient aussi à des facteurs propres au pays d'accueil : il s'agit principalement des effets de deux phénomènes conjugués : d'une part la loi Savary relative à l'accueil des étudiants étrangers dans l'université française mise en place en 1982 (cf. annexe V) et d'autre part la législation draconienne concernant les conditions d'entrée et de séjour des étudiants étrangers, mise en place par décret le 4/12 1984. Désormais pour venir étudier en France, il faut non seulement en avoir les moyens (ou disposer d'une bourse), mais il faut aussi disposer d'un visa d'études et d'une préinscription dans une université française (pour plus de précisions sur cette législation voir annexes IV). L'obtention de cette préinscription obéit aux exigences posées dans le cadre de la loi Savary, qui souligne la nécessité "d'une cohérence entre la formation des étudiants étrangers en France et le développement des centres universitaires dans les pays en voie de développement". Cette politique a pour conséquence qu'en pratique il sera impossible aux étudiants de ces pays de s'inscrire dans les universités françaises, dans la mesure où la filière souhaitée existe dans leur pays, cela du moins pour les étudiants qui ne sont pas "invités" (qui ne bénéficient ni d'une Bourse du Gouvernement Français ni d'une bourse nationale de leur pays et qui ne sont pas détenteurs d'un baccalauréat français). Cette disposition vise particulièrement le 1er cycle. Cet échelon connaît à l'époque le risque d'une véritable asphyxie en raison de l'afflux massif de bacheliers français dans des structures et des équipements universitaires qui s'avèrent dramatiquement insuffisants. Par ailleurs cette loi qui donne l'autonomie aux universités, préconise que celles-ci fixent leurs propres conditions d'admission des étudiants étrangers selon leurs capacités.

Ainsi l'évolution de la distribution des étudiants d'Afrique Noire selon les principales disciplines montrent qu'ils viennent pour beaucoup d'entre eux suivre des formations qui ne sont pas encore ou très peu assurées en Afrique. On remarque une nette augmentation, sur cette dernière période, de leur présence dans les disciplines de la santé (médecine, odontologie, pharmacologie) où ils viennent se spécialiser en troisième cycle. De même on constate une augmentation des inscriptions en Droit où ils viennent plus

particulièrement se spécialiser en Droit et Économie du développement ou en Droit international. A ce phénomène s'ajoute le fait que certains pays d'Afrique Noire ont limité l'accès aux facultés littéraires et juridiques. Cette mesure prise afin de favoriser l'orientation vers les facultés scientifiques, qui correspondent d'avantage aux options de développement choisies par ces gouvernements, pousse un grand nombre d'étudiants africains à venir faire ce type d'études en France.

La situation actuelle sur le plan national

En 1990-91 (année de référence pour le traitement statistique¹) 136 311 étudiants étrangers sont inscrits dans les 78 établissements universitaires publics répartis sur la métropole et les départements d'Outre-mer et y représentent 11,5% du public étudiant en général. Ainsi la France est le premier pays au monde en ce qui concerne le nombre d'étudiants étrangers accueillis par rapport à l'ensemble de la population étudiante.

Répartition des étudiants étrangers par continents

Continent	Effectifs	%
Afrique du Nord	48 833	35,8
Afrique Noire	27 837	20,4
Europe	27 253	20,0
Asie	21 501	15,8
Amérique	10 345	7,6
Océanie	118	0,1
Autre	424	0,3
Total	136 311	100,0

27 837 étudiants des pays de l'Afrique Noire sont inscrits dans les universités françaises. Ils représentent 2,36% de l'ensemble des étudiants et 20,4% des étudiants étrangers. Parmi eux 84,7% sont originaires des anciennes colonies françaises et 4,4% sont issus de pays non francophones.

La répartition des étudiants d'Afrique noire selon les nationalités détaillées montre une concentration sur un petit nombre de pays : elle est marquée par la nette prédominance des Camerounais (17,9%), suivis des Malgaches (11,2%), des Congolais (10%), des Sénégalais (9,9%) et des Ivoiriens (8,7%).

¹ Pour le détail des traitements statistiques de l'évolution et de la situation actuelle des étudiants selon leur origine géographique consulter l'annexe I

La préférence pour les études de Droit et de Sciences Économiques et la spécialisation en 3ème cycle

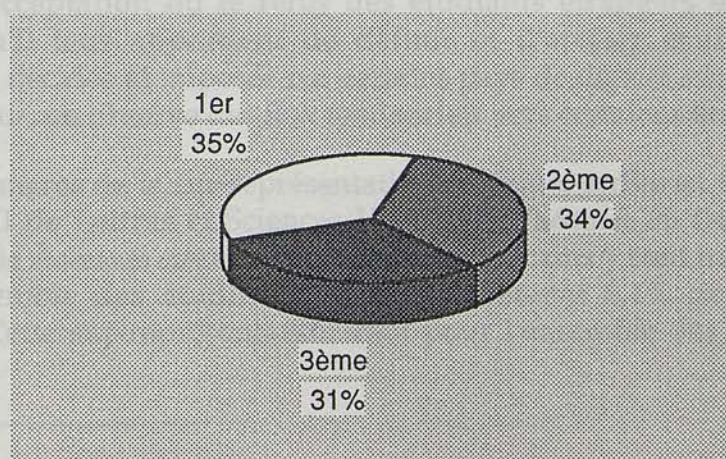
Les étudiants africains se distinguent à la fois de l'ensemble des étudiants et des autres étudiants étrangers en ce qui concerne les choix d'études effectuées en France. Proportionnellement bien moins nombreux en Lettres (on ne vient pas apprendre le français et la civilisation comme le font souvent les étudiants des pays occidentaux) que les étrangers en général, ils sont par contre plus nombreux à effectuer des études de Sciences Économiques (19,3%) et de Droit (18,4%).

Répartition des étudiants selon la discipline et l'origine nationale

	Ensemble étudiants	Etudiants étrangers	Etudiants Afrique Noire
Lettres	34,2	36,0	27,2
Droit	13,6	10,7	18,4
Science économique	11,0	10,4	19,1
Science	18,6	22,1	19,3
Médecine, Odontologie	10,1	17,5	14,0
Pharmacie			
IUT	6,4	2,2	1,9
Total	100%	100%	100%

Alors que les étudiants français sont pour plus de la moitié d'entre eux (soit 52,5%) inscrits en 1er cycle contre "seulement" 12,7% en 3ème cycle, les étudiants africains, qui se répartissent de façon assez équilibrée dans leur participation aux différents cycles, sont proportionnellement bien plus nombreux que les français à effectuer des études dans le cadre du 3ème cycle.

Répartition des étudiants d'Afrique noire selon les cycles



L'attraction pour la région parisienne

Les étudiants africains s'orientent massivement vers les universités de la région parisienne (Paris, Créteil et Versailles) qui accueille 38,2% d'entre eux contre 27% de l'ensemble de la population étudiante. Si l'académie de Paris recrute le plus grand nombre d'entre eux, c'est par contre à l'académie de Créteil que la représentation des étudiants africains dans l'ensemble de la population est la plus importante, soit 6,1% contre 2,9% à Paris.

Répartition des Africains et de l'ensemble des étudiants selon les académies

Académie	% des Africains Noirs	% de l'ensemble des étudiants.
Paris	21,3	17,3
Créteil	12	4,7
Versailles	4,9	5
Bordeaux	5,9	5,1
Lille	5,4	5,8
Lyon	5,3	5,9
Toulouse	4,3	5,4
Montpellier	4,3	4,2
Aix	3,9	5,1

N'ont été répertoriées que les académies qui accueillent la plus grand part des étudiants africains.

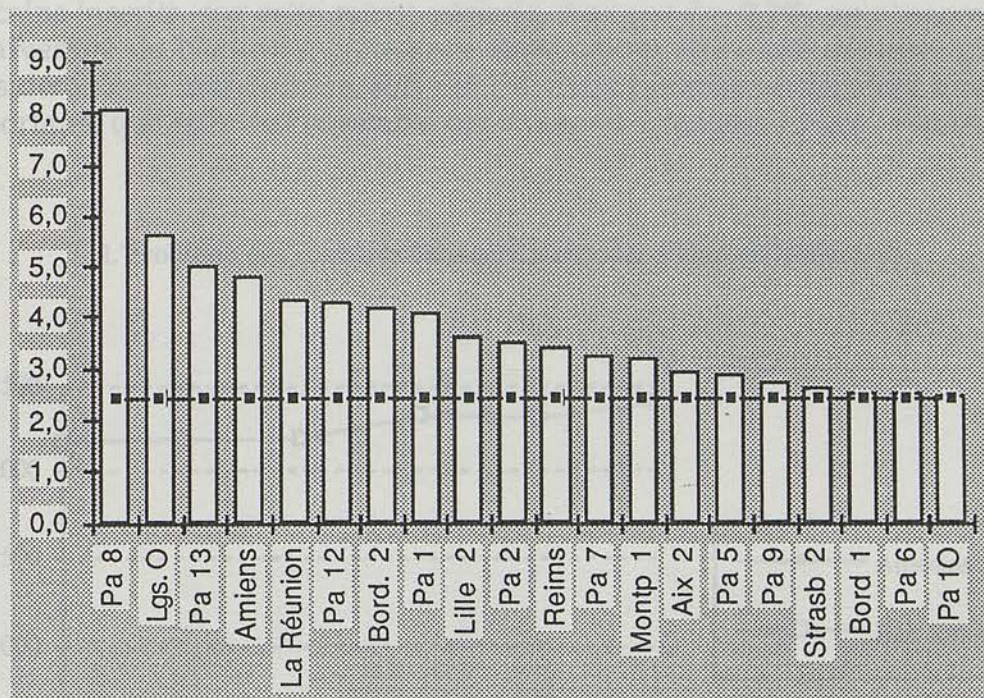
Du fait d'une part de l'autonomie des universités, qui permet à celles-ci de moduler l'acceptation ou le refus des étudiants étrangers en fonction des priorités qu'il leur appartient de définir et d'arrêter et d'autre part de l'orientation décidée et imposée par certains pays de départ, comme c'est le cas pour Djibouti², on observe des flux tendanciels vers certaines universités.

Au palmarès de la sur-représentation africaine, arrive en tête l'Université de Paris VIII de Lettres et Sciences Humaines, (héritière du Centre Universitaire Expérimental de Vincennes créé en 1968) : 6,4% des Africains y sont inscrits contre 1,9 % de l'ensemble des étudiants, ils y représentent 8,1% de la population étudiante. Cette sur-représentation vaut pour l'ensemble des Africains, quel

2 Alors que 38% des étudiant africains fréquentent des universités de la région parisienne, c'est au contraire rarement le cas pour les djiboutiens qui pour 94,6% d'entre eux sont envoyés par leur gouvernement dans des universités hors de la région parisienne.

que soit leur pays d'origine, à l'exception des Malgaches et des Djiboutiens dont seulement 1,5% et 1% fréquentent cette université.

Représentation des étudiants d'Afrique Noire par rapport à l'ensemble des effectifs dans les 20 universités où celle-ci est la plus importante.



Le trait continu indique le taux moyen des étudiants étrangers dans la population étudiante

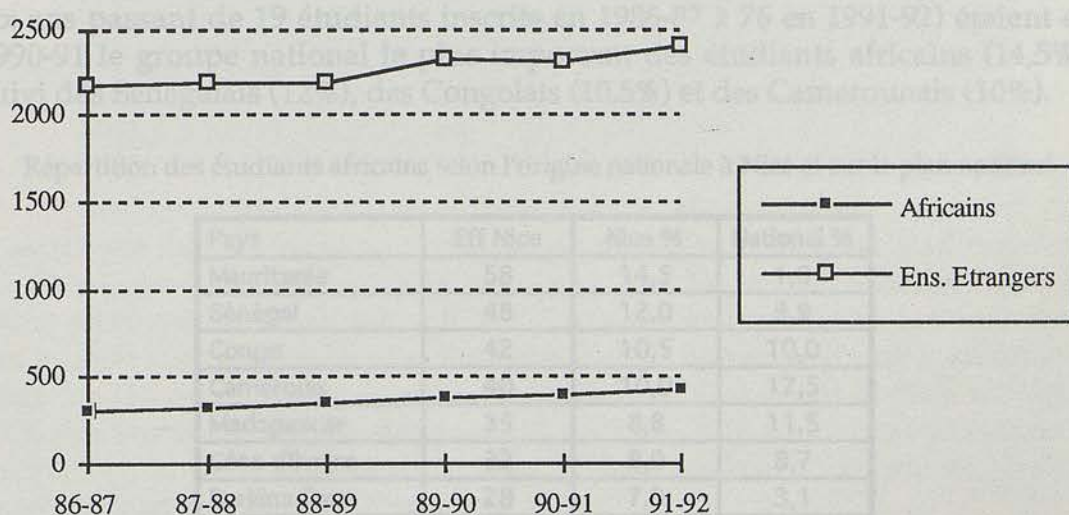
Parmi les autres universités en tête quant au taux de la présence des étudiants africains dans la population globale, on trouve : l'ensemble des universités de la région parisienne à l'exception de Paris III et IV (Sorbonne-Nouvelle et Sorbonne) et Paris XI (Orsay). Dans les deux universités Paris II (Assas) et Paris IX (Dauphine), connues pour leur sélectivité, on observe une légère sur-représentation des étudiants africains.

Nos résultats d'enquête montrent également des phénomènes de polarité universitaire spécifiques à certaines nationalités pouvant tenir à la discipline enseignée (les Malgache en Langues Orientales : 7%) ou à la proximité du pays d'origine (les Mauriciens à La Réunion : 11%). Certains courants paraissent inexplicables, comme ceux des Zairois vers Paris VIII (18%) ou des Djiboutiens vers Reims (9%) Enfin les Mauritaniens sont pour 11% d'entre eux inscrits à Nice. (Pour l'analyse détaillée de l'affectation des 15 nationalités les plus représentées, dans les différentes universités, cf. annexe I).

Le cas de Nice : une forte augmentation des étudiants africains

L'analyse de l'évolution des inscriptions des étudiants africains à l'Université de Nice de 1986 à 1991 montre une tendance inverse à celle constatée sur le plan national. Alors que nationalement le nombre d'étudiants africains inscrits, sur cette même période, diminue de -9,2%, on observe dans l'Université de Nice une croissance constante et une augmentation globale considérable de leur nombre, soit +44,7%. Cette progression est aussi bien plus importante que celle de l'ensemble des étudiants étrangers à Nice : +10,5%.

L'évolution des étudiants étrangers et africains à Nice de 1986 à 1991



L'examen des flux, sur la période observée, selon les pays d'origine, montre que les Mauritaniens sont les principaux acteurs de la croissance massive des étudiants africains à Nice. Ce courant important d'étudiants mauritaniens s'explique par les échanges inter-universitaires entretenus par un enseignant de Sciences, consul honoraire de la Mauritanie à Nice, avec l'Université de Nouakchott.

La situation actuelle à Nice

En 1990-91 ils sont 2 315 étudiants étrangers à être inscrits dans l'Université de Nice. Leur poids (10,7%) dans l'ensemble du public universitaire est proche de la moyenne nationale (11,5%).

399 étudiants d'Afrique Noire poursuivent des études dans cette université où ils représentent 17,2% des étudiants étrangers et 1,9% de l'ensemble de la population universitaire.

Répartition des étudiants étrangers par continent

Continent	Effectifs	%
Afrique Noire	399	17,2
Afrique du Nord	758	32,7
Europe	545	23,5
Asie	463	20,0
Amérique	140	6,0
Autre	10	0,4
Total	2 315	100,0

Les Mauritaniens, dont le nombre ne cesse d'augmenter (il a quadruplé en six ans passant de 19 étudiants inscrits en 1986-87 à 76 en 1991-92) étaient en 1990-91 le groupe national le plus important des étudiants africains (14,5%), suivi des Sénégalais (12%), des Congolais (10,5%) et des Camerounais (10%).

Répartition des étudiants africains selon l'origine nationale à Nice et sur le plan national

Pays	Eff Nice	Nice %	National %
Mauritanie	58	14,5	1,9
Sénégal	48	12,0	9,9
Congo	42	10,5	10,0
Cameroun	40	10,0	17,5
Madagascar	35	8,8	11,5
Côte d'Ivoire	32	8,0	8,7
Burkina Faso	28	7,0	3,1
Ile Maurice	22	5,5	3,7
Gabon	18	4,5	3,1
Djibouti	12	3,0	1,8
Mali	9	2,3	1,9
Togo	9	2,3	4,2
Zaïre	7	1,8	6,4
Comores	6	1,5	1,6
Niger	5	1,3	1,1
Bénin	3	0,8	4,3
Burundi	2	0,5	0,4
Centrafrique	2	0,5	2,3
Rwanda	2	0,5	0,4
Tchad	2	0,5	0,8
Guinée	1	0,3	1,0
Afr. non francoph.	16	4,3	4,4
Total		100,0	

Les filières choisies

Comme au plan national les étudiants africains à Nice sont proportionnellement plus nombreux que l'ensemble des étudiants et des étrangers en général à poursuivre des études de Droit (18,3%) et de Sciences Économiques (18%). Le taux d'étudiants africains inscrits en Sciences (24,3%) est par contre plus élevé que dans l'ensemble des universités françaises (19,3%).

Distribution des étudiants selon la discipline et l'origine géographique

Discipline	Ensemble étudiants	Etudiants étrangers	Etudiants Afrique Noire
Lettres	35,5	34,0	32,5
Droit	13,9	11,9	18,3
Science éco	11,3	14,5	18,0
Science	20,9	22,3	24,3
Médecine, Odontologie	10,1	12,2	5,3
IUT	6,2	3,6	0,3
CAPA Droit	2,1	1,5	1,3
-Total	100%	100%	100%

L'analyse détaillée des filières fréquentées met en évidence des orientations différentes selon l'origine nationale (les Sénégalais, les Congolais, les Camerounais et les Ivoiriens sont pour plus de la moitié d'entre eux en Droit, alors que les Burkinabés et les Mauriciens sont plutôt en Lettres), mais elle montre surtout que les Mauritaniens sont les responsables de la différence entre les taux d'étudiants inscrits en Sciences à Nice et sur le plan national. (62% des étudiants mauritaniens sont en sciences, essentiellement du fait de la convention entre l'université de Nice et de Nouakchott contractée par un enseignant en Science de la Terre).

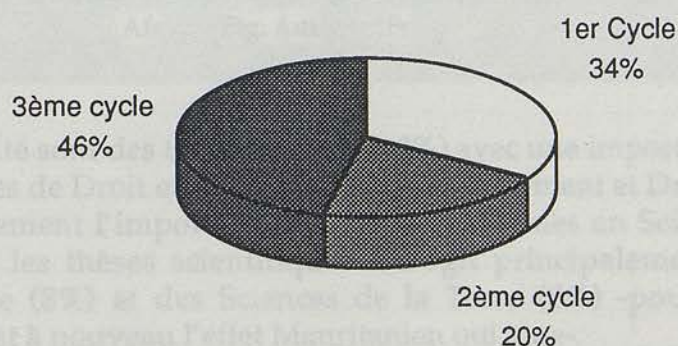
Répartition selon les disciplines des nationalités les plus représentées à Nice

	Science	Droit	Lettres	Médecine	CAPA	IUT	Total
Mauritanie	62,1	15,5	22,4				100,0
Sénégal	14,6	50,0	33,3	2,1			100,0
Congo	11,9	50,0	33,3	4,8			100,0
Cameroun	25,0	52,5	17,5	2,5	2,5		100,0
Madagascar	25,7	25,7	17,1	25,7	2,9	2,9	100,0
Côte d'Ivoire	12,5	50,0	18,8	12,5	6,3		100,0
Burkina Faso	10,7	10,7	78,6				100,0
Ile Maurice	31,8	13,6	45,5	9,1			100,0

La réussite des étudiants africains à Nice

Il est important de noter une particularité de la situation niçoise. Les étudiants africains y sont bien plus nombreux à suivre un cursus de 3ème cycle (46%) que sur le plan national (30%).

Répartition des étudiants africains à Nice selon les cycles fréquentés

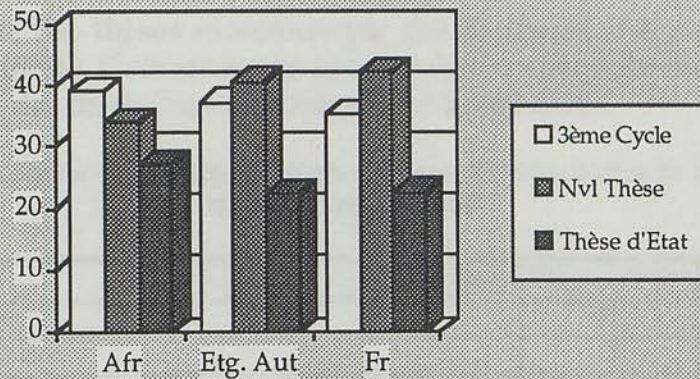


Sur les 184 étudiants inscrits en 3ème cycle, 55% sont en DEA et 45% en thèse.

Les chiffres concernant les thèses soutenues à Nice sur les dix dernières années confirme non seulement l'importance des flux des étudiants vers le troisième cycle à Nice, mais aussi leur réussite. Alors que les étudiants africains représentent 2% de l'ensemble des étudiants de Nice, ils représentent 5% des étudiants inscrits en 3ème cycle, et 9% des thèses soutenues de 1981 à 91 sont le fait des Africains. (Pour l'analyse statistique détaillée concernant les thèses obtenues à Nice de 1981 à 91, voir annexe II).

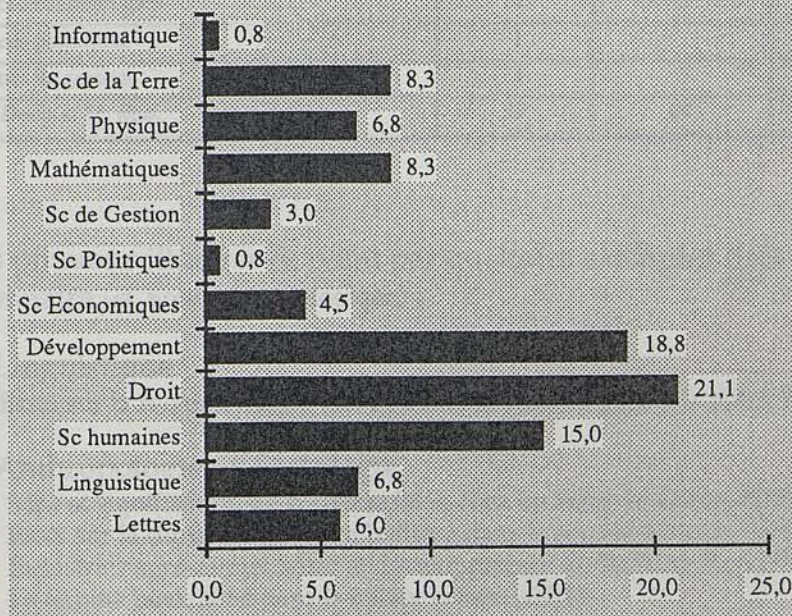
Les Africains viennent pour un grand nombre d'entre eux, en raison du manque d'encadrement dans leur pays d'origine, passer des thèses d'État comme le montre le graphique ci-dessous.

Répartition selon le type de thèse par nationalité



La majorité sont des thèses de Droit (40%) avec une importance particulière pour les filières de Droit et Economie du Développement et Droit International. On note également l'importance de thèses soutenues en Sciences Humaines (15%). Parmi les thèses scientifiques il s'agit principalement de thèses de mathématique (8%) et des Sciences de la Terre (8%) -pour cette dernière discipline, c'est à nouveau l'effet Mauritanien qui joue-

Répartition des thèses africaines de 1981 à 91 selon les disciplines



Il faut noter que, dans certaines disciplines comme la linguistique, la majorité des thèses passées sur la période observée a été le fait d'étudiants africains (53%). Ce phénomène s'explique par l'existence à Nice d'une filière de Linguistique Africaine.

La majorité des thèses soutenues par des étudiants africains ont eu pour objet l'Afrique (80%). Ceci est le cas pour toutes, ou presque toutes, les thèses soutenues dans des disciplines qui permettent un tel choix.

Répartition des thèses soutenues par des étudiants africains à Nice de 1981 à 91 selon la filière et le type de sujet

Disciplines	Sur l'Afrique	Pas sur l'Afrique	Total
Mathématiques		11	11
Physique et Chimie	1	8	9
Sciences de la Terre	6	5	11
Informatique		1	1
<i>Total Sciences</i>	7	25	32
Anglais	1	1	2
Géographie et Histoire	7		7
Linguistique	9		9
Littérature	4	2	6
Philosophie		1	1
Psychologie	2		2
Sociologie et Ethnologie	10		10
<i>Total Lettres</i>	33	4	37
Droit & Eco. du Développement et Droit Int.	20	5	25
Droit	11	16	27
Sciences économiques	4	2	6
Sciences politiques	1		1
Sciences de gestion	3	1	4
<i>Total Droit et Sc. Eco.</i>	39	24	63

Nous pouvons illustrer ce point par quelques exemples tirés des réponses au questionnaire (cf. note méthodologique) :

- en Linguistique

Essai sur la relation maître-élève en milieu scolaire gabonais (DEA)

- en Anthropologie ou Sociologie

Sens et signification de la circoncision chez les Fang du Gabon (Thèse)

Essai sur la dimension du symbolisme dans la pensée Africaine (DEA)

Industries agro-alimentaires et développement au Burkina Faso (Thèse)

La femme burkinabé dans le milieu urbain (DEA)

Pratiques alimentaires des étudiants congolais en France (Thèse)

- en Philosophie :

Les inadaptations des théories philosophiques appliquées aux réalités africaines
(Thèse)

- Lettres Moderne

Étude de l'enseignement parallèle au Congo (DEA)

- en Économie

Les politiques de développement du Congo (DEA)

Analyse du projet "villages-centres" dans la stratégie actuelle de développement
du Congo (Thèse)

- en Droit et Économie du Développement

Projets de développement proposés par les Nations-Unies aux pays les moins
avancés (DEA)

- Gestion

Circuits financiers et itinéraires des agents payeurs en zones rurales en Côte
d'Ivoire (Thèse)

Trajectoires universitaires et conditions de vie à Nice

Les caractéristiques individuelles des étudiants africains ont été dégagées à partir des réponses au questionnaire (cf. méthodologie) et des statistiques de différents services de l'université de Nice.

D'après nos résultats d'enquête, le portrait type de l'étudiant africain à Nice est le suivant :

- c'est plutôt un homme (trois fois plus souvent qu'une femme). C'est uniquement parmi les Gabonais (61%), les Malgaches (60%) et les Ivoiriens (44%) qu'on trouve un pourcentage relativement important d'étudiantes.

- majoritairement venu en France pour se spécialiser en 3ème cycle, où il poursuit plutôt des études dans l'UFR Droit et Sciences Économiques, il est relativement âgé (40,2% de la population a moins de 23 ans, 40,2% est âgée de 24 à 28 ans et 19,5% a plus de 29 ans).

- il a fréquenté des établissements nationaux du second degré (seulement 4,6% ont été scolarisés dans des établissements français ou internationaux), où il a plutôt obtenu un baccalauréat de type littéraire ou économique (56%). Commencant plus tardivement l'école que les écoliers français, les bacheliers africains sont en moyenne âgés 19 ans.

- il est issu d'un milieu social plutôt "moyen" : la C.S.P. du père est pour 35% celle d'«employé» ou de «professions intermédiaires», pour 19% elle est «cadre supérieur».

- il a au moins un frère ou une sœur qui a fait des études supérieures (c'est le cas pour 54% de la population des enquêtés). Bien souvent ses frères ou sœurs ont, comme lui, choisi de faire des études dans un pays étranger hors du continent africain (c'est le cas pour 27 étudiants sur 47).

- il est en France en moyenne depuis trois ans, (57, % sont en France depuis 3 ans et plus, 17,2% sont là depuis plus de 5 ans).

L'influence de l'existence d'un réseau de connaissance dans le choix de l'Université de Nice

Quelles sont les raisons qui ont amené ces étudiants africains à faire le choix de l'Université de Nice ? L'analyse des réponses au questionnaire met en évidence 4 catégories d'arguments : la raison administrative (40%), l'existence d'un réseau (24%), la volonté des parents (9%) et enfin le climat (9%). (18% des réponses relèvent de la catégorie divers)

a) *La raison administrative* : dans ce cas il ne s'agit pas d'un choix individuel mais d'une imposition. Cependant cette contrainte d'ordre administratif revêt des formes différentes. Ainsi elle peut être le fait :

- des autorités des gouvernements de leur pays d'origine ou du gouvernement français dès lors qu'il s'agit des boursiers ou des étudiants ayant le statut de réfugié (H.C.R.):

"Dans notre pays c'est les autorités de l'éducation qui décident du lieu où nous devons suivre les études" (étudiant djiboutien), ou "On m'a envoyé à Nice conformément aux orientations du gouvernement français car c'est ce gouvernement qui m'avait accordé la bourse (étudiant malien) ou "Le CIES m'a orienté à Nice suite à la décision du H.C.R." (étudiant mauritanien).

- de l'existence de conventions d'échanges inter-universitaires :

"C'est parce que l'Université de Nice est jumelée avec l'Ecole Normale Supérieure de Nouakchott" (étudiant mauritanien) ou "J'étais en retard dans mes inscriptions. L'Université de Nice ayant des conventions avec l'Université Omar Bongo, j'ai été acceptée même avec du retard . (étudiante gabonaise)

- de l'acceptation en dernière instance par l'Université de Nice d'inscrire l'étudiant postulant à venir en France :

"Parmi toutes les universités sollicitées c'est celle de Nice qui m'a envoyé une autorisation d'inscription" (étudiante)

gabonaise) ou "L'Université de Nice a accepté, ailleurs j'étais refusé" (étudiant burkinabé).

b) L'importance du réseau de connaissances avant l'arrivée à Nice : pouvoir trouver sur place un parent, un ami ou de façon générale un compatriote, c'est à dire disposer, dans la ville d'accueil, d'un réseau de communication et d'entraide, a été pour un quart des étudiants africains la raison pour laquelle ils ont demandé en premier choix³ l'Université de Nice.

Pour les uns il s'agit de membres de la famille et donc de la possibilité d'être pris en charge et de disposer à l'arrivée d'un logement. C'est le cas bien souvent pour les étudiantes :

"Je devais rejoindre ma soeur qui est mariée à un Ivoirien et vivait à Nice" (étudiante malgache) ou "Je suis venue vivre avec ma soeur qui est mariée à un mauricien qui travaillait à Nice. Quand ils sont partis pour Paris, je suis restée continuer mes études ici" (étudiante mauricienne) ou "J'ai rejoint mon oncle qui est un ancien étudiant et qui réside à Nice" (étudiant congolais).

Pour d'autres la présence soit d'amis ou de connaissances par personne interposée soit tout simplement d'autres compatriotes, a été décisive dans le choix de Nice. Elle constitue une garantie contre l'isolement, un moyen de se sentir en sécurité "entre soi" :

"Des amis y étaient et je suis venu les rejoindre. En plus, je ne me sentais pas très en sécurité en Corse car on n'était pas beaucoup de congolais" (étudiant congolais) ou "Je m'étais rendu compte que d'autres étudiants gabonais devaient venir à Nice en 1989 et donc j'ai décidé de venir à Nice afin de ne pas être isolé" (étudiant gabonais) ou "J'avais avant mon arrivée cinq collègues de lycée qui étudiaient déjà à Nice" (étudiant congolais) ou "Mon oncle a étudié ici, avant mon arrivée, il connaissait des compatriotes à Nice et m'a conseillé de venir ici. (étudiant congolais)"

Enfin le réseau de connaissance a joué pour certains un rôle instrumental. Il leur a permis d'obtenir ou de faciliter l'obtention d'une inscription dans une université française, en l'occurrence celle de Nice :

"Mon ami du lycée qui fréquentait déjà l'Université de Nice m'avait obtenu une inscription dans cette ville". (étudiant mauritanien)

³ Lors de la demande d'admission préalable à l'inscription dans une université française le candidat doit obligatoirement indiquer deux choix d'universités classés par ordre de préférence (cf annexes III)

Dans ce dernier cas l'intermédiaire n'est pas nécessairement un compatriote, il peut s'agir d'un enseignant français ayant des liens privilégiés avec l'université du pays d'origine :

"Mon admission a été facilitée par un professeur de l'Université de Nice, ayant enseigné à l'Université du Gabon, c'est lui qui m'a orienté (étudiant gabonais).

Ajoutons enfin, pour éclairer l'importance du réseau de connaissance, que plus de la moitié de la population enquêtée, soit 54%, connaissait au moins un enseignant, un étudiant ou un ancien étudiant de l'université de Nice.

c) *Le choix de Nice : une volonté des parents* : cet argument est principalement évoqué par les étudiantes. La justification du choix est toujours liée à la possibilité de venir habiter chez un parent. Ainsi tout laisse à penser que l'opportunité pour les filles de faire des études en France est bien souvent subordonnée à la présence d'un membre de la famille à même d'exercer un contrôle et/ou d'être le garant de sa conduite.

"Mon oncle a pris mon inscription et m'a demandé de venir à Nice " (étudiante sénégalaise) ou *"Les parents ont décidé que je rejoigne mon frère. Lui aussi le souhaitait afin que je ne sois pas seule "* (étudiante malgache).

d) *La similitude du climat* : elle constitue la 4ème catégorie d'argument pour expliciter le choix de l'université de Nice :

"Je suis venu à Nice à cause du climat, équivalent au climat de mon pays" (étudiant ivoirien).

e) Enfin parmi les réponses divers nous relèverons surtout les arguments justificatifs suivants :

- l'existence d'un DEA peu enseigné en France.
- la réputation de l'université.
- la réputation d'une ville où on peut trouver des petits emplois.

Un parcours d'obstacle

Le parcours de l'étudiant africain venu faire des études en France est semé d'obstacles bien souvent difficiles à franchir. Dans de nombreux cas, les difficultés à surmonter trouvent leur source dans la situation du pays d'origine. Dans beaucoup de pays la pénurie des moyens matériels et la grande misère des établissements d'étude supérieures, liées aux problèmes économiques et politiques qui ravagent l'Afrique, provoquent d'importantes grèves estudiantines. Aussi les étudiants victimes des "années blanches" enregistrent souvent du retard par rapport à la durée d'études que les dispositions

administratives définissent comme celles de l'étudiant "normal". Ensuite, venir en France n'est pas une chose aisée. Il faut satisfaire non seulement aux législations relatives à l'accueil des étudiants étrangers dans l'université française pour obtenir un dossier d'inscription à l'ambassade de France, mais aussi aux conditions d'entrées et de séjour des étudiants étrangers, c'est à dire justifier de "moyens suffisants d'existence" (1 820 F/mois) et être en possession d'une attestation d'hébergement (cf. Annexes IV et V) De plus avant d'être définitivement accepté dans une des universités demandées, il faut que la commission d'équivalence des différents cycles de l'université d'accueil, décide, après avoir statué sur la validité des diplômes du candidat, de son orientation. Dans bien de cas, l'étudiant est accepté à condition de redoubler la dernière année effectuée dans son pays.

Des perspectives professionnelles incertaines

La majorité des étudiants quel que soit leur niveau d'étude, désire prolonger les études jusqu'à l'obtention d'une thèse (63%) et considère généralement qu'il serait possible, nanti d'un doctorat, de trouver un emploi dans le pays d'origine. Lorsqu'il s'agit de déterminer plus précisément le type de métier souhaité et le pays où ils désirent l'exercer, on observe d'une part que seule la moitié d'entre eux (46%) a une idée précise de l'emploi qu'ils veulent exercer et que dans ce cas il s'agit massivement de métiers dans la fonction publique du type enseignant ou chercheur. D'autre part alors que l'étudiant africain est supposé retourner chez lui une fois les études terminées, un tiers d'entre eux n'a pas d'idée précise du pays où ils exerceront leur métier. Cela ne veut pas forcément dire que l'étudiant a pour projet de rester en France une fois les études achevées, mais plutôt que compte tenu de la situation politico-économique de beaucoup des pays d'origine, il reste ouvert à toute possibilité d'emploi qualifié quelque soit le pays.

Des conditions de vie difficiles

Les conditions de vie des étudiants africains sont difficiles non seulement du fait de la faiblesse et de l'irrégularité des ressources dont ils disposent, mais aussi parce que l'accès à la Cité universitaire très réglementé pour les étudiants étrangers, les obligent bien souvent à prendre un logement en ville très cher, compte tenu du coût du foncier à Nice.

Ils ne sont pas tous boursiers et le montant des Bourses est dans la plupart des cas insuffisant pour vivre correctement. Evaluer le nombre de boursiers africains n'est pas une chose évidente du fait, d'une part de l'origine variable des bourses (bourse du gouvernement français ou bourses nationales des pays d'origine) et d'autre part de la complexité de leur gestion (CIES, CNOUS ou ambassades des pays d'origine) (cf. annexe III). Selon les données du CROUS, 18% des étudiants africains à Nice bénéficient d'une bourse du gouvernement français (BGF) dont le montant de base est de 3400 francs par mois pour les étudiants en 1er et 2ème

cycles et de 4150 francs pour ceux du 3ème cycle. Etant donné que les bourses nationales des pays d'origine sont loin d'être toutes gérées par le CROUS (cf. annexe III), il nous est impossible d'indiquer le taux d'étudiants bénéficiaires de ce type de bourses⁴. Le montant de ces bourses est non seulement très faible, entre 1350 francs et 2200 francs par mois selon les pays, mais de surcroît la périodicité de leur versement varie selon les situations politiques et économiques des pays d'origine.

Si la plupart des étudiants africains ont bénéficié d'un logement en Cité Universitaire à un moment de leur parcours universitaire, le statut de "résident" n'a d'une part que rarement été obtenu dès leur arrivée à Nice et d'autre part, il a bien souvent été de durée limitée.

Pour bénéficier d'un logement en Cité Universitaire en tant qu'étudiant étranger il faut entre autres, avoir moins de 30 ans, poursuivre des études de 3ème cycle et être boursier, ainsi que justifier d'un succès au cours des deux dernières années. La limite d'âge dans les conditions de recevabilité des dossiers de demande a pour effet qu'un certain nombre d'Africains se voient refuser une chambre après quelques années, du fait que, retardé dans leur cursus pour les raisons déjà évoquées (obtention du Bac à un âge avancé, interruption des études pour raison de grèves dans les universités des pays d'origine, redoublement à l'arrivée en France...) auxquelles s'ajoutent, comme nous le verrons, la nécessité pour beaucoup de travailler, ils ont atteint l'âge de 30 ans avant d'avoir terminé leur thèse.

Par ailleurs, selon les réponses au questionnaire, la majorité de la population n'a obtenu un logement en Cité U que plusieurs semaines, voire des mois après l'arrivée à Nice (64%). Si certains d'entre eux ont dû se débrouiller pour trouver un logement dans le privé, de type hôtel, foyer ou chambre, nombreux sont ceux qui dès leur arrivée à Nice, bénéficiant d'un réseau de connaissance, ont été accueilli et hébergé par des compatriotes ou de la famille.

S'agissant des ressources financières l'enquête par questionnaire montre qu'elles ont une triple origine :

- 37% des étudiants déclarent avoir comme ressource unique la bourse.
- 22% trouvent le soutien financier essentiel auprès de leur parents.
- une large minorité, soit 40%, des étudiants complètent leurs ressources par des "petits boulots", qui constituent un revenu indispensable, permettant la poursuite des études en France. Pour certains, ceci constitue même leur unique revenu. Cette nécessité de travailler retarde bien entendu l'étudiant dans ses

⁴ Selon les résultats de l'enquête par questionnaire, 51% de l'échantillon bénéficie d'une bourse nationale du pays d'origine, 31% ne disposent actuellement d'aucune bourse, 16% ont bénéficié d'une bourse antérieurement qu'il ont perdue au cours de leurs études et 24% sont venus par leurs propres moyens faire des études à Nice.

études comme le montre l'exemple du parcours de cet étudiant congolais actuellement en thèse de sociologie :

Licencié de sociologie au Congo en 1981 il vient à Nice, conseillé par un enseignant congolais (ancien étudiant de l'université de Nice) où il est inscrit en maîtrise. Il réussit la maîtrise 2 ans plus tard et accepté en DEA il passe ce diplôme 2 ans après. Après avoir passé 10 ans à Nice dont 7 ans comme boursier de l'État congolais pendant lesquels il faisait des "petits boulots", il vit maintenant uniquement de ceux-ci.

La spécificité des étudiantes

Pour conclure cette description rapide des positions et parcours universitaires et des conditions de vie des étudiants africains à Nice, il nous faut encore évoquer la spécificité de cette minorité qu'est le groupe des étudiantes africaines (29% des étudiants africains de Nice). Malgré l'extrême faiblesse de la population féminine ayant répondu à notre questionnaire nous pouvons néanmoins esquisser quelques tendances, qui restent à vérifier par une enquête plus extensive :

- elles se distinguent de leurs collègues masculins non seulement par leur jeunesse (70% d'entre elles ont moins de 23 ans contre 31% des étudiants) mais aussi par leur origine sociale. Elles sont issues d'un milieu social plus aisé que les étudiants : pour 35% d'entre elles, le père est de CSP "cadre supérieur" c'est le cas pour 16% des étudiants.

- elles poursuivent majoritairement des études de Sciences Humaines (45%) alors que les étudiants sont quant à eux plutôt en Droit ou Sciences Économiques (40%) et elles ont massivement pour projet de terminer leurs études après l'obtention d'une maîtrise (80% contre 24% pour les étudiants). Seule 1 femme sur 10 est actuellement en DEA et, sur dix ans, elles ne sont que trois à avoir soutenu des thèses dans l'université de Nice, toutes dans l'UFR Lettres.

- peu boursières (aucune boursière du gouvernement français dans l'échantillon), elles disposent généralement d'une faible autonomie. Ainsi le choix de l'Université de Nice a été pour plus de la moitié des étudiantes le fait des parents et/ou de la présence d'un membre de la famille dans cette ville.

Avec des aspirations moindres en ce qui concerne le diplôme de fin d'études supérieures, elles sont moins assurées que leurs condisciples masculins quant aux possibilités d'emploi au pays d'origine : 35% d'entre elles pensent pouvoir trouver un emploi dans le pays d'origine à la fin des études contre 73% des étudiants et très rares sont celles qui ont une idée du métier qu'elles aimeraient exercer (4 sur 20 contre 36 sur 67).

VI- NOTE MÉTHODOLOGIQUE

On trouvera ici une description succincte des techniques d'enquête utilisées.

Traitement statistique des données

La description de l'évolution du stock et de la situation des étudiants d'Afrique Noire dans les universités françaises et plus particulièrement dans celle de Nice, a été élaborée à partir des données de la Direction de l'Évaluation et de la Prospective de l'Éducation Nationale et des services statistiques de l'université de Nice.

Les analyses relatives aux thèses soutenues par les Africains ont été effectuées à partir du dépouillement des registres des thèses de 1981 à 91 des trois UFR de Nice (Lettres, Sciences, et Droit/Sciences Économiques). Les données concernant les boursiers et les résidents de Cité Universitaire ont été recueillies auprès du CROUS.

Questionnaire

Nous avons, au début de notre enquête, adressé un questionnaire à l'ensemble des étudiants africains de l'Université de Nice. 87 d'entre eux, soit 22%, ont répondu. Les questions posées visaient à appréhender les caractéristiques individuelles des étudiants africains, leurs conditions de vie matérielles, les types de parcours de formation tant dans les pays d'origine qu'en France, et leur projets professionnels.

Du fait de la faiblesse numérique de l'échantillon, il n'est pas possible de tirer à partir des réponses à ce questionnaire, des conclusions définitives, encore moins d'établir des régularités statistiques. Néanmoins, nous avons considéré que, du fait de la représentativité de l'échantillon, les occurrences de réponses à un grand nombre des items permettaient de décrire certaines grandes tendances.

Entretiens

35 entretiens individuels ont été menés avec des étudiants africains. Certains de ces entretiens ont été menés avec le même individu à des moments différents de l'enquête. Ont été interviewés 6 filles et 20 garçons de nationalité congolaise (5), djiboutienne (2), mauritanienne (3), ivoirienne (2), togolaise (2), sénégalaise (2), camerounaise (2), nigérienne (3), burkinabée (3), gabonaise (2).

15 entretiens ont été conduits avec des enseignants des facultés de Sciences et de Lettres et des membres du personnel administratif de l'Université de Nice.

Journaux

Une des premières techniques d'enquête que nous avons utilisée a consisté à demander à des étudiants primo-arrivants, rencontrés le jour même de leur arrivée à Nice, de tenir un journal pendant 3 semaines, relatant de la façon la plus précise possible leurs occupations et déplacements et les personnes rencontrées. Nous avons pu ainsi disposer des journaux de 5 étudiants : 1 djiboutien, 1 togolais, 1 ivoirien, 1 congolais, 1 ivoirienne.

Observation directe

- Nous avons mené nous-mêmes des observations intensives dans tous les lieux où notre présence en tant qu'observateurs pouvait aller de soi (restaurants et cafétérias universitaires, soutenances de thèse, cours et séminaires de 3^e cycle, fêtes africaines publiques dans la ville ou les locaux universitaires).

- une partie des informations a été recueillie par l'observation participante des deux collaborateurs de l'enquête eux-mêmes membres des réseaux étudiés. C'est notamment le cas pour tout ce qui concerne les interactions dans ce que nous appelons "la sphère clôturée d'interaction", et en particulier pour les manifestations rituelles et festives. Du fait même de l'appartenance des enquêteurs au groupe congolais, ces observations ont été menées essentiellement au sein de ce groupe.

Correspondance

Grâce aux liens privilégiés que la participation à l'enquête de deux de ses membres nous ont permis d'établir avec le réseau étudiant, nous avons pu recueillir la correspondance privée d'un certain nombre d'étudiants africains (congolais pour la plupart). Il s'agit pour l'essentiel de lettres dont les étudiants actuellement à Nice sont les destinataires, à l'exclusion évidemment de celles qu'ils ont envoyés eux-mêmes. Nous avons néanmoins pu disposer de lettres expédiées de France vers l'Afrique, certains de ces étudiants ayant apporté avec eux les lettres reçues de France avant leur départ.

Nous avons exploité un corpus de 35 lettres dont nous indiquons brièvement ci-dessous les caractéristiques de leurs expéditeurs et destinataires.

L. 1

E : Etudiant congolais à l'Université de Louvain la Neuve, auparavant à l'Université de Nice puis de Rennes. D : Etudiant de l'Université de Brazzaville se préparant à partir pour la France (inscription en DEA à l'Université de Nice)

L. 2

E : Etudiant congolais de l'Université de Lyon. D : Etudiant en maîtrise à Brazzaville.

L.3

E : Etudiant congolais en DEA de Littératures, Université de Nice. D : Etudiant à l'Université de Brazzaville.

L. 4

E : Etudiant congolais en sciences économiques à l'Université de Brazzaville. D : Etudiant congolais en thèse de sociologie à l'Université de Nice.

L. 5

E : Etudiant congolais en 1ère année de sciences économiques à l'Université de Brazzaville. D : son aîné, étudiant en DEA à l'Université de Nice.

L. 6.

E : Etudiant ivoirien à l'Université de Poitiers. D : Etudiant ivoirien à l'Université de Nice.

L. 7

E : Etudiant congolais en maîtrise de linguistique, Université Paris III. D : Etudiant congolais en DEA de Linguistique, Université de Nice.

L. 8

E : étudiant congolais à l'Université de Nice. D : Etudiant à l'Université de Brazzaville.

L. 8 bis

mêmes E. et D.

L. 10

E : Etudiant congolais, Université de Grenoble. D : Etudiant à l'Université de Brazzaville, se préparant à partir pour Nice.

L. 11

E : Etudiant à l'Université de Brazzaville. D : Etudiant congolais, en DEA de sociologie, à l'Université de Nice.

L. 12

E : Jeune congolais de Brazzaville en formation professionnelle. D : Etudiant congolais en DEA à l'Université de Nice

L. 13

E : Etudiant congolais à l'Université de Strasbourg. D : Etudiant congolais à l'Université de Nice.

L. 13 bis

mêmes E. et D.

L. 15

E : Etudiant congolais, en thèse de sociologie, Université de Lille II. D : Etudiant congolais venant d'arriver à l'Université de Nice (DEA de sociologie).

L. 16

E : Etudiant congolais, Université de Lyon II. D : Etudiant de l'Université de Brazzaville.

L. 17

E : Etudiant congolais en DEA de linguistique, Université de Nice. D : Etudiant en maîtrise de Lettres Université de Brazzaville.

L. 18

E : Etudiant congolais, en DEA de sciences économiques, Université de Nice. D : Etudiant congolais en maîtrise à l'Université de Brazzaville.

L. 19

E : Etudiant congolais à l'Université de Brazzaville. D : Etudiant congolais, Université de Rennes.

L. 20

E : Etudiant ivoirien, Université d'Abidjan. D : Etudiant ivoirien, Université de Nice.

L. 21

E : Ivoirien, ancien étudiant en Droit de l'Université de Nice, actuellement magistrat stagiaire à Abidjan. D : Etudiant ivoirien en maîtrise de Droit à l'Université de Nice.

L. 22

E : Etudiant ivoirien en maîtrise à Abidjan. D : Etudiant ivoirien à l'Université de Nice.

L. 22 bis

mêmes E et D

L. 24

E : L'aîné du destinataire à Brazzaville. D : Etudiant congolais à l'Université de Nice.

L. 25

E : Congolais, non étudiant, résidant à Brazzaville, parent du destinataire. D : Etudiant congolais en DEA de Sciences Economiques à l'Université de Nice.

L. 26

E : Etudiant congolais à l'Université de Lille. D : Etudiant congolais à l'Université de Nice

L. 27

D : Etudiant en maîtrise de sociologie à l'Université de Brazzaville. D : Etudiant congolais à l'Université de Nice.

L. 28

E : Lycéen à Brazzaville. D : son aîné étudiant en DEA à l'Université de Nice.

L. 29

E : Etudiante togolaise à l'Université de Dijon. D : Etudiant togolais à l'Université de Nice.

L. 30

E : Etudiant en sociologie à l'Université de Brazzaville. D : Etudiant en DEA de Sociologie à l'Université de Nice.

ANNEXE 1
RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS CONGOLAIS EN FRANCE PAR UNIVERSITÉ ET RÉGION

L. 31

E : Frère aîné du destinataire.

D : Etudiant congolais en Droit, Université de Nice.

L. 31 bis

mêmes E et D.

L. 33

E : Etudiant congolais de l'Université de Nice en vacance à Amsterdam.

D : Etudiant congolais de l'Université de Nice.

L. 34

E : Ancien étudiant de l'Université de Brazzaville, ayant terminé ses études, réside à Brazzaville.

D : Etudiant congolais, Université de Nice.

L. 35

E : Etudiant congolais, Université de Tours

D : Etudiant congolais, Université de Nice.

Région	Total	Université	Nombre
Paris	383	Paris VII	10
		Paris VI	10
		Paris V	10
Lyon	28	Lyon I	6,7
		Lyon II	6,3
		Lyon III	5,2
Le Mans	21,7	Le Mans	11,5
		Bordeaux 2	5,9
		Aix 2	4,3
Gabon	73,7	Modoulieu 1	3,4
		Paris I	1,1
		Aix 2	1,2
Haute-Normandie	11,4	Caen	1,1
		Paris VII	1,1
		Paris I	1,1
Rouen	14,7	Rouen	1,1
		Caen	1,1
		Caen	1,1
Nantes	11,3	Nantes	1,1
		Nantes	1,1
		Nantes	1,1
Toulouse	11,3	Toulouse I	1,1
		Toulouse I	1,1
		Toulouse I	1,1
Toulon	11,3	Toulon	1,1
		Toulon	1,1
		Toulon	1,1

ANNEXE I

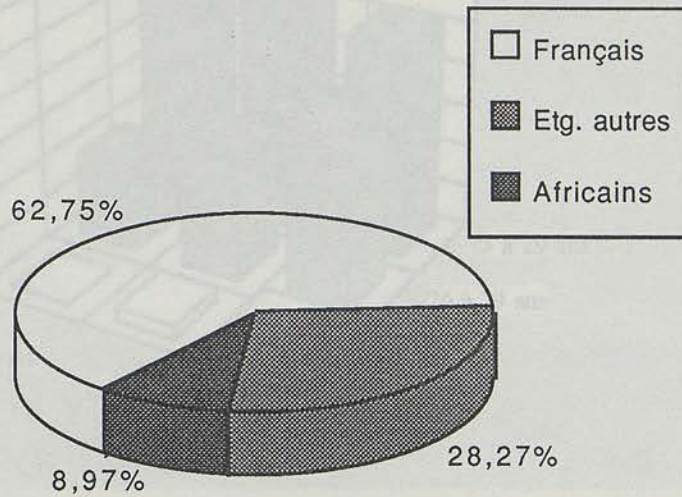
RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS DES PRINCIPALES NATIONALITÉS AFRICAINES SELON LES UNIVERSITÉS LES PLUS FRÉQUENTÉES

Pays	% en région parisienne	Universités	% inscrits
Cameroun	40,8	Paris VIII	5,9
		Paris I	5
		Paris XII	5
		Paris X	4,5
Madagascar	34,9	Langues O	7,5
		Paris VI	5,3
		Paris VII	3,9
		Aix 2	3,7
Congo	35,5	Amiens	5,3
		Paris I	5
		Paris VIII	4,8
		Montpellier 1	4,2
Sénégal	37	Paris I	6,3
		Paris VIII	5
		Paris VII	3,7
		Reims	3,4
Côte d'Ivoire	45,3	Paris VIII	10,2
		Paris I	7
		Paris VII	4,1
		Paris X	4,1
Zaire	56,9	Paris VIII	18,6
		Paris II	6,8
		Amiens	5,9
		Paris V	4,9
Bénin	50,3	Paris I	8,1
		Paris VIII	7,5
		Paris V	5,9
		Paris VI	4,6
Togo	36	Lille 2	6,7
		Poitiers	6,3
		Paris VI	5,2
		Paris I	4,8
Ile Maurice	21,7	La Réunion	11,4
		Bordeaux 2	5,9
		Aix 2	4,7
		Montpellier 1	3,6
Gabon	23,7	Paris I	5
		Aix 2	4,2
		Amiens	3,6
		Nancy	3,6
Burkina Faso	34,4	Paris VII	7,6
		Paris I	6,2
		Paris V	3,9
		Toulouse 3	3,4
Rep. Centrafricaine	31,7	Reims	7,2
		Paris 8	4,4
		Lyon 3	4,1
		Paris 1	4
Mali	41,3	Paris VIII	5,6
		Paris I	5,6
		Paris V	5,4
		Paris VI	5,2
Mauritanie	27,6	Nice	10,9
		Paris 1	6,4
		Reims	4,9
		Lille 1	4,3
Djibouti	5,6	Reims	9
		Poitiers	6,6
		Caen	6,6
		Besançon	4,4

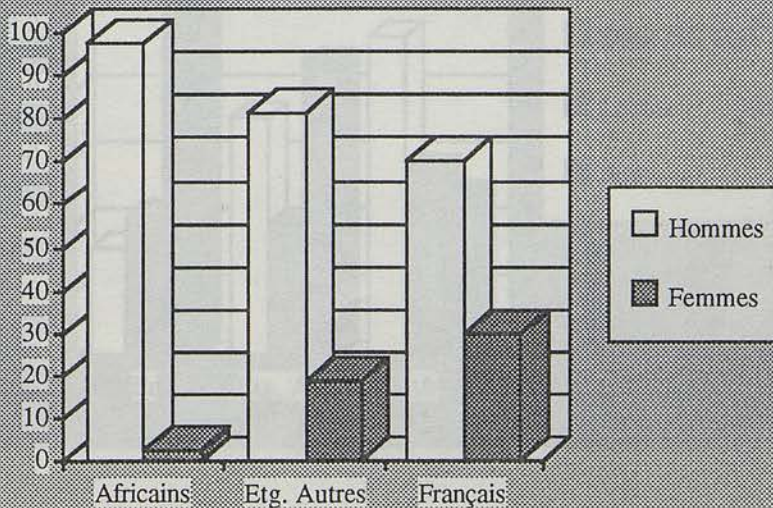
ANNEXE II

TRAITEMENT STATISTIQUE DE L'ENSEMBLE DES THÈSES SOUTENUES À NICE DE 1981 À 1991

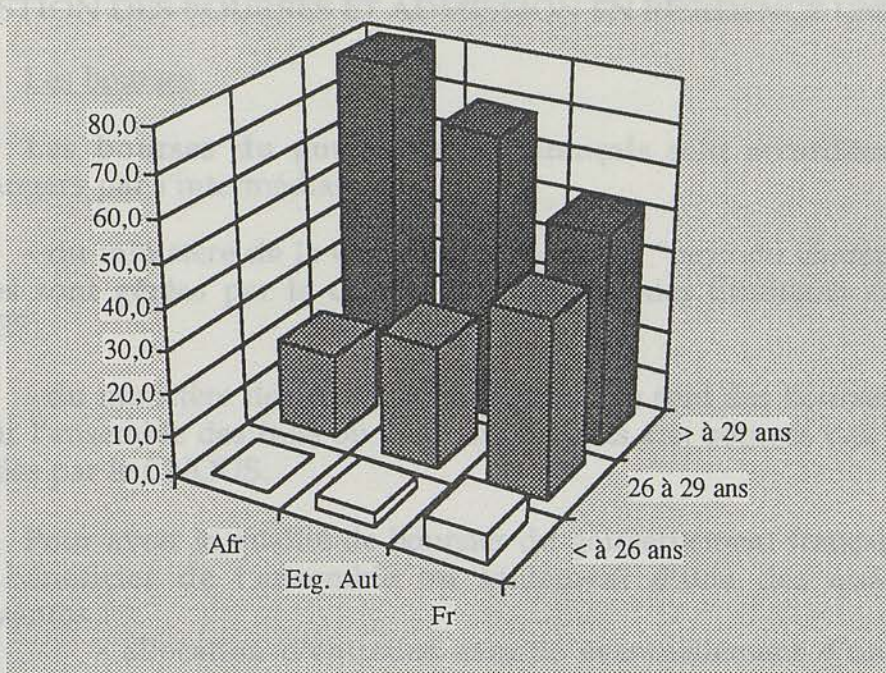
Répartition des thèses soutenues entre 1981 et 1991 selon l'origine géographique de l'étudiant



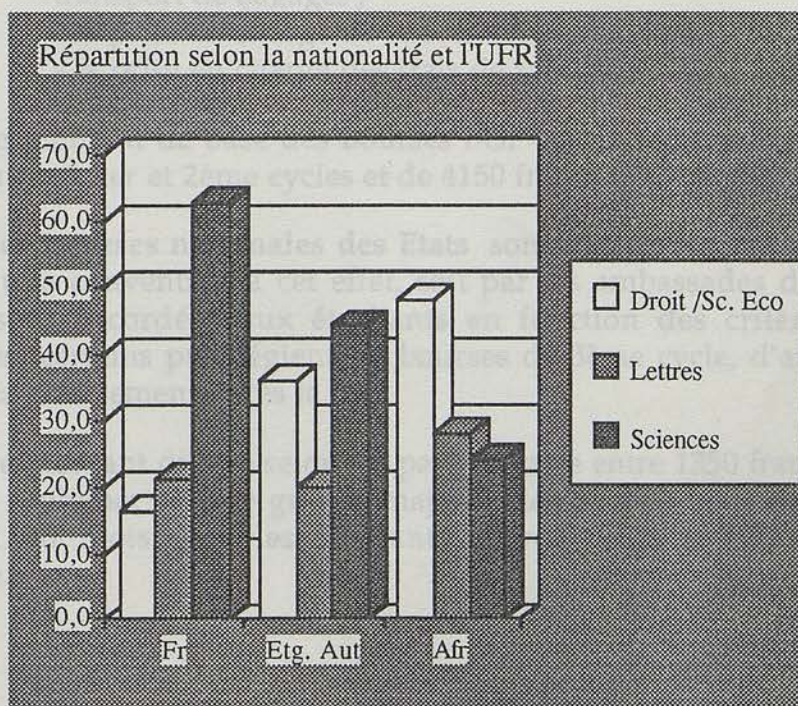
Répartition selon la nationalité et le sexe



Répartition selon l'âge et la nationalité



Répartition selon la nationalité et l'UFR



ANNEXE III

GESTION DES BOURSES ET ADMISSION EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

Les bourses

Les bourses du gouvernement français sont accordées aux étudiants étrangers par l'intermédiaire :

- du ministère de la Coopération pour les "pays du champ" (ex-colonies). Elles sont gérées par le Centre International des Étudiants et des Stagiaires (CIES),

- du ministère des Affaires Étrangères : ce sont des bourses traditionnelles pour l'ensemble des frais ou des compléments aux bourses des Etats. Elles sont gérées par le CNOUS.

Pour avoir la qualité de boursier du gouvernement français (BGF) il suffit de bénéficier de l'ensemble ou seulement d'une des quatre prestations suivantes :

- allocation d'entretien assortie éventuellement d'une indemnité de logement ;
- la prise en charge de toute ou partie des frais de voyage et de transport de bagages ;
- la prise en charge de la couverture sociale ;
- la prise en charge des frais de formation

Le montant de base des bourses BGF est de 3400 francs par mois pour les étudiants en 1er et 2ème cycles et de 4150 francs pour les 3ème cycles

Les bourses nationales des Etats sont soit gérées par le CNOUS, lorsqu'il existe une convention à cet effet, soit par les ambassades des différents pays. Elles sont accordées aux étudiants en fonction des critères qui leurs sont propres, certains privilégient les bourses de 3ème cycle, d'autres octroient des bourses directement après le bac.

Le montant diffère selon les pays et varie entre 1350 francs et 2200 F/mois. Il faut souligner qu'une grande majorité des bourses sont inférieures aux 1 800 francs par mois dont les étudiants doivent justifier lors de leur entrée en France.

Les chiffres du CROUS de Nice

131 étudiant sur 399, soit un tiers, ont une bourse gérée par le CROUS.

70 étudiants, soit 18%, bénéficient d'une bourse du gouvernement français. Pour 17 étudiants il s'agit d'une bourse des affaires étrangères et pour 53 d'une bourse de la Coopération.

61 étudiants bénéficient d'une bourse nationale gérée par le CROUS.

Répartition des bourses gérées par le CROUS selon la nationalité et le type de bourse

Pays	BGF	Nationale	Total boursiers
Cameroun	15		15
Comores	3		3
Cote d'Ivoire		5	5
Djibouti		10	10
Gabon		15	15
Ile Maurice	3		3
Mali	4		4
Mauritanie	40	17	57
Niger		4	4
Nigeria	1		1
Rwanda	2		2
Sao-Thome	1		1
Sénégal		6	6
Togo		4	4
Malawi	1		1

* Avoir moins de 30 ans au 1^{er} novembre de l'année en cours.

* Poursuivre des études de 3^e cycle.

* Avoir obtenu un diplôme au cours des deux dernières années.

* Durées de séjour en résidence universitaire limitée à 5 ans.

CLASSEMENT DES DOSSIERS

* Collégiants réservés (suite de conventions internationales).

* Bénéficiaires d'une bourse des Etats étrangers gérée par le C.R.O.U.S.

* Bénéficiaires d'une bourse des Etats étrangers non gérée par le C.R.O.U.S.

REFUS

* Inscription en 1^{er} et second cycle sauf DIT et DTE.

* Inscription au D.I.B. (opérations financières de spéculation).

* Inscription au D.U. (études d'urgence).

* Inscription au D.U.R. (Système universitaire de recherche).

* Triplant.

* Bourse supérieure à 4 000 F.

ACADEMIE DE NICE

Centre Régional des Œuvres
Universitaires et Scolaires

18, avenue des Fleurs
06000 NICE

Tél. 93 96 73 73

ANNEXE IV

ENTREE ET DE SEJOUR DES ETUDIANTS ETRANGERS

La loi du 4/11/1994

Les étudiants étrangers pour entrer en France doivent être titulaires d'un visa consulaire long séjour supérieur à 3 mois portant la mention "études".

ADMISSION EN RESIDENCE UNIVERSITAIRE

Le régime d'occupation et les conditions de séjour des étudiants admis dans une résidence universitaire sont régis par l'arrêté du 21 juillet 1970 modifié le 31 août 1973.

ARTICLE 3 : La décision d'admission ou de réadmission comporte droit d'occupation de logement en faveur de son bénéficiaire **pour une période qui ne peut excéder la seule année universitaire en cours.**

ARTICLE 4 : Sans préjudice des dispositions de l'article 7 de l'arrêté susvisé du 3 octobre 1966, la décision d'admission est prononcée par le Directeur du Centre Régional des Œuvres, sur proposition d'une commission paritaire d'admission comprenant pour moitié des étudiants, et désignée en son sein par le Conseil d'Administration du Centre Régional.

Les critères sociaux et universitaires selon lesquels la commission paritaire apprécie les demandes d'admission ou de réadmission sont fixés par le Conseil d'Administration du Centre Régional, en considération de la durée normale des études et de la prévision du volume des demandes de première admission. Ils sont rendus publics. Ces critères devront prendre en considération la situation des étudiants à leur retour du Service National.

La réadmission doit être demandée chaque année dans des délais fixés par l'Administration. Elle est soumise aux mêmes conditions que les demandes d'admission.

ETUDIANT ETRANGER

I - CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

- Etre inscrit dans un établissement d'enseignement - public ou privé - ouvrant droit au bénéfice de la Sécurité Sociale étudiante.
- Avoir moins de 30 ans au 1^{er} novembre de l'année en cours.
- Poursuivre des études de 3^e cycle.
- Avoir obtenu un succès au cours des deux dernières années.
- Durée de séjour en résidence universitaire limitée à 5 ans.

II - CLASSEMENT DES DOSSIERS

- Contingents réservés issus de conventions internationales.
- Bénéficiaires d'une bourse des Etats étrangers gérée par le C.R.O.U.S.
- Bénéficiaires d'une bourse des Etats étrangers non gérée par le C.R.O.U.S.

III - REFUS

- Inscription en 1^{er} et second cycle sauf IUT et BTS.
- Inscription au D.I.S. (diplôme interuniversitaire de spécialisation)
Inscription au D.U. (diplôme d'Université)
Inscription au D.U.R. (diplôme universitaire de recherche)
- Triplant.
- Bourse supérieure à 4 000 F.

ANNEXE IV

LES CONDITIONS D'ENTREE ET DE SEJOUR DES ETUDIANTS ETRANGERS

La loi du 4/12-1984

1) Les étudiants étrangers pour entrer en France doivent être munis d'un visa consulaire long séjour supérieur à 3 mois portant la mention "étudiant".

Les documents à produire pour l'obtention du visa sont :

- justification de "moyens suffisants d'existence" (1 820 F/mois),
- attestation d'hébergement,
- attestation d'inscription ou de préinscription dans un établissement d'enseignement,
- certificat de contrôle médical,
- la preuve d'une couverture sociale "Sécurité Sociale étudiants" ou à défaut une assurance volontaire.

2° La carte de séjour temporaire obligatoire, valable un an en qualité d'étudiant est obtenue avec les documents suivants :

- passeport en règle muni du "visa long séjour" (sauf dispense),
- justification de "moyens suffisants d'existence" (1 820 F/mois) -sauf pour les boursiers des gouvernements étrangers- Documents à fournir : attestation bancaire, garantie émanant des autorités du pays d'origine, attestation ou caution fournie par des personnes solvables établies en France,
- une garantie de rapatriement pour les ressortissants du Bénin, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, de la Mauritanie et du Sénégal,
- attestation d'inscription (provisoire ou définitive) dans un établissement d'enseignement,
- certificat médical à l'exception des boursiers du gouvernement français,
- si l'étudiant est âgé de plus de 21 ans : certificat constatant l'absence de condamnation pour crime ou délit de droit commun.

Dans un premier temps l'étudiant obtient un "récépissé de demande de titre de séjour" qui vaut autorisation provisoire de séjour. Sa durée ne peut être inférieure à trois mois ; il est renouvelable jusqu'à l'obtention de la carte de séjour temporaire mention "étudiant".

3° Renouvellement de la Carte de séjour. La carte est renouvelable d'année en année à condition de produire à nouveau l'ensemble de documents exigés.

4° La "carte de résident" est (jusqu'à présent) délivrée de plein droit aux personnes justifiant d'une résidence habituelle en France depuis dix ans. Cette carte valable dix ans donne droit d'exercer une profession de son choix dans le cadre de la législation en vigueur.

5° Le regroupement familial : tout étranger installé en France depuis plus d'un an désirant se faire rejoindre par son conjoint et ses enfants de moins de 18 ans, doit remplir les conditions suivantes :

- justification de ressources suffisantes et de la disposition d'un logement adapté,
- visite médicale de la famille dans le pays d'origine (les ressortissant du Gabon, du Burkina, de Mauritanie et du Togo peuvent se faire rejoindre sans être astreints à cette procédure).

L'autorisation de travail pour les étudiants

Depuis 1980, le gouvernement français a pris des mesures visant à régler le droit au travail des étudiants étrangers.

Le travail à temps partiel et pendant les vacances scolaires est autorisé pour l'étudiant étranger au-delà de la première année d'études en France. Les BGF peuvent faire une demande de dérogation dès la 1ère année d'études. La durée autorisée de travail plein temps est au total de 3 mois, pendant les vacances, du 1/6 au 31/10 et de 15 jours à Noël. Les étudiants doivent demander l'autorisation provisoire de travail (APT) auprès de la DDTE.

Les étudiants en médecine ou en pharmacie sont autorisés à exercer des fonctions hospitalières dans le cadre de leur études, mais pas en tant qu'internes ou attachés associés.

Les étudiants étrangers ne peuvent s'inscrire comme demandeurs d'emploi dans les ANPE.

A la fin de ses études, l'étudiant étranger peut demander aux services compétents l'autorisation de rester en France pour y exercer une activité professionnelle mais la situation de l'emploi lui est opposable.

ANNEXE V

L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DANS L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE

La circulaire du 4 janvier 1982 du ministère de l'Éducation nationale

R.L.R. : 430-2 a

Circulaire n° 82-001 du 4 janvier 1982

Texte adressé aux présidents des universités et des centres universitaires, S/C des recteurs.

Accueil des étudiants étrangers dans les universités — Décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 modifiant le décret n° 71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités — Arrêtés du 31 décembre 1981

Le décret n° 71-376 du 13 mai 1971 a été complété et modifié par le décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981. Ce décret abroge le décret n° 79-1214 du 31 décembre 1979 qui avait fixé les conditions d'inscription des étudiants étrangers dans les établissements français d'enseignement supérieur.

L'application de ce texte avait en effet soulevé de nombreuses difficultés en raison de sa complexité et de la centralisation excessive des procédures qu'il prévoyait.

Après avoir procédé aux consultations les plus larges tant au stade des travaux préparatoires (syndicats, associations d'étudiants) qu'auprès des instances consultatives régulières (conférence des présidents des universités, conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche), le gouvernement a décidé de mettre en place de nouvelles procédures qui assureront l'égalité de droit des étudiants étrangers et des étudiants français et respecteront le principe de l'autonomie des universités.

Tels sont les deux principes essentiels de cette réforme auxquels s'ajoute une volonté de mettre en œuvre une véritable politique d'accueil. Cette politique comporte le suivi pédagogique, l'hébergement, l'intégration du ressortissant étranger à tous les niveaux de la vie en France. En conséquence, la carte des formations universitaires sera périodiquement diffusée et une meilleure connaissance des flux devrait permettre qu'une répartition équitable s'établisse entre les universités, quant au nombre des étudiants étrangers. Dans cet esprit, l'article 10 du décret de 1971 modifié par le décret n° 77-688 du 27 mai 1977, prévoyant des conditions particulières pour l'inscription

des étudiants dans les universités de la région parisienne, doit être rappelé aux candidats et respecté par les services habilités à inscrire les étudiants. Il faut rappeler aux candidats étrangers qu'un diplôme national en France a la même valeur, qu'il soit délivré par une université ou une autre.

Enfin, chacun doit avoir présent à l'esprit que la procédure de demande d'admission n'a pas pour objet d'empêcher qu'un nombre important d'étrangers vienne faire des études supérieures en France. La France est honorée par ces demandes. Cette procédure évite aux candidats les déplacements inutiles avant les études car tous n'ont pas les moyens de venir en touristes pour un ou deux mois. Tous les étudiants étrangers se trouvent ainsi placés dans les mêmes conditions.

I - L'égalité entre étudiants français et étudiants étrangers

Dans tous les cas où ils présentent des titres et un niveau de langue les assimilant à des étudiants français, les étudiants étrangers sont dispensés de l'accomplissement de formalités particulières.

Il n'a cependant pas paru possible d'étendre purement et simplement ces règles à l'ensemble des étudiants étrangers et notamment à ceux qui souhaitent obtenir une première inscription en premier cycle ou en première année d'un diplôme national non organisé en cycles d'études. En effet, c'est à ce niveau que les demandes sont les plus nombreuses et souvent les moins motivées. Trois impératifs doivent être pris en compte :

- 1) l'aptitude de l'étudiant à suivre des études supérieures en France qui est fonction de son niveau de compréhension de la langue française ;
- 2) la nécessité d'assurer sur tous les plans un accueil de qualité aux étudiants étrangers. L'inscription n'est qu'un aspect de cet accueil. L'hébergement, la possibilité de mettre en place des enseignements de soutien sont tout aussi importants. Ceci n'est possible que si les étudiants étrangers se répartissent de manière harmonieuse dans l'ensemble des universités. Leur présence dans les régions peut à cet égard être l'un des éléments du rayonnement de celles-ci ;
- 3) la nécessité d'éviter l'introduction de contradictions entre la politique d'accueil des étudiants étrangers et la politique de développement de l'enseignement supérieur menée dans leur pays d'origine.

II - L'autonomie des universités

Les procédures prévues à l'arrêté du 31 décembre 1981 relèvent de l'autonomie des universités auxquelles dans tous les cas reviendra la décision finale d'inscription.

Le décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 prévoit que les dossiers de demande d'admission doivent être présentés sur le formulaire établi par le ministère de l'Éducation nationale à l'exclusion de toute demande sur papier libre.

Ces formulaires seront fournis en nombre suffisant par le ministère aux ambassades de France à l'étranger et aux universités où les candidats à une première inscription pourront les retirer. Il convient cependant de noter que les universités ne devront les remettre qu'aux candidats titulaires d'un permis de séjour d'une durée minimum de validité d'un an ou dont le conjoint ou les parents sont titulaires d'un permis de séjour d'une durée minimum de trois ans.

Ils seront établis sur papier de couleur différente de ceux remis dans les missions.

Ces demandes doivent être déposées auprès du service ou de l'établissement qui les aura délivrées. Les candidats devront alors satisfaire à un examen destiné à vérifier qu'ils possèdent un niveau de

compréhension de la langue française adaptée à la formation visée. Ils composent sur des sujets établis par un groupe pédagogique défini à l'article 6 de l'arrêté du 31 décembre 1981.

Les services culturels français ou l'université, selon le cas, devront s'assurer que les candidats possèdent les titres ouvrant droit dans leurs pays aux études envisagées. Il convient d'entendre par titres non seulement le diplôme de fin d'études secondaires mais également le fait de pouvoir justifier d'avoir satisfait aux autres conditions éventuellement requises pour pouvoir entreprendre les études souhaitées lorsqu'il existe de telles conditions.

Toutefois, les candidats n'ayant pas encore achevé leurs études secondaires pourront présenter une demande en l'accompagnant d'un relevé des notes obtenues au cours de l'année précédente et du dernier trimestre accompli.

Les services culturels français à l'étranger transmettront les demandes à l'université demandée en première position par le candidat. Le formulaire de demande sera accompagné des épreuves de compréhension de la langue française.

Les missions culturelles informeront les universités de la possibilité de préparer les études envisagées dans le pays d'origine.

Les universités étudieront les demandes des candidats, en fonction de leur politique et de leurs capacités d'accueil. La procédure et les délais d'examen des demandes sont fixés par l'arrêté du 31 décembre 1981. L'université devra, dans tous les cas, communiquer au candidat la note obtenue à l'examen. En cas de réponse négative, elle devra motiver sa décision de refus.

Les candidats ayant subi un double refus auront la faculté de saisir avant le 10 juillet le ministre de l'Éducation nationale. Celui-ci s'efforcera, en liaison avec les universités, de leur proposer une solution adaptée à leur cas.

En aucun cas l'acceptation d'une demande ne constitue une inscription. Les étudiants acceptés devront, comme les étudiants français, déposer un dossier d'inscription auprès de l'université avant le 31 juillet. Ils devront notamment faire la preuve qu'ils possèdent les titres requis.

Il appartient à l'université, qui a accepté d'accueillir un étudiant sur présentation du dossier d'admission, de préciser la date limite à laquelle l'étudiant devra se présenter avec le détail de toutes les pièces nécessaires. Il est souhaitable de ne convoquer le candidat qu'en septembre, mais de lui demander de préciser par écrit avant le 31 juillet qu'il a été informé de la possibilité d'être inscrit et confirme sa demande d'inscription. Ce système permet ainsi au candidat étranger de s'inscrire par correspondance comme y est autorisé le candidat français, article 3 du décret du 13 mai 1971.

Vous trouverez en annexe une note (1) précisant les modalités d'application du décret et des arrêtés visés en objet.

Vous recevrez, d'autre part, les imprimés destinés aux candidats qui comprennent :

- une notice d'information sur les études universitaires en France
- un dossier de demande d'admission, chaque dossier étant numéroté pour permettre une identification plus facile.

Le ministre de l'Éducation nationale

A. SAVARY.

(1) La note ci-dessus mentionnée fera l'objet d'un envoi séparé.

